
République islamique de Mauritanie

Programme d'options stratégiques pour le pays 2026-2033

Cote du document: EB 2026/OR/5

Date: 18 août 2026

Distribution: Publique

Original: Français

POUR: EXAMEN

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à examiner le programme d'options stratégiques pour la République islamique de Mauritanie (2026-2033).

Questions techniques:

Bernard Hien

Directeur régional
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
courriel: b.hien@ifad.org

Marcelin Norvilus

Directeur de pays
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
courriel: m.norvilus@ifad.org

Table des matières

Carte des zones d'intervention du FIDA dans le pays	iii
Résumé	iv
I. Contexte du pays	1
A. Contexte socioéconomique	1
B. Scénarios de transition	2
C. Enjeux liés au système alimentaire et au secteur agricole et rural	2
II. Engagement du FIDA: bilan de l'expérience	3
A. Résultats du précédent COSOP	3
B. Enseignements tirés du précédent COSOP et d'autres sources	4
III. Stratégie pour des programmes de pays porteurs de transformation	5
A. Théorie du changement du COSOP	5
B. Objectif général, objectifs stratégiques et interventions	6
C. Groupe cible et stratégie de ciblage	8
IV. Interventions du FIDA	8
A. Instruments de financement	8
B. Contribution à l'élaboration des politiques au niveau du pays	9
C. Renforcement des institutions	9
D. Innovations	9
E. Gestion des connaissances	10
F. Technologies de l'information et des communications au service du développement	10
G. Partenariats stratégiques et coopération Sud-Sud et triangulaire	10
V. Exécution du COSOP	11
A. Volume et sources des investissements	11
B. Ressources à l'appui d'autres activités	12
C. Transparence	12
D. Gestion du programme de pays	13
E. Suivi-évaluation	13
VI. Participation du groupe cible	13
VII. Gestion des risques	13

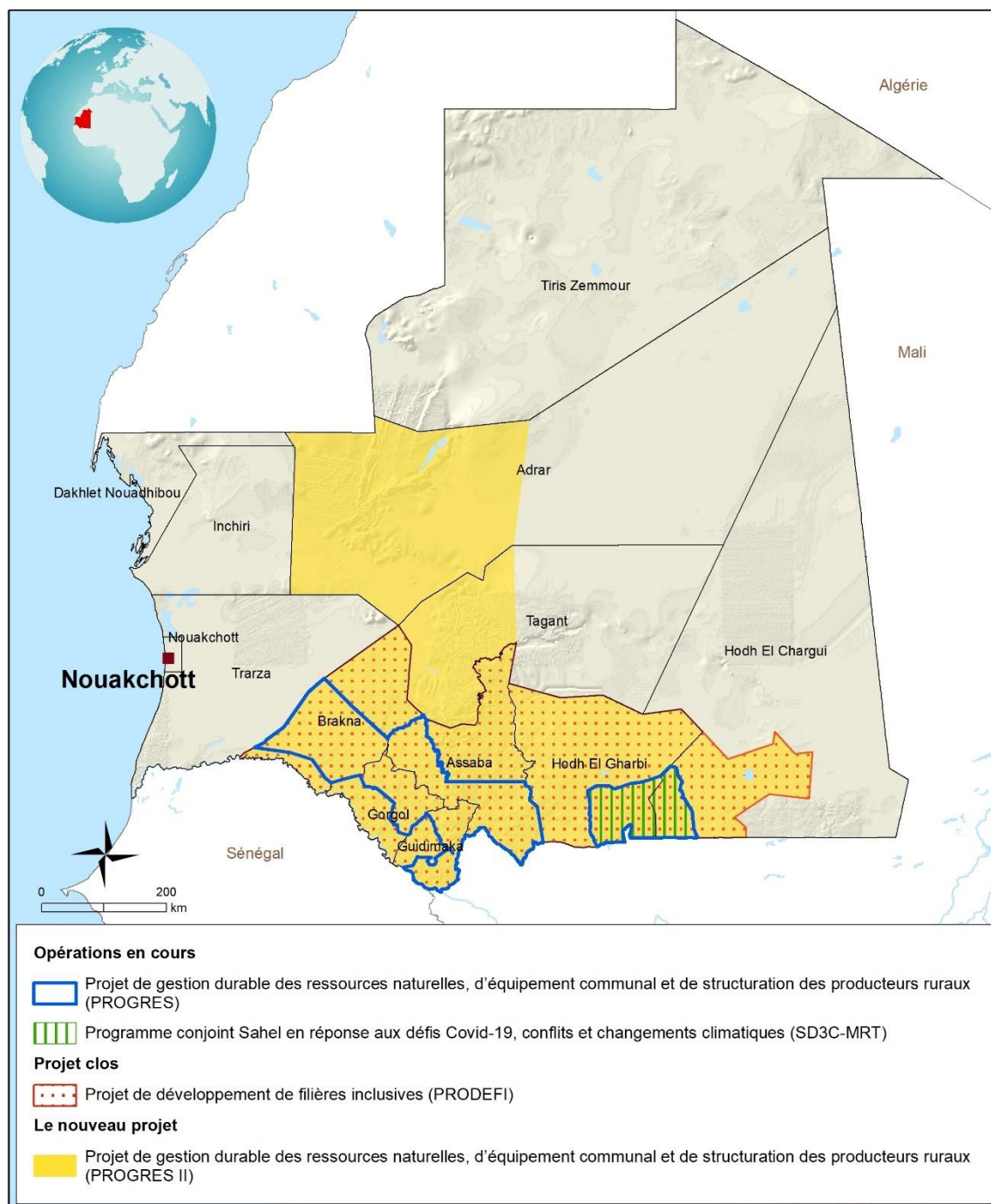
Appendices

I. Cadre de gestion des résultats	
II. Dossiers clés	
III. Projections concernant la transition	
IV. Étude préparatoire PESEC	
V. Note d'évaluation de la fragilité (non applicable pour la Mauritanie)	
VI. Accord conclusif	
VII. Processus de préparation du COSOP	
VIII. Coopération Sud-Sud et triangulaire	
IX. Résumé des questions de gestion financière	
X. Matrice des risques de passation des marchés	
XI. Matrice intégrée des risques pays	

Équipe d'exécution du COSOP

Directeur régional:	Bernard Hien
Directeur de pays:	Marcelin Norvilus
Économiste régional:	Athur Mabiso
Spécialiste technique:	Fanny Grandval
Spécialiste climat et environnement:	Aicha C. Niang
Responsable des finances:	Radu Damianov/Mohamed Mouctar Diallo

Carte des zones d'intervention du FIDA dans le pays



Les appellations employées et la présentation des données n'expriment aucune position particulière du FIDA quant au tracé des frontières ou limites ni aux autorités concernées.

Carte établie par le FIDA | 13-10-2025

Résumé

1. La Mauritanie présente un fort potentiel de transformation systémique du monde rural, mais demeure confrontée à des vulnérabilités structurelles persistantes. Seulement 0,5% des terres sont arables et la densité de population est de cinq habitants par kilomètre carré. La malnutrition chronique touche 25% des enfants, tandis que 27% de la population vit avec moins de 3,65 USD par jour. Malgré ces difficultés, les perspectives macroéconomiques sont favorables, la croissance prévue du produit intérieur brut s'établissant à 7,6% pour la période 2025-2026, portée notamment par la production de gaz.
2. Le présent programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) est aligné sur la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) pour 2016-2030, les objectifs de développement durable et les cadres stratégiques du FIDA et du système des Nations Unies en Mauritanie. Il reflète l'engagement conjoint du FIDA et du Gouvernement mauritanien à ancrer la transformation rurale dans des approches intégrées fondées sur les chaînes de valeur et le développement territorial. Il vise également à renforcer la cohérence entre les investissements locaux, la gestion des ressources naturelles et les systèmes de marché inclusifs.
3. Le COSOP poursuit deux objectifs stratégiques: i) **promouvoir des chaînes de valeur innovantes, résilientes, inclusives et adaptées aux marchés et aux besoins des populations rurales pauvres;** ii) **contribuer à l'amélioration du cadre institutionnel au service de la transformation et de la résilience des systèmes alimentaires.** Ces objectifs s'appuient sur les enseignements du précédent COSOP et sur l'évaluation de la stratégie et du programme de pays de 2025. La théorie du changement établit un lien entre les investissements dans l'accès aux financements, les infrastructures et les services, d'une part, et l'amélioration de la production, des moyens d'existence et des capacités institutionnelles, d'autre part, qui permettra aux systèmes nationaux de pérenniser les retombées des innovations locales.
4. Le ciblage géographique couvre huit régions: le Brakna, le Gorgol, l'Assaba, le Guidimakha, le Hodh El Chargui et le Hodh El Gharbi, sélectionnées en raison de la vulnérabilité climatique, de l'insécurité alimentaire chronique et de la faible productivité agricole qui les caractérisent, ainsi que l'Adrar et le Tagant, dont l'inclusion a été recommandée à l'issue de l'évaluation de la stratégie et du programme de pays. Les résultats attendus comprennent l'amélioration des revenus et de la sécurité alimentaire de 150 000 ménages. Le ciblage privilégiera les ménages ruraux les plus pauvres (qui représentent 40% de la population rurale) et fixera des objectifs explicites pour s'assurer que 52% de femmes et 61% de jeunes participent.
5. L'innovation constituera un levier majeur de transformation des systèmes. À cette fin, le COSOP soutiendra les services d'agriculture numérique, les instruments financiers inclusifs et le développement de partenariats structurés entre le secteur public, le secteur privé et les producteurs. Les aspects liés au genre, au climat et à la nutrition seront intégrés de manière transversale à l'ensemble du programme. Par ailleurs, la coopération Sud-Sud et triangulaire facilitera l'adaptation et la diffusion de modèles éprouvés grâce à des partenariats stratégiques. Des mécanismes de retour d'information communautaire et de reddition de comptes et des diagnostics participatifs contribueront à renforcer la gouvernance inclusive et l'appropriation locale des interventions.
6. L'enveloppe de financement du FIDA pour l'ensemble de la période du COSOP comprend les projets en cours (Projet de gestion durable des ressources naturelles, d'équipement communal et de structuration des producteurs ruraux, Programme conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques et Programme de gestion intégrée des risques climatiques en Afrique). Elle inclut également deux opérations de financement additionnel au titre de la Treizième

reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13), une augmentation de la contribution de contrepartie du Gouvernement, des financements du Fonds arabe de développement économique et social et du Fonds pour l'adaptation, ainsi que de futurs investissements au titre de FIDA14 et de FIDA15, et potentiellement du Plan Mattei pour l'Afrique. Le COSOP sera coordonné par une unité nationale de gestion du programme, placée sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et assumant les responsabilités fiduciaires et techniques.

République islamique de Mauritanie

Programme d'options stratégiques pour le pays 2026-2033

I. Contexte du pays

A. Contexte socioéconomique

1. **Contexte géographique.** La Mauritanie est essentiellement un pays désertique, qui s'étend sur 1 030 700 kilomètres carrés et dont le littoral s'étire sur 754 kilomètres à l'ouest. Les régions agricoles du pays se trouvent principalement dans le Sud, le long du fleuve Sénégal.
2. Les industries extractives (or, fer, gaz et pêche) représentent environ 32% du produit intérieur brut (PIB) et 80% des exportations, mais mobilisent une faible part de la main-d'œuvre nationale (Banque mondiale). À l'inverse, le secteur agrosylvopastoral et halieutique, qui emploie près de 45% de la population active, contribue à 18,6% du PIB [Agence nationale de la statistique et de l'analyse démographique et économique (ANSADE), anciennement Office national de statistique (ONS)].
3. **Cadre stratégique.** Depuis 2019, la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) promeut un programme économique et social ambitieux, axé sur l'autonomisation des femmes et des jeunes, la lutte contre la corruption et le renforcement de la sécurité. Pour la période 2016-2030, l'accent est mis sur la stabilité du pays, la transformation des systèmes alimentaires et le développement du capital humain.

Tableau 1

Indicateurs concernant le pays

Indicateur	Données	Année
Revenu national brut par habitant	2 130 USD	2023
Croissance du PIB	6,5%	2023
Dette publique (en % du PIB)	48%	2023
Ratio du service de la dette	25%	2023
Ratio dette/PIB	47,2%	2023
Taux d'inflation	2,7%	2024
Population	5 022 441	2023
Population féminine	2 560 475	2023
Population jeune (moins de 25 ans)	65%	2023
Taux de chômage	10,63%	2024
Indice de fragilité	87	2024
Indice de risque INFORM	Très bas à très élevé (selon les régions)	

4. Les perspectives à moyen terme sont positives, la croissance devant s'établir autour de 7,6% en 2025-2026 (soit un taux de croissance par habitant de 4,8%). Le taux de pauvreté, calculé à partir du seuil de 3,65 USD par habitant et par jour, devrait chuter à 26,9% en 2025, contre environ 28,8% en 2024, sous l'effet d'une baisse de l'inflation (- 0,9%) et d'une croissance plus soutenue de la valeur ajoutée par habitant dans tous les secteurs.

5. La population est estimée à 4,9 millions d'habitants en 2024, dont 65% ont moins de 25 ans et 44% vivent en milieu rural. Le taux d'urbanisation atteint 61%, ce qui traduit une concentration de la croissance dans les zones côtières et minières. Le chômage des jeunes s'élève à 23,2%, tandis que le sous-emploi dépasse 40% en milieu rural (ANSADE). L'accès au crédit demeure limité: moins de 10% des exploitants ont accès à un financement formel de leurs activités productives.
6. Les revenus attendus du gaz naturel devraient accroître le PIB de 1,5 point en 2025 [Fonds monétaire international (FMI)]. Cette évolution crée une marge de manœuvre budgétaire propice à l'investissement rural et à la diversification productive.

B. Scénarios de transition

7. Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, la Mauritanie affichait un revenu national brut par habitant de 2 130 USD en 2023. L'économie a ralenti, passant d'une croissance de 6,8% en 2022 à 4,6% en 2024, sous l'effet du recul de la production extractive et agricole. Un rebond est attendu en 2027, grâce à l'exploitation du gaz et aux réformes structurelles. L'inflation devrait se stabiliser autour de 4%. La pauvreté demeure toutefois élevée: en 2024, 28,8% de la population vivait sous le seuil international de 3,65 USD par jour et par personne (en parité de pouvoir d'achat). Face à cette situation, il est essentiel de renforcer la stratégie de protection sociale pour réduire la vulnérabilité et améliorer la sécurité alimentaire.
8. Pour 2025-2031, le scénario de référence fondé sur les prévisions du FMI table sur une croissance du PIB comprise entre 1% et 6,5%. Ces perspectives offrent un cadre favorable à l'engagement du FIDA, la croissance soutenue et l'endettement maîtrisé confortant les besoins d'investissement en milieu rural et justifiant la poursuite de l'appui aux chaînes de valeur, au financement rural et aux institutions. Un scénario plus volatil, fondé sur les tendances historiques, situe la croissance entre 1% et 7%. Dans ce cas, l'action du FIDA viserait surtout à renforcer la résilience face aux chocs économiques. Le COSOP contribuera donc à atténuer les risques par le renforcement de la résilience, la diversification économique et le développement de systèmes alimentaires plus inclusifs.

C. Enjeux liés au système alimentaire et au secteur agricole et rural

9. **Difficultés et perspectives.** Malgré un potentiel élevé (zones agroécologiques variées, 450 000 hectares de terres irriguées, cheptel estimé à 22 millions de têtes), les systèmes alimentaires restent fragiles. Seulement 0,5% des terres sont arables, la densité de population demeure faible (cinq habitants par kilomètre carré) et plus de 61% de la population vit en milieu urbain. Les contraintes économiques et sociales tiennent notamment à la malnutrition chronique, qui touche 25% des enfants, et à un déficit de production, 60% des céréales étant importées. À cela s'ajoutent la croissance démographique (2,74%), l'urbanisation rapide (4,29%) et la pression foncière. Les difficultés structurelles concernent la faible productivité, le manque d'infrastructures rurales et la volatilité des taux de change.
10. Le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche contribuait à environ 18,6% du PIB en 2024 (ANSADE) et employait près de 45% de la population active. La croissance agricole moyenne s'est établie à 2,8% sur la période 2020-2024. Cette progression modérée s'explique par la variabilité climatique, l'insuffisance de l'irrigation et la faiblesse de la mécanisation.
11. **Contexte institutionnel et cadre de l'action publique.** La SCAPP (2016-2030) est cohérente avec les priorités du FIDA. Elle s'articule avec le Plan national de développement rural (PNDR, 2020 –2025), le Plan national de développement de l'élevage (2018 – 2025) et le Plan national de développement agricole (PNDA,

2016-2025), qui ciblent les chaînes de valeur vivrières, les infrastructures productives et la gouvernance locale. Ces cadres couvrent les quatre piliers de la sécurité alimentaire, à savoir: la disponibilité de produits vivriers de qualité en quantité suffisante; l'accès de tous à l'alimentation, y compris des groupes les plus vulnérables et à faible revenu; la bonne utilisation et la qualité sanitaire des aliments; et la stabilité des approvisionnements.

12. Moins de 12% des exploitants disposent d'un titre foncier officiel et seulement 18% des femmes rurales ont accès à un crédit productif (Banque mondiale). La mécanisation demeure limitée: un tracteur couvre en moyenne 90 hectares, contre 35 hectares au Sénégal [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)]. Ces lacunes réduisent la compétitivité et la durabilité du secteur.
13. Entre 2010 et 2023, la fréquence des sécheresses a doublé, faisant reculer de 10 à 15% le rendement des principales cultures vivrières (FAO). La disponibilité des pâturages a diminué de près de 30% au cours de la dernière décennie (FAO). Dans ce contexte, la gestion durable de l'eau et la restauration des terres deviennent des leviers essentiels à la résilience des ménages ruraux.
14. Les contraintes liées à la productivité, à l'accès aux intrants et à la gouvernance foncière appellent une approche intégrée. Le COSOP fera du FIDA un partenaire au service de l'innovation et de la durabilité, dans le droit fil de la SCAPP 2016-2030, du PNDR et de la Stratégie 2025-2031 du FIDA pour le climat, l'environnement et la biodiversité. Son orientation vise à consolider les fondements d'une croissance inclusive, résiliente et sobre en carbone.

II. Engagement du FIDA: bilan de l'expérience

A. Résultats du précédent COSOP

15. Publié en 2025, le rapport de l'évaluation indépendante de la stratégie et du programme de pays a fait ressortir les principaux résultats suivants: i) une contribution à l'augmentation des superficies cultivables et à l'amélioration de l'accès aux infrastructures pastorales, même si la mise en valeur des terres récupérées a été insuffisante; ii) la promotion de la production maraîchère et de l'aviculture semi-intensive, dont les résultats ont toutefois été limités par plusieurs contraintes techniques, organisationnelles et commerciales; iii) l'amélioration et la diversification des capacités productives des systèmes de culture des dattiers dans les zones oasiennes; iv) le renforcement de structures communautaires (comités communaux de concertation, associations de gestion participative des oasis et associations de gestion locale collective); v) la promotion de l'approche par filière, grâce à l'introduction en Mauritanie de différents mécanismes, notamment les groupes de travail filière et les partenariats public-privé-producteurs (4P), même si les premiers sont restés peu actifs faute d'un encadrement et d'un appui technique suffisants, tandis que les seconds ont pâti d'erreurs de conception et d'un manque d'accompagnement.
16. Le portefeuille du COSOP 2018-2024 a directement bénéficié à 351 419 personnes (soit 141% de la cible initiale), dont 52% de femmes et 61% de jeunes. Les interventions menées dans le cadre du Projet de gestion durable des ressources naturelles, d'équipement communal et de structuration des producteurs ruraux (PROGRES), du Programme conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques (SD3C) et du Projet de développement de filières inclusives (PRODEFI) ont permis de restaurer 8 416 hectares de terres, d'aménager 224 points d'eau et d'améliorer l'accès à l'eau potable au profit de 37 489 personnes.

17. Le COSOP 2018-2024 a été jugé plutôt satisfaisant. Parmi les points forts figurait la pertinence des interventions, tandis que les points à améliorer incluaient l'accent mis sur la connexion des ruraux pauvres aux marchés, la gouvernance des infrastructures et l'intégration des thématiques transversales, notamment les dimensions environnementales, climatiques et nutritionnelles.

B. Enseignements tirés du précédent COSOP et d'autres sources

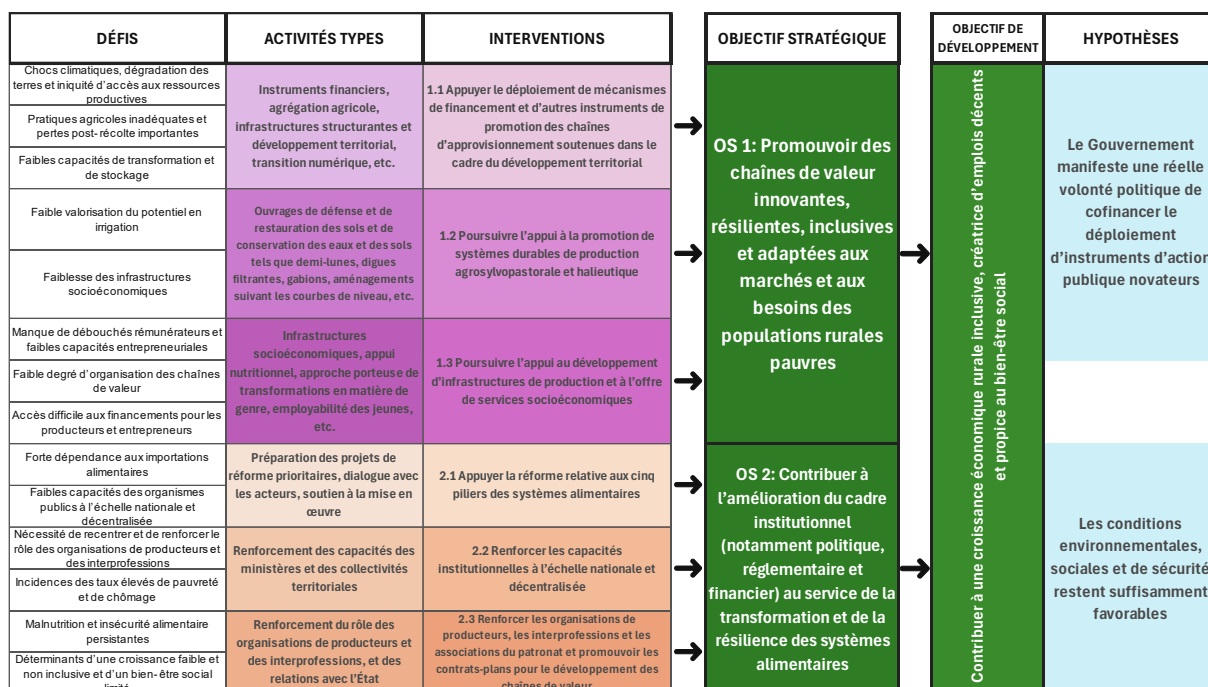
18. **Le développement de chaînes de valeur structurées demeure central pour consolider les gains productifs.** Les expériences du PRODEFI et du PROGRES montrent que la création de valeur ajoutée dépend de partenariats solides entre organisations paysannes (OP), opérateurs privés et institutions financières. Les filières insuffisamment organisées peinent à absorber la production, à réduire les pertes et à garantir des débouchés stables. L'approche 4P ouvre des perspectives, mais exige un appui soutenu à la gouvernance économique locale et aux capacités de négociation pour sécuriser la connexion entre marchés et territoires.
19. **Les diagnostics participatifs et l'ancrage territorial ont amélioré la pertinence des investissements, favorisé l'alignement institutionnel et renforcé la gouvernance locale.** Lorsque les plans d'investissement reposent sur des mécanismes de concertation et des capacités minimales de planification, la cohérence intersectorielle s'améliore et l'impact se pérennise. L'approche territoriale constitue donc un socle stratégique pour articuler filières, infrastructures, services et politiques locales.
20. **Les infrastructures rurales (périmètres irrigués, ouvrages pastoraux, structures de stockage et de transformation) ne produisent des effets durables que lorsque des modalités de gestion locale sont clarifiées et sécurisées.** Les expériences montrent que la performance repose sur des dispositifs de gestion partagée, des mécanismes de financement de l'entretien et la responsabilisation des acteurs concernés (OP, collectivités, opérateurs spécialisés). Sans organisation pérenne, les actifs se dégradent et leurs retombées économiques s'amenuisent.
21. **Les interventions en faveur de l'agroécologie, de la régénération des terres et de la gestion pastorale ont démontré leur capacité à renforcer la résilience des systèmes de production.** Leur impact reste cependant limité lorsqu'elles ne sont pas systématiquement intégrées dans la planification territoriale et les filières locales. Les diagnostics climatiques participatifs doivent éclairer les choix d'investissement, tandis que la valorisation économique des terres restaurées exige un appui à la production, aux services de conseil et au financement.
22. L'autonomisation économique des femmes nécessite des stratégies et une expertise adéquate: la présence de spécialistes des questions de genre au sein de l'unité de gestion du programme (UGP) ainsi que la formation du personnel et des partenaires sont des facteurs clés de la réussite des interventions. Il est aussi essentiel de formuler des stratégies spécifiques pour l'inclusion des femmes et des jeunes. Le renforcement des organisations communautaires est en outre indispensable pour pérenniser les interventions et favoriser les débouchés commerciaux.
23. **L'absence d'un cadre unifié de suivi-évaluation a limité la comparabilité des résultats, la capitalisation des acquis et la contribution au dialogue sectoriel.** Les récentes avancées (manuel commun de suivi-évaluation, système informatisé) constituent une base solide pour harmoniser les indicateurs, aligner les projets et structurer un apprentissage actif. Les pratiques de capitalisation doivent être intégrées aux processus nationaux de planification afin d'accélérer la diffusion des innovations probantes.

III. Stratégie pour des programmes de pays porteurs de transformation

A. Théorie du changement du COSOP

Figure 1

Théorie du changement du COSOP



24. La croissance économique de la Mauritanie, bien que soutenue (5,3% en 2025 selon le FMI), reste peu inclusive: 45% de la population active dépend encore d'activités rurales peu productives (ANSADE, 2024). Cette situation limite la résilience économique et accentue les disparités territoriales.
25. Les difficultés du secteur agroalimentaire mauritanien tiennent à un niveau élevé de pauvreté: l'indice de pauvreté multidimensionnelle s'établit à 50,6 et la pauvreté touche 41,2% de la population en milieu rural. Cette situation entretient une insécurité alimentaire persistante, qui toucherait entre 20% et 30% de la population selon les périodes et les récoltes, et s'accompagne de fortes vulnérabilités nutritionnelles. Le secteur reste aussi pénalisé par les chocs climatiques, la dégradation des terres, l'accès limité au foncier, surtout pour les femmes et les jeunes, de faibles capacités de stockage et de transformation, les pertes post-récolte, les difficultés d'accès aux financements, une production céréalière limitée (couvrant seulement 30% de la demande), des chaînes de valeur peu structurées et des capacités publiques locales encore limitées.
26. En collaboration avec les autres acteurs, le programme de pays accompagnera le Gouvernement dans la mise en œuvre de mesures visant à transformer les systèmes alimentaires, en mettant l'accent sur l'accès aux marchés, l'inclusion financière et la résilience climatique au profit des ruraux pauvres, et en s'appuyant sur des partenariats 4P. Le COSOP adoptera une approche tenant compte de la fragilité, fondée sur le renforcement des institutions locales, de la cohésion sociale et de la résilience dans les territoires vulnérables.
27. **Si** le programme de pays i) appuie le déploiement de mécanismes financiers et d'autres instruments de promotion des chaînes de valeur, ii) poursuit et met à l'échelle son appui à la promotion de systèmes durables de production agrosylvopastorale et halieutique, et iii) poursuit et étend son appui au développement d'infrastructures et à l'offre de services socioéconomiques de base,

alors les ruraux pauvres intégreront des chaînes de valeur orientées vers les marchés, inclusives et résilientes. **Si, par ailleurs**, le programme de pays i) appuie la réforme relative aux piliers des systèmes alimentaires, ii) renforce les capacités des organismes publics et des collectivités territoriales décentralisées, et iii) aide à recentrer et à renforcer les rôles respectifs des organisations de producteurs, des interprofessions et des associations du patronat dans les chaînes de valeur, **alors** les systèmes alimentaires seront transformés et les groupes cibles accéderont à de meilleurs services.

28. **Si** les populations rurales pauvres sont mieux connectées aux marchés, **et si** les systèmes alimentaires leur offrent de meilleurs services, **alors** elles pourront accéder à des emplois décents, accroître leurs revenus et améliorer leur état nutritionnel et leur bien-être social.
29. **La théorie du changement** repose sur trois hypothèses: i) la croissance agropastorale devient plus inclusive lorsque les petits producteurs accèdent à des chaînes de valeur intégrées et à des financements adaptés aux enjeux climatiques; ii) la résilience des ménages s'améliore lorsque les pratiques de production, de gestion de l'eau et de gouvernance foncière sont alignées sur les priorités climatiques nationales; iii) la transformation territoriale s'accélère lorsque les institutions locales disposent de capacités techniques et financières suffisantes. La validité de ces hypothèses dépend de la stabilité du contexte macroéconomique.

B. Objectif général, objectifs stratégiques et interventions

30. **Alignement.** Les interventions du COSOP contribueront à éliminer la pauvreté [objectif de développement durable (ODD) 1] et la faim (ODD 2) et à promouvoir l'égalité entre les sexes (ODD 5), le travail décent (ODD 8), l'action climatique (ODD 13) et les partenariats (ODD 17). Elles s'inscrivent dans la vision stratégique du FIDA pour une transformation inclusive et durable du monde rural. Elles sont aussi alignées sur la SCAPP à l'horizon 2030, qui vise à promouvoir une croissance économique forte, inclusive et durable en vue de satisfaire les besoins essentiels de tous les citoyens et de leur assurer un mieux-être. Le COSOP est en outre aligné sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
31. **L'objectif de développement** est de **contribuer à une croissance économique rurale inclusive, créatrice d'emplois décents et propice au bien-être social**. Cette contribution se traduira notamment par l'amélioration des revenus, de la sécurité alimentaire et de la nutrition des populations rurales.
32. Le modèle d'intervention se structure en quatre niveaux: i) **intrants**: ressources financières du portefeuille, expertise technique du FIDA, partenariats institutionnels et contributions des participants; ii) **produits**: amélioration de l'accès à l'irrigation, développement des cultures vivrières et de rente et des filières maraîchère, halieutique et pastorale, renforcement des services de vulgarisation; iii) **effets directs**: amélioration de la productivité agricole, hausse des revenus ruraux, intégration des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur; iv) **impact**: réduction de la pauvreté rurale, consolidation de la sécurité alimentaire et contribution à la neutralité carbone. Cette logique est alignée sur les cadres de gestion des résultats du FIDA pour 2022-2030 et sur les indicateurs de base de FIDA12, FIDA13 et FIDA 14).
33. **Les deux objectifs stratégiques (OS) et les interventions** du COSOP sont présentés ci-dessous.

Tableau 2

Objectifs stratégiques du COSOP

<i>Principale priorité de développement (OS)</i>	<i>Institutions sous-jacentes</i>	<i>Enjeux de réforme des politiques publiques</i>	<i>Interventions proposées (au titre de prêts ou hors prêts)</i>
OS 1: Promouvoir des chaînes de valeur innovantes, résilientes,	Ministères chargés des finances, de l'agriculture, de	Financement mixte (Gouvernement, FIDA et autres partenaires)	1. Appui au déploiement de mécanismes financiers novateurs

<i>Principale priorité de développement (OS)</i>	<i>Institutions sous-jacentes</i>	<i>Enjeux de réforme des politiques publiques</i>	<i>Interventions proposées (au titre de prêts ou hors prêts)</i>
inclusives et adaptées aux marchés et aux besoins des populations rurales pauvres	l'élevage, de l'environnement, du commerce, etc.	techniques et financiers, banques et secteur privé) • Institutionnalisation de l'agrégation agricole • Partenariats 4P • Développement territorial porteur de chaînes de valeur inclusives	et d'autres instruments de promotion des chaînes de valeur soutenues dans le cadre du développement territorial 2. Poursuite concomitante de l'appui à la promotion de la gestion des ressources naturelles (ouvrages de défense et de restauration des sols et de conservation des eaux et des sols tels que les demi-lunes, les digues filtrantes, les gabions, les aménagements suivant les courbes de niveau, etc.) et des systèmes de production agrosylvopastorale et halieutique durables (climato-compatibles) 3. Poursuite de l'appui au développement d'infrastructures et à l'offre de services socioéconomiques de base (y compris l'éducation nutritionnelle)
OS 2: Contribuer à l'amélioration du cadre institutionnel au service de la transformation et de la résilience des systèmes alimentaires	Ministères chargés de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, des questions de genre, des jeunes et de la nutrition	• Réforme des systèmes alimentaires • Approche programmatique • Innovations réglementaires	1. Appui aux réformes en faveur de systèmes alimentaires plus résilients 2. Renforcement des capacités institutionnelles des ministères, des organismes publics et des collectivités territoriales décentralisées 3. Renforcement des capacités des organisations de producteurs et des associations du secteur privé (interprofessions, patronat); promotion des entreprises coopératives et des contrats-plans pour le développement des chaînes de valeur

34. Le COSOP couvre **les thématiques transversales** suivantes: questions de genre, jeunes, nutrition, environnement et gestion des ressources naturelles (indicateurs tenant compte du genre, ciblage des jeunes, pratiques agricoles durables et critères nutritionnels pour les projets relatifs à la production). Ces thématiques contribueront à améliorer la résilience, la sécurité alimentaire, l'inclusion économique et les revenus des populations rurales.
35. Les femmes ont représenté 52% des personnes directement ciblées par les interventions du portefeuille 2018-2024, tandis que les jeunes ont constitué 61% des participants aux activités génératrices de revenus. Le nouveau cadre consolidera ces acquis en favorisant spécifiquement l'accès des femmes et des jeunes aux facteurs de production, au foncier sécurisé, à des services financiers adaptés et à la formation entrepreneuriale.
36. Le programme de pays mettra davantage l'accent sur la nutrition, conformément aux priorités de la SCAPP (2016-2030), du PNDR et du PNDA qui en découle. La persistance de taux élevés de malnutrition chronique en milieu rural, laquelle touche 29,4% des enfants de moins de 5 ans dans ces zones (ANSADE, 2022), justifie une approche intégrée associant production vivrière, diversification alimentaire et éducation nutritionnelle.
37. Les acquis du précédent COSOP seront consolidés grâce à des interventions axées sur la régénération des sols, la gestion durable des bassins versants et l'adaptation des systèmes agropastoraux aux sécheresses récurrentes. Les actions seront

alignées sur la Plan d'action nationale de lutte contre la désertification et la contribution déterminée au niveau national actualisée en 2025.

38. Pour toutes les interventions, **la pérennisation et la reproduction à plus grande échelle** seront assurées grâce à des modalités de mise en œuvre appropriées, garantissant l'autonomie financière, la responsabilisation des acteurs, la rentabilisation des investissements et la maintenance des infrastructures, et la prise en compte des risques environnementaux. La mise à l'échelle reposera sur le renforcement des institutions nationales, la capitalisation des acquis et leur intégration progressive dans les programmes et les politiques publiques.

C. Groupe cible et stratégie de ciblage

39. **Groupe cible.** Le COSOP ciblera les ménages ruraux vivant dans la pauvreté ou risquant fortement d'y basculer, en particulier ceux qui pratiquent l'agropastoralisme, la pêche artisanale, le petit maraîchage ou l'élevage intégré. Il couvrira les six régions du portefeuille précédent et sera étendu à l'Adrar et au Tagant. Les zones d'intervention seront sélectionnées sur la base d'indicateurs liés à la pauvreté rurale, à l'insécurité alimentaire, à la vulnérabilité climatique et aux faibles performances agricoles. Le COSOP ciblera 150 000 ménages ruraux vulnérables, dont 52% de femmes et 61% de jeunes.
40. **La stratégie de ciblage** s'appuiera sur la Politique du FIDA relative au ciblage de la pauvreté et combinera ciblage géographique, critères de vulnérabilité et outils géospatiaux. Le processus mobilisera des quotas, des mécanismes d'autosélection encadrée et des comités communautaires représentatifs pour garantir la transparence et l'équité. L'insertion économique des jeunes sera favorisée par la formation professionnelle, le développement d'activités entrepreneuriales et l'intégration des jeunes dans les chaînes de valeur. L'égalité femmes-hommes sera assurée par des mesures spécifiques facilitant l'accès aux ressources, aux services et aux dispositifs de gouvernance. Le ciblage sera adapté à la dispersion géographique des populations et aux contraintes logistiques, et une attention particulière sera accordée aux populations des zones enclavées, aux réfugiés, aux éleveurs transhumants et aux autres groupes vulnérables ou marginalisés, notamment les personnes handicapées.

IV. Interventions du FIDA

A. Instruments de financement

41. L'opération appuyée par le FIDA est pleinement cohérente avec le cadre stratégique national de développement et les priorités conjointes du Gouvernement et du Fonds. L'allocation prévue, qui proviendra de FIDA13, de FIDA14 et de FIDA15 et qui s'articulera avec les projets en cours et futurs, est destinée à générer un effet de levier grâce à la mobilisation de cofinancements nationaux et internationaux. L'objectif est de maintenir un ratio global proche de 1/1 entre les ressources du FIDA et les financements complémentaires, tout en recherchant des cofinancements supplémentaires et en préparant le lancement d'un nouveau programme à partir de 2027, en phase avec le COSOP 2026-2033.
42. Le principal levier retenu pour atteindre les objectifs du COSOP est la consolidation d'un programme cohérent, structuré autour de la transposition à plus grande échelle du PROGRES au moyen d'une phase II, qui intégrera les principales recommandations issues de l'évaluation de la stratégie et du programme de pays, notamment celle qui préconise d'étendre les interventions dans l'Adrar et le Tagant. Le PROGRES, le SD3C et le Programme de gestion intégrée des risques climatiques en Afrique (AICRM) constituent le portefeuille de base, que les financements additionnels de FIDA13 permettront de consolider, tandis que le PROGRES II s'inscrira dans le cadre de la nouvelle génération d'investissements du COSOP.
43. En Mauritanie, le SD3C cible les zones transfrontalières vulnérables des régions du Hodh et accompagne environ 6 500 ménages, une attention particulière étant

accordée aux femmes et aux jeunes. Il vise à renforcer la résilience, la sécurité alimentaire et la cohésion sociale. Financé par le Fonds vert pour le climat à hauteur d'environ 11 millions d'USD, l'AICRM (2021-2027) complète cette action en mettant en place des instruments de gestion des risques climatiques, des infrastructures résilientes et des services financiers adaptés.

B. Contribution à l'élaboration des politiques au niveau du pays

44. Le COSOP appuiera des réformes stratégiques visant à lever les principales contraintes mises en lumière dans l'évaluation du COSOP précédent. Il s'agira notamment de réformer le cadre réglementaire applicable à l'irrigation de proximité, à l'agrégation agricole et aux partenariats 4P, de mettre au point un mécanisme intégré de financement rural et de promouvoir la mécanisation et les petites et moyennes entreprises (PME) agroalimentaires. Ces réformes seront menées aux niveaux politique, institutionnel et budgétaire. Elles s'inspireront des Directives volontaires du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur les systèmes alimentaires et la nutrition, et viseront à améliorer l'accès des femmes et des jeunes aux financements, aux marchés et aux services de base.
45. L'accompagnement prendra la forme de dialogues techniques liés aux opérations financées (prêts et dons), d'une assistance technique ciblée, du cofinancement de réformes et de la production de données probantes (au moyen de diagnostics sectoriels et d'études d'impact). Un dispositif de coordination multisectoriel (comprenant une cellule de concertation et un comité de pilotage) en assurera la gouvernance, et des indicateurs spécifiques seront intégrés au cadre de résultats.
46. Les populations rurales, les femmes, les jeunes et des OP seront associés aux processus d'élaboration des politiques au moyen de plateformes participatives. L'approche retenue restera flexible afin de saisir les possibilités qui se présenteront pendant la mise en œuvre du COSOP. Le renforcement des capacités des ministères, des collectivités, des groupes de réflexion et des organisations rurales garantira une appropriation durable des réformes.

C. Renforcement des institutions

47. Le COSOP appuiera les réformes institutionnelles, la coordination sectorielle régionale et la gouvernance locale. Les collectivités assureront la gestion des infrastructures, les OP seront renforcées aux niveaux local et régional afin de consolider leur rôle de locomotive dans les filières, et les agences techniques soutiendront la production durable. Chaque projet comprendra un diagnostic organisationnel, un plan de formation, des outils de gestion et un dispositif de suivi-évaluation. La pérennisation reposera sur la formation de formateurs, l'ancrage des compétences au niveau local et la mise en œuvre de plans d'autonomie financière. Le FIDA mobilisera des dons et s'appuiera sur des initiatives telles qu'« Avancer la connaissance pour un impact agricole » et des projets de gouvernance territoriale pour renforcer les capacités institutionnelles de façon intégrée et durable.

D. Innovations

48. Les priorités en matière d'innovation incluent le financement mixte, l'institutionnalisation de l'agrégation au moyen de modèles 4P adaptés, la réforme des systèmes alimentaires et le renforcement du rôle des OP, des collectivités et des organismes publics. Le recours aux technologies de l'information et des communications sera promu (notamment les plateformes numériques d'agrégation ou de suivi des résultats). Ces innovations amélioreront la résilience climatique, l'équité et la nutrition. Elles seront expérimentées dans le cadre de dons du FIDA existants ou futurs, selon une démarche associant capitalisation, cocréation avec les OP, coopération Sud-Sud et ancrage progressif dans le cadre réglementaire. Le COSOP offrira un cadre souple et multi-acteurs permettant d'adapter et de valider ces innovations avant de les transposer à l'échelle nationale.

E. Gestion des connaissances

49. Un plan de gestion des connaissances directement rattaché à la théorie du changement sera mis en œuvre dès la première année. Il appuiera la transformation institutionnelle grâce à la production de données utiles à la gestion des résultats. Il prévoira des activités de collecte, de capitalisation, de partage des retours d'expérience, d'apprentissage collectif et de diffusion ciblée. Un ou une responsable désigné(e), intervenant à l'échelle de l'ensemble du portefeuille, en assurera la mise en œuvre. Des plateformes numériques en accès libre faciliteront l'organisation, le partage et l'analyse des informations. Le FIDA explorera des solutions d'intelligence artificielle autorisées (logiciel libre ou mis en place dans le cadre de partenariats).

F. Technologies de l'information et des communications au service du développement

50. Les priorités comprendront l'accès à l'information agrométéorologique, la facilitation des paiements en ligne et le développement de petites plateformes reliant producteurs et acheteurs. Les initiatives seront testées localement avant d'être étendues, afin d'en assurer l'adoption. Les partenariats associeront l'Agence en charge du numérique de l'État, les opérateurs de télécommunications et quelques entreprises locales. Le suivi portera sur l'utilisation effective et l'accessibilité des services.

G. Partenariats stratégiques et coopération Sud-Sud et triangulaire

51. Le programme de pays mobilisera des partenariats structurés avec **les institutions nationales, les organisations de producteurs et les plateformes de la société civile**. Ces partenariats appuieront la gouvernance des systèmes alimentaires (OS 2) au moyen de réformes institutionnelles, d'une clarification des rôles et de cofinancements. Des instruments tels que des protocoles d'accord, des comités de pilotage multisectoriels et l'intégration dans le budget national seront utilisés. Ces partenariats s'appuieront sur des plateformes multi-acteurs pour assurer la mise en œuvre, la concertation sur les politiques et la fourniture de services.
52. Le dialogue avec les **partenaires techniques et financiers**, notamment la FAO, le Programme alimentaire mondial, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAfD), l'Agence française de développement et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), s'inscrira dans le cadre de groupes sectoriels consacrés notamment à l'agriculture, à la nutrition et aux filets sociaux. Des synergies seront recherchées de manière ciblée, notamment dans le domaine du climat avec la FAO, dans celui de la nutrition avec l'UNICEF et dans celui du genre avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Des cofinancements, des contrats de service ou des études conjointes seront envisagés. Le FIDA et le Gouvernement mauritanien mobiliseront des cofinancements de la BAfD et du Plan Mattei (la stratégie de l'Italie pour l'Afrique).
53. S'agissant du **secteur privé**, l'approche 4P sera axée sur des partenariats plus structurés et soumis à l'obligation de rendre compte, compte tenu des enseignements tirés du COSOP précédent. Des banques, des institutions de microfinance, des PME, des plateformes agroalimentaires et des opérateurs spécialisés appuieront le co-investissement dans les chaînes de valeur, les paiements agricoles numérisés et les services financiers adaptés. Les pôles de transformation et de commercialisation en seront le cadre opérationnel, à condition d'être adossés à des bassins de production viables, caractérisés par des volumes réguliers, des OP organisées, des centres de collecte fonctionnels et des débouchés clairement établis. Ces pôles amélioreront l'accès des OP aux services de stockage, de conditionnement, de transformation primaire et de commercialisation groupée.

Les garanties partielles, les subventions catalytiques et les fonds d'amorçage seront encadrés par des contrats de performance, des règles d'accès transparentes et des obligations de co-investissement. Cette approche renforcera la pérennité des investissements et réduira le risque de captation des aides publiques par des intérêts privés.

54. La **coopération Sud-Sud** associera l'Égypte, les Émirats arabes unis, le Maroc, le Sénégal, la Tunisie et des centres techniques tels que le Centre international de recherches agricoles dans les zones arides et l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides. Elle favorisera les transferts de technologies, la mise au point conjointe de solutions et des échanges ciblés dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, de la biodiversité, de l'aviculture, de la finance rurale et de l'organisation de chaînes de valeur inclusives. Ces partenariats s'appuieront sur des institutions techniques et financières reconnues pour leur expérience.

V. Exécution du COSOP

A. Volume et sources des investissements

55. Au titre du Système d'allocation fondé sur la performance, la Mauritanie bénéficie de 13,498 millions d'USD de ressources de base accordées à des conditions mixtes, dont un complément de financement pour le climat de 0,8 million d'USD. Au titre du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées, elle bénéficie de 5 millions d'USD octroyés à des conditions ordinaires, ce qui porte l'allocation initiale totale à 18,498 millions d'USD. Les financements pour les cycles couverts par FIDA14 et FIDA15 seront déterminés sous réserve des procédures internes et de l'approbation ultérieure du Conseil d'administration. Les cofinancements confirmés ou potentiels seront précisés et actualisés à mesure qu'ils seront mobilisés. Le Gouvernement assurera la coordination du COSOP et contribuera à son financement à hauteur de 17,48 millions d'USD, sous forme de ressources d'investissement et de fonds de contrepartie.

Tableau 3

Projets en cours ou prévus: financements du FIDA et cofinancements
 (en millions d'USD)

Projets	Financement du FIDA	Assistance technique remboursable	Cofinancement		Total	Ratio de cofinancement
			National	International		
PROGRES	42,392		6,87	0,74 (Mécanisme de relance du FIDA en faveur des populations rurales pauvres)	7,61	1,0/0,2
SD3C – Phase I	5,000		0,61	2,97	3,58	1,0/0,7
AICRM	0,00		0,00	5,17	5,17	0,0/5,2
PROGRES (financement additionnel au titre de FIDA13)	16,498		10,00	0,00	10,00	1,0/0,5
SD3C (financement additionnel au titre de FIDA13)	3,000		À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Fonds pour l'adaptation	0,00		À déterminer	22,5	22,5	0,0/22,5
Fonds arabe de développement économique et social	0,00		À déterminer	20,00	20,00	0,0/20,0
Plan Mattei	0,00		À déterminer	30,00	30,00	0,0/30,0
Nouveaux projets (FIDA14 et FIDA15)	À confirmer		À confirmer	À confirmer	À confirmer	À confirmer
PROGRES II						
Total	66,890	s.o.	17,480	81,91	99,39	1,0/1,5

56. Sur la base des chiffres présentés ci-dessus, et compte tenu des ressources mobilisées au titre de FIDA12 et de FIDA13 dans le cadre des projets PROGRES et SD3C, l'enveloppe consolidée du portefeuille du FIDA en Mauritanie s'élève à 66,89 millions d'USD. Les contributions attendues au titre de FIDA14 et de FIDA15 restent à déterminer. À cette enveloppe s'ajoutent environ 17,48 millions d'USD de contributions nationales et 81,91 millions d'USD de cofinancements internationaux, soit un total de près de 99,39 millions d'USD (hors cofinancements à confirmer). Le ratio global de cofinancement s'établit donc à 1/1,5, ce qui témoigne d'une mobilisation significative de ressources, en adéquation avec les objectifs de mobilisation et les priorités stratégiques du présent COSOP 2026-2033. Celui-ci soutiendra les partenariats 4P et étudiera la possibilité de mener des opérations non souveraines pour mobiliser les investissements privés.

B. Ressources à l'appui d'autres activités

57. Un montant de 3,5 millions d'USD sera mobilisé pour financer les missions de supervision, l'assistance technique et les activités transversales à l'appui des objectifs stratégiques du COSOP. Ces ressources compléteront les financements des projets en cours et à venir, en permettant de renforcer le suivi des opérations, de capitaliser les savoirs et d'apporter un appui direct aux réformes institutionnelles et aux dynamiques de transformation locale.

C. Transparence

58. Dans le cadre de l'appui à la transformation des systèmes alimentaires, le programme de pays accompagnera le Gouvernement dans la mise en place de mécanismes assurant la transparence et la reddition de comptes. L'approche programmatique s'articulera autour de cinq piliers: i) un partenariat dans lequel les

rôles et les obligations seront clairement définis au moyen de comités de pilotage et de chartes multipartites; ii) une vision stratégique exposée dans des documents accessibles; iii) un système de gestion fiduciaire rigoureuse; iv) un dispositif de reddition des comptes fondé sur le suivi des résultats, le dialogue avec les participants et la diffusion publique des informations; v) l'harmonisation des outils et des calendriers. Les acteurs non étatiques (société civile, OP, médias) seront mobilisés pour garantir un suivi citoyen transparent et une large diffusion des résultats.

D. Gestion du programme de pays

59. Par l'arrêté n° 00135 du 12 février 2025, le Gouvernement a établi l'UGP, placée sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Cofinancée par le FIDA et par l'État, elle coordonnera la mise en œuvre technique et fiduciaire du portefeuille, en s'appuyant sur l'unité de gestion du PROGRES et en intégrant progressivement les équipes des autres projets. Elle comprendra un coordonnateur ou une coordonnatrice au niveau national, des référents techniques, trois cellules spécialisées et quatre antennes régionales situées à Aïoun, Kiffa, Aleg et Sélibabi, auxquelles s'ajoutera une antenne couvrant l'Adrar et le Tagant, où les interventions du COSOP seront étendues. Son mandat couvrira aussi les activités hors prêts. L'UGP favorisera une gestion harmonisée reposant sur des outils communs, un appui ciblé aux capacités fiduciaires et un suivi périodique conjoint du FIDA et du Gouvernement.

E. Suivi-évaluation

60. Le système de suivi-évaluation du COSOP sera piloté par l'UGP, en coordination avec les ministères sectoriels, le FIDA, les OP et des experts. Il s'appuiera sur un dispositif numérique intégré et aligné sur le Système de gestion des résultats opérationnels du FIDA pour centraliser les données depuis le niveau local jusqu'au niveau national. Les informations, consolidées chaque semestre, éclaireront les comités de pilotage, les examens annuels et les dialogues sectoriels. Le système contribuera aussi aux cadres de résultats du système des Nations Unies. Le plan de suivi-évaluation précisera les indicateurs, les flux de données, les contrôles qualité et les résultats attendus.

VI. Participation du groupe cible

61. Le COSOP renforcera la participation des groupes cibles à toutes les étapes du cycle: de la conception à l'exécution, en passant par le suivi, la gouvernance et l'évaluation. Il s'appuiera sur les acquis du PROGRES, du SD3C, du PRODEFI, de la phase II du Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout sud et le Karakoro et des interventions antérieures du FIDA. Des diagnostics participatifs réguliers associeront les femmes, les jeunes et les OP. Des quotas harmonisés garantiront leur représentativité, et l'on comptera au moins 30% de femmes dans les comités de gestion. Les coopératives et interprofessions locales bénéficieront d'appuis organisationnels, de formations et de financements communautaires. Un mécanisme de réponse aux doléances accessible permettra de recueillir et de traiter les plaintes, et d'y donner suite. Le suivi et l'obligation de rendre compte seront assurés au moyen d'audits participatifs, de rapports communautaires et d'indicateurs de satisfaction.

VII. Gestion des risques

62. Les principaux risques répertoriés dans l'appendice XI concernent la viabilité macroéconomique (inflation, dette et faibles marges budgétaires), la solidité institutionnelle (capacités fiduciaires et gouvernance locale) et l'environnement d'investissement (manque de régulation favorable aux partenariats 4P, OP peu structurées, faible confiance du secteur privé). La variabilité climatique, les tensions sociales régionales et la lenteur des réformes sectorielles aggravent ces risques. Leur incidence pourrait influencer sur le reclassement du pays, freiner les

décaissements, réduire les cofinancements et compromettre la soutenabilité du portefeuille. Les mesures d'atténuation seront adaptées au contexte national et alignées sur les hypothèses de la théorie du changement.

63. Un point focal sera désigné au sein de l'UGP pour piloter le suivi des risques, en collaboration avec un comité technique. Un tableau de bord actualisé semestriellement sera annexé aux rapports relatifs au COSOP. Les mesures d'atténuation comprendront le renforcement des capacités institutionnelles, l'appui aux réformes, l'intégration des enjeux environnementaux et la formalisation des partenariats multipartites. Le suivi sera assuré dans le cadre des missions conjointes du FIDA et du Gouvernement et des examens annuels du COSOP.
64. Compte tenu du niveau élevé du risque fiduciaire inhérent et des capacités encore limitées, le FIDA privilégiera une approche fondée sur les risques, qui reposera sur des dispositifs d'exécution propres à chaque projet et sur un recours sélectif aux seuls systèmes nationaux jugés fiables, notamment en matière de passation des marchés. L'usage accru de ces systèmes demeurera progressif et subordonné à l'atteinte de jalons de réforme et à une réévaluation périodique du risque, en concertation avec le Gouvernement. Cette orientation rejoint celle des autres partenaires, la Banque mondiale (cadre de partenariat-pays 2026-2030) et la BAfD (document de stratégie pays 2023-2028) qualifiant toutes deux le risque fiduciaire du pays de « substantiel ».

Cadre de gestion des résultats

Alignement sur la stratégie de pays	Effets directs liés au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux objectifs de développement durable	Objectifs stratégiques du FIDA	Objectifs stratégiques du COSOP	Principaux résultats du COSOP		
				Placements et activités hors financements au cours du COSOP	Indicateurs d'effet direct (cibles comprises)	Indicateurs de produit (cibles comprises)
SCAPP 2016-2030 Levier 1 – Croissance économique inclusive Levier 2 – Capital humain et sécurité alimentaire Levier 3 – Gouvernance territoriale Stratégie rurale (Axes 1 à 5) Stratégie de sécurité alimentaire 2030	UNSDCF 2024–2027 • Priorité 1 : Croissance inclusive • Priorité 2 : Services sociaux de base • Priorité 3 : Gouvernance efficace ODD ciblés : 1, 2, 5, 8, 10, 13, 17	• Promouvoir des chaînes de valeur rurales compétitives, résilientes et inclusives • Favoriser la transformation structurelle des systèmes agroalimentaires	OS1 : Promouvoir des chaînes de valeur innovantes, résilientes et inclusives, adaptées aux marchés et aux besoins des ruraux, pauvres	Projets : • PROGRES, SD3C, AICRM, PROGRES II (FIDA 13), Nouveaux Projets (FIDA 14, 15) Hors financement : • Soutien aux mécanismes de financement mixte • Accompagnement des 4P et de l'agrégation agricole • Renforcement des services productifs et infrastructures locales	• x ménages accédant à des services de financement rural adaptés (IB 1.1.1) • x% de bénéficiaires intégrés dans des partenariats 4P formels (IS) • x OP partenaires ayant renforcé leur accès aux marchés (IB 2.2.2) • x ménages ayant amélioré leur résilience économique (IS) • X % de ménages ayant augmenté leurs revenus ; • x % de ménages ayant amélioré la diversité de leur alimentation.	• x institutions financières partenaires appuyées (IS) • x 4P structurés et mis en œuvre avec des contrats signés (IS) • x marchés de groupage, unités de transformation et entrepôts construits/réhabilités (IB 2.1.6) • x formations délivrées sur l'approche chaîne de valeur et gestion entrepreneuriale (IS)
Même alignement stratégique	Même alignement CCNUDD et ODD	• Améliorer la gouvernance sectorielle, les institutions rurales et l'environnement politique	OS2 : Contribuer à l'amélioration du cadre institutionnel pour la transformation et la résilience des systèmes alimentaires	Projets : • Composantes institutionnelles de PROGRES et PROGRES II Hors financement : • Appui aux réformes (irrigation, agrégation, gouvernance foncière, nutrition) • Renforcement des capacités des OP, CTD, ministères sectoriels • Plateforme RimRural et dialogues multipartites	• 5 politiques ou lois soumises ou adoptées (Politique 3) • x OP ou interprofessions structurées dans la gouvernance sectorielle (IS) • x CTD disposant de plans d'investissement locaux alignés aux chaînes de valeur (IS) • x% d'amélioration perçue dans la coordination institutionnelle (IS qualitatif, score moyen)	• 10 documents politiques/propositions réglementaires produits (Politique 1) • 5 dialogues politiques annuels RimRural conduits (IS) • x formations institutionnelles réalisées auprès des CTD/Ministères (IS) • x plans stratégiques/territoriaux appuyés techniquement (IS) • x produits de savoir diffusés en appui aux réformes (IS)

Alignement sur la stratégie de pays	Effets directs liés au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux objectifs de développement durable	Objectifs stratégiques du FIDA	Objectifs stratégiques du COSOP	Principaux résultats du COSOP		
				Placements et activités hors financements au cours du COSOP	Indicateurs d'effet direct (cibles comprises)	Indicateurs de produit (cibles comprises)
				• Coopération Sud-Sud et triangulaire		

Dossiers clés

Dossier clé 1: Pauvreté rurale et questions relatives au secteur agricole (voir la section C du chapitre I)

Domaines prioritaires	Groupe concerné	Problèmes majeurs	Mesures à prendre
Faire parvenir 2,8 millions de ruraux à la sécurité alimentaire	Petits exploitants et population rurale sans terre	• Système de production encore vulnérable aux chocs (climat et prix) • Accès limité aux intrants améliorés, aux technologies et aux services d'appui dans le cadre de la production à petite échelle • Manque de fertilité des sols • Rareté et instabilité de l'approvisionnement en eau	• Promouvoir les systèmes de production par des techniques améliorées et une meilleure organisation • Soutenir la production agricole pluviale dans le cadre de bonnes pratiques agricoles adossées à des systèmes d'irrigation à petite échelle • Améliorer l'accès aux services d'appui
Accès aux intrants	Population rurale	• Accès limité à des intrants de qualité à des prix abordables	• Améliorer les services de vulgarisation qui proposent des conseils sur le type et la source des intrants • Travailler avec les négociants agricoles pour adapter les produits et les moyens de paiement aux besoins du groupe cible • Favoriser les réglementations sectorielles adéquates
Accès aux débouchés pour la production	Petits producteurs	• Manque d'accès aux marchés offrant des conditions rémunératrices (tarification claire, exigences de qualité, etc.) • Mauvaise coordination au sein des filières de produits de base • Absence de secteur privé dynamique (à l'exception de celui du tabac) • Agriculteurs relativement peu organisés	• Renforcer la coordination dans les filières • Consolider les organisations de producteurs • Établir des partenariats avec le secteur privé en ce qui concerne les intrants et les produits et veiller à ce que les accords de partenariat profitent (durablement) aux petits producteurs • Favoriser les réglementations sectorielles adéquates
Infrastructures routières et systèmes d'irrigation en milieu rural résilients aux changements climatiques	Population rurale	• Routes et ponts endommagés par des phénomènes météorologiques violents, ce qui entrave l'accès aux zones rurales • Systèmes d'irrigation endommagés par les intempéries et la sédimentation	• Réaliser des investissements appropriés et rentables pour l'entretien des pistes rurales et des ponts • Investir dans les systèmes d'irrigation à petite ou à moyenne échelle • Confier la gestion et l'entretien des systèmes d'irrigation aux usagers

Domaines prioritaires	Groupe concerné	Problèmes majeurs	Mesures à prendre
Accès à l'épargne sécurisée	Population rurale	● Absence d'institutions de microfinance rurales acceptant les dépôts (sauf deux d'entre elles)	● Mettre en place des incitations commerciales pour que les institutions de microfinance lancent des services de collecte de dépôts
Services de vulgarisation durables	Population rurale et petites et moyennes entreprises	● Manque de services appropriés pour les petits producteurs, les petites et moyennes entreprises, les petits exploitants et les autres acteurs de la filière	● Établir un modèle durable de prestation de services par le secteur privé pour résoudre le problème en question

Dossier clé 2: Définition du groupe cible. Questions prioritaires et éventuelles réponses

(voir la section C des chapitres I et III)

Groupe et inclusion sociale ¹	Niveau de pauvreté et caractéristiques	Mesures d'adaptation stratégiques	Besoins prioritaires	Réponse du COSOP
Ruraux pauvres économiquement actifs	Ménages assurant leur sécurité alimentaire et vivant légèrement au-dessus du seuil de subsistance (en mesure d'épargner ou d'investir de petites sommes)	Recours à l'épargne en cas de difficultés	• Systèmes d'épargne fiables • Accès au crédit • Assistance technique (entreprise et production, commercialisation)	• Bonnes pratiques agricoles • Irrigation et conservation des sols et de l'eau • Développement des filières • Mécanismes de financement en milieu rural • Prise en compte des enjeux nutritionnels
Agriculteurs novices	Ménages pauvres en situation d'insécurité alimentaire ayant la possibilité de réinvestir de petites sommes chaque année pour accroître leur patrimoine petit à petit	Les investissements de la campagne agricole suivante sont préemptés pour faire face aux crises actuelles	• Accès au crédit • Accès aux intrants • Assistance technique (entreprise et production, commercialisation) • Assurance	• Bonnes pratiques agricoles • Irrigation et conservation des sols et de l'eau • Développement des filières • Accès aux filières • Accès aux services financiers en milieu rural • Aide alimentaire et appui nutritionnel • Formation à l'agriculture et à la commercialisation

¹ « La nouvelle stratégie d'engagement du FIDA mettra à l'échelle les diagnostics territoriaux, garantira des quotas pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, renforcera les alliances avec les organisations paysannes et de la société civile, et intégrera des mécanismes de plaintes et de retour d'information dans le suivi-évaluation de tous les projets ».

Femmes	Si 70% des agriculteurs sont des femmes, seulement 10% d'entre elles contrôlent l'utilisation du crédit. Le taux d'alphabétisation des femmes est inférieur à celui des hommes. Les femmes assument 80% des travaux domestiques, y compris la collecte du bois de chauffage. Elles sont moins actives que les hommes dans le domaine du travail salarié. Les systèmes patriarcaux ou matrilineaires ont des effets différents sur l'accès à la terre. Persistance de pratiques socioculturelles discriminatoires empêchant leur autonomisation Existence de discrimination ou violence basée sur le genre	Forte dépendance à l'égard du mari Élevage de petits animaux et jardinage Mise en place d'approches réduisant la forte dépendance à l'égard du mari Promouvoir l'égalité des chances dans les zones d'intervention Mise en place de méthodologies au niveau des ménages adresser les normes sociales limitent la voix et la participation des femmes	● Accès aux formations professionnelles ● Accès aux financements ● Accès aux groupes de producteurs ● Formation en matière de nutrition ● Accès aux marchés ● Accès sécurisé à la terre et aux actifs	● Approche axée sur les ménages à l'appui de la définition d'une trajectoire de développement ● Aide alimentaire et appui nutritionnel ● Formations professionnelles ● Débouchés non agricoles ● Aide alimentaire et appui nutritionnel ● Sécurité foncière ● Approche en matière de reclassement
			●	●

Jeunes	Plus de 40% de la population a moins de 15 ans. Une jeunesse confrontée à une forte vulnérabilité, et à un manque d'engagement politique, d'accès très limité au financement, et de compétences. Un taux de chômage important chez les jeunes avec plus de 22% sans emploi, et plus de 43% sans emploi, éducation ou formation dans les zones rurales. Dépendance sociale et économique aux ménages Exode rural des jeunes limitant la main d'œuvre dans les villages	Reconnaissance de la diversité de la jeunesse pour mieux répondre à leurs défis Implication des autorités territoriales pour l'accès aux actifs/ressources pour les jeunes Principe d'inclusion et de représentativité des jeunes Mobilisation et engagement des jeunes dans les instances communautaires et les secteurs d'activités agricoles et non agricoles Mise en place de programmes promouvant des chaînes de valeur inclusives, diversifiées et innovantes dans les zones rurales	• Développement de compétences et accès aux formations professionnelles • Accès aux actifs et ressources tels que la terre et le financement • Renforcement de capacités des groupements de jeunes	• Processus d'incubation pour l'acquisition de compétences techniques, financières, managériales et digitales • Développement de l'esprit entrepreneurial • Accès à des kits de démarrage pour la création de micro et petites entreprises • Sécurité foncière • Développement du leadership et de la dynamique de groupe • Promotion des opportunités d'emploi innovantes dans les secteurs agricole et non agricole en milieu rural
---------------	--	--	--	--

Dossier clé 3: Tableau des institutions (analyse des points forts et des points faibles, des potentiels atouts et des risques) (voir la section C du chapitre I, la section B du chapitre III et les sections B, C et G du chapitre IV)

Institution	Points forts	Points faibles	Potentiels atouts et risques	Observations
Catalyseurs				
Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et du développement de l'eau	• Solide présence dans tout le pays • Multiples spécialistes internes • Coordination de toutes les interventions dans le secteur agricole (vue d'ensemble)	• Capacités d'exécution du personnel limitées sur le terrain, en raison du temps de travail nécessaire à la mise en place des instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets; vacances de 50% des postes de vulgarisateurs, ce qui met en évidence les problèmes de prestation de services dans les villages	• Atout: effets de synergie avec les programmes nationaux et les autres programmes financés par des donateurs • Atout: spécialistes internes en matière d'agriculture, d'irrigation, etc. • Risque: lenteur de l'exécution en raison des capacités limitées du personnel et des contraintes de temps	• Révision récente de l'approche globale du secteur agricole • Retard de trois ans dans le démarrage du Programme de production agricole durable mené sous l'égide du Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et du développement de l'eau
Ministère des collectivités locales et du développement rural	• Accent mis sur le développement rural au-delà de la production agricole • Présence dans les districts	• Présence limitée dans les villages	• Atout: action en faveur de la transformation rurale et de la promotion de débouchés non agricoles • Risque: capacité quelque peu limitée au niveau des districts, ce qui entrave l'exécution	• Pilotage du Programme d'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales et de l'économie
Prestataire de services				
Bourse des produits agricoles (ACE)	• Portée nationale grâce à plusieurs de ses entrepôts et aux liens établis avec des tiers détenant d'autres entrepôts • Système d'information sur la gestion des données relatives aux entrepôts, qui offre des données sur leurs usagers (acheteurs ou vendeurs) • Système commercial: mise en relation de l'acheteur et du vendeur avec différents	• Pas encore autosuffisante, appui des donateurs nécessaire • Priorité accordée aux céréales et aux légumineuses (produits de base) • Interactions privilégiant les négociants plus importants (qui achètent toutefois auprès de petits exploitants et d'agréateurs)	• Atouts: possibilité d'obtenir des données utiles via le système d'information sur la gestion des données • Atout: possibilité de relier les contrats à terme et les enchères inversées à l'agriculture sous contrat • Risque: participation à plusieurs projets de donateurs, FIDA potentiellement mis de côté	• Directeur général ouvert aux idées nouvelles pour favoriser la stabilité des prix • Possibilité d'améliorer l'accès aux financements grâce à l'installation de distributeurs automatiques de billets dans les entrepôts

Institution	Points forts	Points faibles	Potentiels atouts et risques	Observations
	outils (enchères, enchères inversées, contrats à terme)		Atout: acteur doté du sens des affaires	
Institutions bénéficiaires				
Malawi Union of Savings and Credit Cooperatives (MUSCCO)	- Mise sur pied d'institutions financières basées sur les membres de la communauté - Agrégation des membres sous forme de coopératives d'épargne et de crédit - Institution basée sur les membres et largement ouverte aux institutions de microfinance		- Atout: possible effet multiplicateur en tant qu'organisation faîtière - Risque: problème d'aléa moral (bien que l'institution en assure la supervision, les coopératives d'épargne et de crédit sont constituées par les membres de la communauté)	

Dossier clé 4 : Perspectives de partenariats stratégiques (voir les sections B et G du chapitre IV)

Objectif de partenariat	Partenaire	Nature / justification du partenariat	Couverture	État d'avancement	Résultats attendus
OS1 – Développement de chaînes de valeur résilientes	Banque mondiale	Synergies sur infrastructures rurales, réformes agricoles et financement	National	Actif	Complémentarité investissements – appuis productifs ; meilleure cohérence sectorielle
	Banque africaine de développement (AfDB)	Financement infrastructures productives ; développement filières agropastorales	National	Discussions	Cofinancement ; appui aux filières stratégiques
	AFD / Proparco	Appui PME agricoles ; irrigation ; expertise technique	Zones COSOP	En discussion	Renforcement capacités ; amélioration productivité
	FAO (RBA)	Expertise agricole, GDT, irrigation, gestion pastorale	National	Actif	Amélioration pratiques ; harmonisation méthodologique
	PAM – WFP (RBA)	Filets sociaux productifs ; achats locaux	Zones vulnérables	En discussion	Sécurité alimentaire ; insertion petits producteurs
	GIZ	Accompagnement filières, développement compétences	National	En discussion	Meilleure professionnalisation ; intégration marchés
	Secteur privé (banques, IMF, agro-industries)	Co-investissement ; digitalisation paiements ; produits financiers adaptés	Zones COSOP	En discussion	Accès finance ; structuration marchés
	ICRISAT / ICARDA	Innovation ; climat-intelligence ; sélection variétale	National / régional	Actif	Technologies adaptées ; appui techniques
	PME agro / plateformes logistiques	Structuration des flux ; commercialisation	Zones COSOP	En discussion	Réduction pertes ; meilleure valeur ajoutée

OS2 – Gouvernance, politiques & institutions	Ministère de l'Agriculture ; Décentralisation ; Association des Maires	Coordination territoriale ; gestion infrastructures ; planification locale	Zones COSOP	Actif	Gouvernance territoriale renforcée ; meilleure gestion investissements
	PNIA-SA & SCAPP mécanismes	Harmonisation cadres politiques	National	Actif	Alignement COSOP – politiques nationales
	UNICEF (<i>RBA- linked</i>)	Nutrition ; ciblage groupes vulnérables	National	En discussion	Meilleure nutrition ; ciblage
	ONU Femmes	Leadership ; accès équitable aux ressources	National	En discussion	Inclusion accrue femmes
	Universités & centres de recherche	Production de connaissances ; suivi & capitalisation	National	En discussion	Renforcement analytique ; innovations contextuelles
	Organisations paysannes / société civile	Gestion d'actifs ; dialogue local ; structuration filières	Zones COSOP	Actif	Appropriation ; gouvernance filières
	FAO–WFP– IFAD (<i>Plateformes RBA</i>)	Coordination technique et politique ; études conjointes	National	Actif	Cohérence opérations ; optimisation investissements
	GIZ / AFD	Renforcement capacité institutions locales	National	En discussion	Meilleure efficacité institutionnelle

Projections concernant la transition

Contexte général

1. Selon les données de la Banque Mondiale, les perspectives macroéconomiques présentent un ralentissement de la croissance économique en Mauritanie depuis 2022 due à la baisse de la production dans le secteur extractif et à la réduction de la production agricole. Cependant, les projections futures prévoient un rebond potentiel en 2027 grâce à la production de gaz et aux réformes structurelles. Mais ce rebond ne semble pas pouvoir se maintenir dans le temps.

2. L'inflation, après avoir connu une hausse en période du Covid 19 (9,6% en 2021), a présenté une tendance décroissante jusqu'en 2023, et est prévu se stabiliser à 4% à partir de 2025. Cette diminution de l'inflation pourrait être expliquée par le resserrement de la politique monétaire et la chute des prix de denrées et du pétrole au niveau international.

Graphique 1 : Evolution de l'inflation (taux de variation annuel en % de 2020-2030)

?

Source : FMI 2025 Perspectives Economiques Régionales

3. La dette publique est restée à un niveau élevé ces dernières années, atteignant environ 52 % du PIB en 2023. Cependant elle présente une baisse en 2024 et est projeté ralentir mais se stabilisé au tour de 42% du PIB en 2026. La dette extérieure, quant à elle, estimée à 32 % du PIB en 2023, a connu également un ralentissement et est prévu se stabiliser à 25 % d'ici 2026. Ainsi, le FMI et la Banque mondiale estime que la dette du secteur public reste soutenable, et classent actuellement la Mauritanie parmi les pays à risque modéré de détresse de la dette. Cependant, il est recommandé de renforcer la viabilité de la dette et de réduire les risques. En 2023 le FMI a accordé au pays la Facilité Elargie de Crédits (FEC) de 86,9 millions USD puis le Fonds de Résilience et de la Durabilité (FRD) de 258,21 millions USD. Ce financement soutiendra les efforts visant à renforcer la résilience face aux chocs climatiques, à accroître sa capacité à protéger les populations vulnérables contre ces chocs, et à accélérer la transition vers des sources d'énergie plus propres.

Graphique 2 : Evolution de la dette en Mauritanie (2020-2026)

?

Source : FMI 2025 Perspectives Economiques Régionales

4. Pour soutenir la croissance, le gouvernement a mis en place des mesures pour augmenter les recettes fiscales, réduire les dépenses, et prioriser les financements domestiques. Cependant, il est impératif de diversifier l'économie en dehors du secteur des industries extractives vers d'autres secteurs productifs comme l'agriculture.

5. La proportion de la valeur de l'agriculture dans le PIB a chuté progressivement de 23,7% en 2018 à 18,6% en 2024 à cause des conditions climatiques défavorables à la production. Cette tendance dégressive de la production agricole, combinée aux effets continus du Covid 19 à contribuer à l'augmentation du taux de pauvreté. En effet, malgré la baisse de l'inflation, le taux international de pauvreté (à 3,65 USD PPP), est resté toujours élevé à 28,4% en 2024 selon les données de la Banque Mondiale. Pour réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire, le gouvernement a renforcé sa stratégie de protection sociale à travers des programmes de transferts monétaires ciblés grâce au registre sociale.

Graphique 3 : Evolution du secteur agricole (% de PIB)

?

Source : Banque Mondiale 2025, Indicateurs de développement mondial

Financement du développement

6. En 2022, le financement mixte de la Mauritanie, en dehors des recettes fiscales, était dominé respectivement par les ressources provenant des investissements directs étrangers (63%), suivi de l'aide publique au développement (25%), des autres sources de financement (8%) et des transferts de fonds à (5%). Cette tendance marque une augmentation progressive entre 2018 et 2022 des investissements directs étrangers contre une réduction de l'aide publique au développement.

Graphique 3 : Evolution du financement mixte du développement

?

Source : OCDE, tableau de financement mixte

7. Dans le cadre de FIDA13, l'enveloppe totale allouée à la République Islamique de Mauritanie est de 19,798 millions d'USD composé de 13,998 millions d'USD au titre des ressources de base, consentis à conditions mixtes, dont 0,8 millions d'USD de complément de financement pour le climat ; et 5 millions d'USD au titre du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE), consentis à conditions ordinaires. Des détails sont fournis dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Profile de la Mauritanie

Groupe de revenu	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure
Pays les moins avancés	Oui
Liste des Etats fragiles de la Banque mondiale	Non
Economie de petits Etat	Non
Pays à forte dépendance aux produits de base	Oui
Évaluation de la viabilité de la dette	Modéré/une certaine marge (Décembre 2024)
Conditions de financement	Mixte
Allocation IFAD 13 (USD)	19,798 millions

Source : FIDA

Scenarios de transition

8. La transition économique en Mauritanie au cours de la période 2025-2031 est représentée par 4 potentiels scenarios à travers le graphique ci-dessous. Le premier scenario est la projection du la croissance du PIB entre 1 et 6.5% par les données des perspectives économiques régionales du FMI. Ce scénario est basé sur des hypothèses présentant un ralentissement économique avec un potentiel rebond en 2027 grâce à la production de gaz et aux réformes structurelles. Dans ce contexte, l'investissement du FIDA présente une opportunité de croissance, et de création d'emplois dans le secteur agricole et rural, si les politiques de diversification de l'économie sont mis en œuvre. Cependant, le deuxième scenario, utilisant une moyenne mobile sur 2 à 3 ans alternant des années de basse et de haute croissance, présente une tendance plus volatile qui reflète l'évolution du PIB entre 1 et 7% à travers des données historiques. L'investissement du FIDA dans ce contexte pourrait renforcer la résilience des bénéficiaires en période de choc. Les 2 derniers scenarios présentent d'un côté une hypothèse optimiste avec une croissance allant jusqu'à 9% due à la gestion efficace des revenus des industries extractives, de la mise en œuvre efficace des politiques fiscales et de diversifications de l'économie et l'amélioration des conditions climatiques. D'autres par une hypothèse pessimiste avec une croissance dégressive atteignant -1,9% due la dégradation de la situation sécuritaire et climatique, exacerber par la réduction de la production extractive et les financements de l'aide publique au développement. Ces calculs sont basés sur des ajustements aux prédictions du FMI avec l'ajout/soustraction de l'écart-type de la croissance du PIB sur les 10 dernières années.

Graphique 4 : Projection du PIB

?

Source : FMI 2025 Perspectives Economiques Régionales et calculs des auteurs

Performance des secteurs ruraux

9. Le scénario de transition projeté en Mauritanie sera impacté par le paysage politique rural. L'évaluation de la performance du secteur rural (RSPA en anglais) du FIDA, élaborée par The Economist Intelligence Unit, mesure l'efficacité des politiques rurales à favoriser le développement et à répondre aux besoins des populations rurales pauvres. En 2024, la RSPA avec un score global estimé à 3,5/6 pour la Mauritanie, présente un environnement rural avec de grands défis dans plusieurs domaines. Ces défis sont particulièrement accentués dans les domaines suivants : i) Politiques d'évaluation environnementale et mécanismes de recours, ii) Accès aux intrants agricoles et aux marchés de produits et iii) Cadre politique pour l'égalité des genres. Cependant 2 autres sous-secteurs semblent être favorables et devraient être renforcer, incluant le domaine de : i) Politiques nationales sur le changement climatique et ii) Accès aux services de vulgarisation agricole.

Tableau 2 : Evaluation de la performance du secteur rural en Mauritanie

Mauritanie Indicateur RSPA	Score
POLITIQUES ET CADRE JURIDIQUE	3,5
1.1) Politiques et cadre pour le développement rural et la réduction de la pauvreté rurale	3,6
1.2) Cadres juridiques et autonomie des organisations rurales	3,2
1.3) Représentation et influence des organisations rurales et des populations rurales	3,6
2) GOUVERNANCE RURALE, TRANSPARENCE ET ADMINISTRATION PUBLIQUE	3,1
2.1) Qualité et transparence dans l'allocation des ressources pour le développement rural	3,2
2.2) Redevabilité, transparence et corruption	3,0
3) RESSOURCES NATURELLES ET POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES	3,5
3.1) Politiques d'évaluation environnementale et mécanismes de recours	2,7
3.2) Politiques nationales sur le changement climatique	4,4
3.3) Accès à la terre	3,5
3.4) Accès à l'eau	3,4
4) POLITIQUE FINANCIÈRE, ACCÈS AUX SERVICES ET AUX MARCHÉS	3,7
4.1) Accès aux services financiers ruraux et leur utilisation	3,9
4.2) Climat d'investissement pour les entreprises rurales	3,0
4.3) Accès aux intrants agricoles et aux marchés de produits	2,5
4.4) Accès aux services de vulgarisation agricole	5,3
5) NUTRITION ET ÉGALITÉ DES GENRES	3,4
5.1) Cadre politique pour la nutrition et résultats obtenus	3,9
5.2) Cadre politique pour l'égalité des genres	2,9
6) POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES ET CONDITIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL	3,6
6.1) Politiques monétaires et de taux de change	3,6
6.2) Politique budgétaire et fiscalité	3,5
6.3) Politique d'endettement	3,5
6.4) Politique commerciale	3,7
SCORE GLOBAL RSPA	3,5

Source: EB 2024/143/R.17/Add.1: Progress report on the implementation of the performance-based allocation system and the Borrowed Resource Access Mechanism – Addendum. 7 December 2024.

10. L'engagement politique au FIDA au niveau national (CLPE) à travers ce COSOP, pourrait intégrer des activités ciblant les domaines nécessitant des améliorations. Certaines de ces actions pourraient bénéficier des partenariats stratégiques avec d'autres entités spécialisées et le gouvernement.

Conclusion

La Mauritanie présente un ralentissement récent de la croissance et une forte dépendance aux industries extractives. Cependant, il est prévu un potentiel rebond de la croissance grâce à l'exploitation du gaz à partir de 2027 et aux réformes structurelles. La soutenabilité de la dette reste modérée, tandis que les défis sociaux et agricoles demeurent importants, avec une pauvreté persistante et une baisse continue de la contribution du secteur agricole au PIB. Le financement mixte et les appuis du FMI et du FIDA offrent une opportunité de renforcer la résilience du pays face aux chocs climatiques et macroéconomiques, à condition d'accélérer la diversification économique et d'améliorer les politiques rurales. L'investissement ciblé dans l'agriculture, la protection sociale et la gouvernance rurale sera déterminant pour une transition inclusive et durable.

Étude préparatoire PESEC

Grandes lignes de l'étude préparatoire PESEC

Introduction (une demi-page)

Partie 1 – Analyse de la situation et principales difficultés (7 pages)

Situation socioéconomique et causes sous-jacentes

Contexte environnemental et climatique, tendances et incidences

Partie 2 – Institutions et cadre juridique (3 pages)

Institutions

Cadres stratégiques et réglementaires

Programmes et partenariats

Partie 3 – Recommandations stratégiques (4 pages)

Enseignements à retenir

Orientation stratégique

Mesures stratégiques et ciblage

Suivi

Références

Introduction

Le Programme d'Options Stratégiques du FIDA pour la Mauritanie (COSOP) 2026-2033

est le document cadre d'orientation pour la coopération entre le FIDA et la République Islamique de la Mauritanie sur les neuf (09) prochaines années.

Dans l'optique d'améliorer la durabilité du COSOP axé sur les résultats, le FIDA a mis en place ses procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) qui définissent ses valeurs et principes directeurs devant guider sa stratégie d'évaluation des risques sociaux, environnementaux et climatiques. Ainsi, la présente note sur le PESEC, vise à favoriser l'intégration harmonieuse et cohérente de la durabilité environnementale, sociale et du changement climatique dans les axes de priorités du COSOP de la République Islamique de la Mauritanie. En termes d'approche méthodologique, son élaboration est basée sur une revue de la littérature, une analyse des projets et programmes du FIDA et des partenaires au développement au niveau du pays (évaluation finale du COSOP 2018-2025) ainsi que des consultations des parties prenantes.

Cette note est structurée comme suit : (i) une synthèse des principaux défis environnementaux, sociaux et climatiques en Mauritanie (ii) ; une analyse institutionnelle, et (iii) des recommandations clés pour intégrer ces enjeux transversaux dans les projets du FIDA et en particulier pour mieux cibler les groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes sous-alimentées, dans le contexte du changement climatique, de la dégradation des sols et des menaces sur la biodiversité.

Partie 1 – Analyse de la situation et principales difficultés

La Mauritanie est un pays d'Afrique de l'Ouest qui s'étend sur 1 030 700 km². La population est estimée à plus de 4,6 millions d'habitants, dont 56% vivent en zone urbaine. Le pays est doté d'un patrimoine socioculturel riche et d'une société autant multiculturelle que multiethnique. Depuis 2011, le pays est classé parmi les pays à revenu intermédiaire-inférieur. Malgré cela, la Mauritanie demeure dans la catégorie des pays à faible Indice de Développement Humain (IDH). La dispersion de la population et l'éparpillement des villages constituent un défi majeur pour assurer un accès universel de la population aux infrastructures et services de base.

Le taux de malnutrition reste préoccupant avec 26% des enfants de moins de 5 ans accusant un retard de croissance. La Mauritanie dispose de grandes étendues pastorales et de seulement 0,5% de terres arables. Les régions agricoles se trouvent principalement dans le sud du pays au bord du fleuve Sénégal. L'agriculture et l'élevage contribuaient en 2021 à 13% du PIB, dont environ 75% revenait à l'élevage seul. Ces deux secteurs occupent environ 29% de la main d'œuvre active totale.

Situation socioéconomique et causes sous-jacentes

Pauvreté

La Mauritanie a connu une augmentation significative de sa population depuis 2010. Elle est passée de 3,4 à 4,6 millions d'habitants, soit une augmentation de 34,9 % entre 2010 et 2021. Le ratio de la population urbaine est passé de 46,6 % en 2010 à 56,1 % en 2021.

Le Rapport sur le développement humain du PNUD de 2022 a attribué à l'indice de développement humain de la Mauritanie une valeur de 0,556, classant le pays au 158e rang sur 191 pays comparés. Selon l'Indice² de 2023, 56,9 % de la population mauritanienne vit dans une situation de pauvreté multiforme. Les enfants âgés de 0 à 17 ans, qui représentent plus de la moitié (50,7 %) de la population mauritanienne, constituent le groupe d'âge le plus pauvre, avec 61,9 % d'entre eux vivant dans une pauvreté multiforme. Les 1,3 million d'enfants pauvres de Mauritanie représentent plus de la moitié de la population pauvre du pays.

La Mauritanie a connu une croissance annuelle moyenne du PIB de 4,27 % de 2010 à 2019. En 2020, le taux de croissance du PIB est tombé à -0,94 % en raison de la pandémie de COVID-19, avant de se redresser en 2021 pour atteindre 2,45 %, grâce à l'augmentation de la demande mondiale, à l'aide des donateurs internationaux et à la levée des mesures d'urgence liées à la pandémie³.

Cependant, à partir de 2020, les conditions créées par la pandémie de COVID-10, l'inflationnisme mondiale et la situation en Ukraine ont entraîné des milliers de Mauritaniens dans l'extrême pauvreté. Malgré une croissance économique qui a connu un rebond significatif avec 6,4% en 2022⁴, environ 360 000 personnes ont connu une situation alimentaire critique en 2024 selon la Banque Mondiale⁵.

Il est observé une féminisation de la pauvreté qui est exacerbée en milieu rural ; ce qui empêche leur processus d'autonomisation économique avec un accès limité au crédit et à la terre. L'accès aux services de santé est conditionné par une accessibilité géographique

² En mars 2023, la Mauritanie a lancé l'Indice de pauvreté multidimensionnelle pour suivre les progrès du pays réalisés en matière d'éradication de la pauvreté (UNDP - [2023 Global Multidimensional Poverty Index \(MPI\) | Human Development Reports](#))

³ Rapport sur l'Évaluation de la performance environnementale de la Mauritanie (Nations Unies, 2024)

⁴ Ministère de l'Économie et du Développement durable. Revue nationale volontaire des objectifs de développement durable. 2024

⁵ Banque Mondiale. Programme de Protection Sociale Adaptative au Sahel.

<https://www.banquemonde.org/fr/programs/sahel-adaptive-social-protection-program-trust-fund/country-work/mauritania> .

difficile dû à des situations d'enclavement ou d'éloignement et une dépendance financière aux hommes.⁶

Questions de genre

En 2021, la Mauritanie a obtenu un indice mondial de l'écart entre les sexes⁷ de 0,606 ; ce qui la place au 146e rang sur 156 pays évalués. Cet indice combine des sous-indices permettant d'identifier les domaines où l'écart entre les sexes est le plus persistant. En ce qui concerne la représentation des femmes en politique, la Mauritanie a obtenu un score relativement bon de 0,147, la plaçant au 101e rang. Pour ce qui est du niveau d'instruction des femmes, de leur participation à l'économie, et de leur santé et survie, le pays se place respectivement au 138e, 145e et 146e rang.

Avec un indice d'inégalités de genre de 0,632, la Mauritanie se place à la 161ème place du classement sur 170 pays en 2021. En 2019, le taux brut de scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire était de 48,7% contre 51% pour les garçons. Les femmes ont moins accès à la terre et aux ressources de production, à l'éducation et au travail rémunéré, notamment dans les zones rurales. En termes de participation à la vie active, la part des femmes dans la population active était de 30,8% en 2019 contre 63,8% pour les hommes en 2019. Sur le plan public, seulement 23% des sièges dans les parlements nationaux sont occupés par des femmes. De même, le chômage touche deux fois plus les femmes que les hommes chez les jeunes. Plus de la moitié (51,8%) des femmes en âge de travailler, étaient soit au chômage ou potentiellement dans la main d'œuvre élargie, contre de 24,7% chez les hommes⁸.

La société mauritanienne demeure patriarcale ; ce qui influence les normes sociales en matière de genre. A titre d'exemple, au niveau des foyers, les tâches domestiques sont accomplies principalement par les jeunes filles et les femmes. De plus, l'autonomie des femmes ainsi que leur pouvoir de décision restent limités au foyer.

Les femmes chefs de famille représentent environ 39 % des ménages en Mauritanie avec souvent sans protection sociale et peu d'opportunités de travailler en dehors de leurs foyers exacerbé par l'absence d'options de garde d'enfants étatiques.

Les disparités homme-femme sont encore plus prononcées dans les zones rurales. Malgré que 6 femmes sur 10 travaillent dans le secteur agricole, elles ne disposent pas de propriété foncière. En 2023, il est estimé que seulement 4,2 % des femmes rurales possèdent des terres. Le mariage des enfants concerne davantage les filles des zones rurales que leurs homologues garçons.

L'Etat mauritanien s'est doté d'une stratégie nationale d'institutionnalisation du genre ainsi qu'une stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre; par contre une législation qui à la fois définit et incrimine les violences basées sur le genre doit encore être développée en Mauritanie (10 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques ; 6 % des violences sexuelles ; et 65 % d'entre elles n'ont jamais cherché d'aide selon l'Enquête Démographique et de Santé de 2019-2021). Différents ministères ont conduit des efforts pour l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques.

⁶ UNICEF, BMZ, Samuel Hall. Rapport final - Analyse rapide de genre – Mauritanie.

<https://www.unicef.org/wca/media/8346/file/Analyse%20rapide%20de%20genre%20%E2%80%9393Mauritanie.pdf>. Janvier 2022

⁷ L'Indice mondial de l'écart entre les sexes défini par le Forum économique mondial permet d'évaluer l'égalité des sexes, et d'établir des comparaisons entre différents pays. Il mesure les écarts entre les sexes en matière de ressources et d'opportunités indépendamment du niveau de développement d'un pays.

⁸ Rapport de Note Diagnostic pays 2023 (BAD, 2023)

Jeunesse

Selon la définition nationale, les jeunes comprennent les personnes âgées de 15 à 35 ans. La population de la Mauritanie est majoritairement jeune. En 2021, 42 % de la population avait moins de 15 ans. Selon les projections démographiques nationales de 2022, les jeunes de 15 à 34 ans représentent environ 34% de la population totale⁹.

L'indice synthétique de fécondité et le taux brut de natalité ont diminué depuis 2010, avec un taux de fécondité de près de 4,5 et un taux de natalité de 33,4.

Le pourcentage de jeunes Mauritaniens ni en éducation/formation ni en emploi, s'élevait à 35,5% en 2017, avec des taux beaucoup plus élevés dans les zones rurales. Cela est dû entre autres, à la forte informalité qui caractérise le marché de l'emploi¹⁰. Le chômage combiné au sous-emploi (lié au temps du travail) était de 36,5% chez les jeunes femmes et de 18,4% chez les jeunes garçons de moins de 35 ans en 2019.

La jeunesse mauritanienne fait face à des défis supplémentaires tels que le manque d'engagement politique, l'accès très limité au financement, la forte vulnérabilité surtout chez certaines catégories de la jeunesse, le manque de compétences, etc.

Les jeunes femmes subissent plus de défis que les jeunes hommes. A titre d'exemple, malgré l'âge minimum du mariage à 18 ans, environ 39% des filles sont mariées avant leur 18 ans et 17% avant d'avoir atteint 15 ans. Par comparaison, seulement 2% des garçons sont mariés avant l'âge de 18 ans¹¹.

Le gouvernement mauritanien a développé une stratégie nationale de la jeunesse pour la période 2024-2030 qui est en phase avec la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (2016-2030). Cette stratégie repose sur i) la promotion de la jeunesse, du Sport, des Loisirs et l'encadrement de la vie associative ; et ii) l'intégration socio-économique des jeunes notamment des groupes de jeunes vulnérables. Pour le deuxième volet, les autorités s'attendent à ce que les jeunes puissent disposer de facteurs de protection et qu'ils soient insérés socialement et économiquement dans tous les secteurs.¹²

Groupes marginalisés

Les populations en milieu rural constituent principalement les groupes les plus marginalisés et les groupes vulnérables aux différents chocs. Les jeunes et les femmes représentent ceux qui sont les plus marginalisés et exclus des plateformes de prise de décision, de propriété foncière, et d'accès aux connaissances et au financement.

Parmi les groupes vulnérables et marginalisés, il y a également les réfugiés. Malgré des efforts déployés par l'Etat mauritanien pour leur accueil, la situation interne au Mali a entraîné des déplacements de réfugiés et de civils ; 262 000 réfugiés sont arrivés en Mauritanie rien qu'en 2024 selon l'IFRC¹³.

Le besoin des réfugiés demeure largement à combler surtout pour les femmes et les filles qui subissent davantage les effets de la pauvreté, l'exploitation basée sur le genre et la rareté d'opportunités sur les plans économiques et éducatives.¹⁴ Les personnes dans les

⁹ Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement. Stratégie nationale de la jeunesse 2024-2030.

¹⁰ Rapport de Note Diagnostic pays 2023 (BAD, 2023)

¹¹ Groupe de travail des Nations unies sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles. Égalité de genre en Mauritanie : entre avancées louables et impasses. 2023.

¹² Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement. Stratégie nationale de la jeunesse 2024-2030.

¹³ <https://www.ifrc.org/fr/emergency/mauritanie-mouvements-de-population>

¹⁴ Groupe de travail des Nations unies sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles. Égalité de genre en Mauritanie : entre avancées louables et impasses. 2023.

camps de réfugiés ont un accès très limité aux services de base (eau, nourriture, soins de santé, protection et éducation)¹⁵.

Nutrition

Plusieurs problèmes de nutrition persistent, 26 % des enfants de moins de 5 ans accusant un retard de croissance ou trop petits pour leur âge et 9 % accusant un retard de croissance sévère. 6% sont émaciés et 1 % le sont sous une forme sévère. De plus, près d'une femme sur dix (8%) souffre de maigreur dont 3% sous forme modérée ou sévère. À l'opposé, 54% sont en surpoids ou obèses et 27% des femmes sont obèses. La prévalence de la malnutrition est plus importante chez les garçons (11,4% contre 9,4% chez les filles)¹⁶.

Les causes sont immédiates, sous-jacentes et structurelles. Malgré le nombre de secteurs concernés, l'action de nutrition reste insuffisante. L'enjeu est pourtant de taille : assurer une bonne nutrition à l'ensemble des enfants et des femmes en Mauritanie grâce à l'accès à une alimentation suffisante et de qualité et une utilisation adéquate de services nutritionnels¹⁷.

D'après le Rapport mondial sur la nutrition, la Mauritanie est « en bonne voie » pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de nutrition de la mère, du nourrisson et du jeune enfant. Le pays a connu des progrès dans la réduction de l'anémie chez les femmes en âge de procréer (43,3 % des femmes âgées de 15 à 49 ans étant désormais touchées). La Mauritanie est « en bonne voie » pour atteindre l'objectif d'allaitement maternel exclusif, avec 40,3 % des nourrissons âgés de 0 à 5 mois exclusivement allaités. Pour ce qui est du retard de croissance, 17,4 % des enfants de moins de 5 ans sont toujours touchés, ce qui est inférieur à la moyenne de la région Afrique élevée à 30,7 %. Par contre, aucun progrès n'a été observé dans l'atteinte de l'objectif d'émaciation. 10,1 % des enfants de moins de 5 ans sont touchés, ce qui est supérieur à la moyenne de la région Afrique de 6,0 %).¹⁸

Pour ce qui a trait aux maladies non transmissibles liées à l'alimentation, 21,3 % des femmes adultes et 8,2 % des hommes adultes vivent avec l'obésité. De plus, le diabète touche environ 10,7 % des femmes adultes et 9,8 % des hommes adultes¹⁹.

Depuis 2022, la Mauritanie dispose d'un nouveau cadre réglementaire pour la gouvernance de la nutrition.

Contexte environnemental et climatique, tendances et incidences

Etat des lieux des ressources naturelles et de l'environnement

La Mauritanie possède des ressources naturelles variées, allant des écosystèmes désertiques aux zones côtières, qui sont soumises à des pressions croissantes liées aux changements climatiques et aux activités humaines. L'évaluation de l'état des lieux de son environnement est essentielle pour identifier les défis et opportunités en matière de gestion durable des ressources et de résilience.

L'occupation des sols

La Mauritanie couvre une superficie de 1 030 700 km² et est caractérisée par un climat sahélo-saharien. Environ 90 % du territoire est constitué de terres arides ou semi-arides, avec une désertification en progression sous l'effet du changement climatique et de la pression anthropique. L'occupation des terres est largement dominée par l'élevage extensif et l'agriculture. La superficie des terres cultivables est estimée à 513 000 hectares, soit seulement 0,5 % du territoire national. Le potentiel irrigable est principalement concentré

¹⁵ <https://www.ifrc.org/fr/emergency/mauritanie-mouvements-de-population>

¹⁶ Rapport sur la Note de diagnostic pays 2023 BAD, page 87

¹⁷ SCAPP

¹⁸ <https://globalnutritionreport.org/resources/nutrition-profiles/africa/western-africa/mauritania/?country-search=mauritanie>.

¹⁹ Ibid.

dans la vallée du fleuve Sénégal qui représente 2 % de la superficie totale du pays mais regroupe plus de 36 % de la population. Ce potentiel est de 137 000 hectares, dont 33 600 hectares sont aménagés pour la production intensive du riz, le reste étant occupé par le maraîchage. Sur ce potentiel exploitable, seuls 22 000 hectares sont exploités, soit 16 %. Les pâturages et prairies occupent une part significative du territoire, avec environ 102 millions d'hectares de terres pâturables. Les terres forestières quant à elles sont très limitées avec seulement 0,27 % du territoire classé comme forêt, soit environ 282 400 hectares. L'urbanisation et l'industrialisation notamment à Nouakchott et Nouadhibou, transforme progressivement l'occupation des sols. Environ 50 % des unités industrielles du pays sont localisées à Nouakchott.

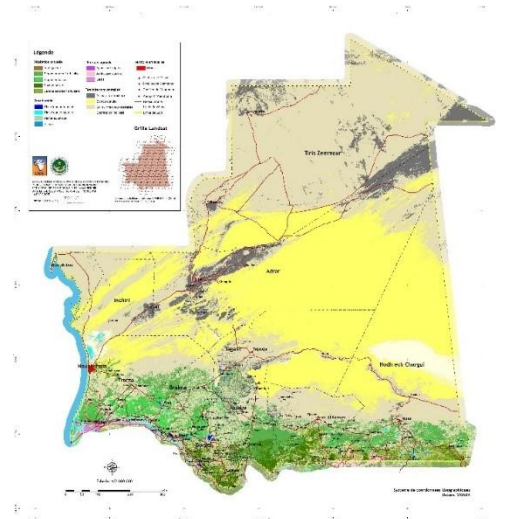


Figure ... carte d'occupation des sols

Les ressources en eau

Les ressources en eau renouvelables sont estimées à 2 579 m³ d'eau par habitant et par an en 2017, ce qui est supérieur au seuil de rareté de l'eau de 1 000 m³. Cependant, elles sont inégalement réparties et difficiles à mobiliser, ce qui entraîne une situation de rareté extrême. Les eaux de surface sont estimées à environ 11 milliards de m³, provenant essentiellement du fleuve Sénégal (97 % des ressources en eau de surface), qui est le seul cours d'eau pérenne en Mauritanie, et qui forme sa frontière sud. Elles offrent un potentiel considérable pour l'irrigation. Les eaux souterraines restent une ressource stratégique mais encore mal connue en l'absence d'un atlas hydrogéologique fournissant un inventaire détaillé des aquifères. Il n'y a pas d'information sur les réserves réelles totales et exploitables du pays. Les estimations en eau souterraine tablent sur 150 et 200 milliards de m³ dont un volume de 400 millions de m³ de volume annuel renouvelable. Bien qu'elles représentent une précieuse alternative, (3% des ressources renouvelables), les eaux souterraines se trouvent principalement dans des aquifères de fracture avec de faibles rendements et des taux d'échec de forage élevés. Dans certaines parties du pays, elles se trouvent également dans des aquifères poreux continus plus productifs.

Agriculture et élevage

Le territoire national couvre environ 20 millions d'hectares de terres aptes aux activités agro-sylvo-pastorales, parmi lesquelles seulement 135000 hectares sont considérés comme irrigables le long du fleuve Sénégal et de ses affluents. Toutefois, à ce jour, seule la moitié de cette superficie bénéficie d'aménagements hydroagricoles, limitant ainsi le potentiel productif du pays. La production agricole repose essentiellement sur trois systèmes : l'agriculture irriguée, concentrée dans la vallée du fleuve Sénégal, l'agriculture pluviale, très dépendante des précipitations, et l'agriculture de décrue, exploitant les zones humides temporaires après la saison des pluies. La production rizicole constitue une priorité nationale, avec un potentiel de 100000 hectares exploitables en décrue et derrière les barrages. Par ailleurs, les cultures maraîchères et fruitières s'étendent sur environ 12000 hectares, tandis que l'agriculture oasienne, notamment dans les régions de l'Adrar

et du Tagant, couvre environ 16 000 hectares et repose principalement sur la culture du palmier dattier. Le secteur est toutefois confronté à de nombreux défis structurels notamment l'inadéquation des infrastructures hydroagricoles, l'insuffisance des intrants de qualité et le manque d'entretien des aménagements existant.

L'élevage, de son côté, joue un rôle fondamental dans l'économie nationale. Il constitue une activité essentielle pour la population rurale, avec des parcours de pâturage s'étendant sur 102 millions d'hectares. La Mauritanie dispose d'un cheptel important, estimé à environ 2,4 millions de bovins, 1,5 million de camelins et 25,5 millions d'ovins et caprins en 2021. Ce secteur est principalement dominé par le pastoralisme transhumant, qui représente une tradition ancestrale reposant sur la mobilité du bétail entre les zones de pâturage en fonction des conditions climatiques. Cependant, la faible disponibilité des fourrages et la variabilité des ressources hydriques constituent des menaces croissantes pour la durabilité de ce mode de production.

La qualité des sols

La qualité des sols représente une contrainte majeure à l'expansion de l'agriculture. La désertification et l'érosion affectent près de 84 % du territoire, avec une perte annuelle estimée à 200 000 hectares de terres fertiles et une avancée du désert sur une bande de 5 à 10 km par an. La salinisation constitue un autre défi, particulièrement dans les zones irriguées de la vallée du fleuve Sénégal, où l'accumulation de sels dans les sols réduit la productivité agricole. La mise en place de techniques de conservation des sols, combinée à des pratiques agroécologiques, pourrait permettre de limiter ces processus de dégradation et d'améliorer durablement la fertilité des terres.

La biodiversité

La biodiversité mauritanienne est fortement influencée par la diversité de ses écosystèmes, allant des zones désertiques aux zones humides côtières.

Les aires protégées, telles que les Parcs Nationaux du Banc d'Arguin et du Diawling, couvrent 1702410 hectares mais sont insuffisantes pour garantir une conservation optimale, notamment des espèces continentales et des zones humides de l'est du pays. Des conflits d'usage entre conservation et développement persistent par ailleurs, notamment en raison de l'urbanisation et du braconnage.

Le manque de suivi systématique des espèces et des milieux naturels constitue un obstacle à une conservation efficace. Le dernier inventaire global des ressources forestières et pastorales remonte à 1981, et aucun recensement détaillé des espèces fauniques n'a été réalisé depuis. Cette absence de données précises complique l'élaboration de stratégies adaptées à la gestion des écosystèmes. Toutefois, cette richesse écologique est soumise à des pressions croissantes liées à l'expansion des activités humaines, à la surexploitation des ressources naturelles et aux effets du changement climatique. Or, la diversité génétique des cultures locales constitue un levier essentiel pour réduire la dépendance aux variétés exogènes et garantir la sécurité alimentaire face aux aléas climatiques. La préservation de la biodiversité est donc indispensable pour garantir un développement agricole durable.

Les principaux défis environnementaux et leurs impacts sur le développement agricole et la pauvreté rurale.

Dégradation des sols et désertification

L'expansion du désert constitue une menace majeure pour la viabilité des terres cultivables dans le pays. Avec une perte annuelle estimée à 200 000 hectares, la désertification affecte près de 84 % du territoire, entraînant une profonde transformation des paysages et une fragilisation des pratiques agricoles. Cette dégradation rapide des sols est exacerbée par la surexploitation des ressources naturelles, la pression démographique et le développement des infrastructures. Le surpâturage intensif, la coupe excessive du bois et l'absence de techniques de conservation des sols accélèrent l'érosion et favorisent l'ensablement, réduisant drastiquement la fertilité des terres et leur capacité de rétention.

hydrique. L'effondrement du couvert végétal, qui joue un rôle clé dans la stabilisation des sols, aggrave ce phénomène, rendant les zones agricoles et pastorales de plus en plus vulnérables.

Dans ce contexte, la compétition pour les terres s'intensifie, opposant agriculteurs et éleveurs dans une lutte croissante pour l'accès aux ressources productives. Cette tension, combinée à la baisse des rendements agricoles, menace la sécurité alimentaire et favorise l'exode rural, déplaçant des populations vers des zones urbaines déjà sous pression. Face à ces défis, la mise en œuvre de pratiques agricoles durables, la restauration des écosystèmes et l'adaptation aux changements climatiques apparaissent comme des leviers essentiels pour enrayer cette dynamique et préserver les terres productives du pays

Stress hydrique et pollution de l'eau

La Mauritanie subit une pression croissante sur ses ressources en eau, aggravée par une dépendance excessive au fleuve Sénégal. Les ressources en eau sont soumises à des pressions croissantes liées à la surexploitation, la pollution et les effets du changement climatique. La surexploitation des nappes phréatiques reste ainsi un défi majeur. L'agriculture irriguée et l'approvisionnement en eau potable en dépendent largement et exploitation dépasse parfois leur capacité annuelle de recharge naturelle. Actuellement, la Mauritanie a utilisé 13 % des réserves renouvelables¹, et cette consommation ne cesse d'augmenter avec la croissance démographique et l'expansion des surfaces irriguées.

La qualité des eaux s'est dégradée en raison des conséquences de la sécheresse qui perdure depuis les années 70 et de l'action anthropique. C'est ainsi que sont apparus des phénomènes de salinisation, d'ensablement des cours d'eau, de sédimentation, de prolifération des plantes aquatiques envahissantes et différents types de pollutions. La pollution des eaux superficielles est principalement causée par des pratiques d'irrigation inadaptées, qui favorisent l'infiltration d'engrais et de pesticides dans les ressources en eau. Le risque de pollution des eaux souterraines est en augmentation en raison de l'état défaillant des infrastructures d'assainissement et du traitement très limité des eaux usées, en particulier dans les zones urbaines et les villages.

Ces pressions hydriques et la pollution entraînent des répercussions directes sur le développement agricole en réduisant les surfaces cultivables et en entraînant une baisse des rendements. Cette situation accentue la précarité des populations rurales et compromet la sécurité alimentaire.

Selon les projections du GIEC, les précipitations devraient diminuer de 5 à 20 % à moyen terme, et de 30 % à long terme sur l'ensemble du pays d'ici 2100. L'accès à l'eau deviendra alors un enjeu encore plus critique, accentuant les conflits d'usage entre les différents secteurs (agriculture, industrie, consommation domestique) et provoquant un exode rural qui aura des conséquences socio-économiques majeures pour les communautés les plus vulnérables.

Perte de biodiversité

Plusieurs facteurs contribuent à cette perte de biodiversité accélérée. L'exploitation non durable des ressources naturelles, notamment la surexploitation des pâturages et la coupe intensive du bois, fragilise les habitats naturels et réduit la capacité de régénération des écosystèmes. Les feux de brousse, récurrents dans les wilayas agro-sylvo-pastorales du sud-est du pays, détruisent chaque année entre 50 000 et 200 000 hectares de pâturages. L'expansion agricole et l'urbanisation non contrôlée, entraînent le défrichement des zones humides et boisées, ce qui contribue à la fragmentation des habitats naturels et réduit la capacité des écosystèmes à maintenir une diversité biologique stable. La diminution des précipitations et l'intensification des périodes de sécheresse réduisent la couverture végétale et accélèrent la désertification. La salinisation des terres, provoquée par l'intrusion marine et une mauvaise gestion des systèmes d'irrigation, altère la fertilité des sols et entraîne une perte progressive des espèces végétales et animales adaptées aux conditions locales.

Ces transformations ont des répercussions directes sur le développement agricole et la pauvreté rurale. La disparition du couvert végétal entraîne une perte de fertilité des sols et par conséquent une baisse des rendements agricoles, ce qui aggrave l'insécurité alimentaire communautés rurales. L'érosion de la biodiversité affecte également les activités pastorales avec une diminution des ressources fourragères qui fragilise les troupeaux. Les éleveurs sont ainsi contraints allonger leurs parcours de transhumance, ce qui intensifie les conflits pour l'accès aux ressources naturelles. La pauvreté rurale est alors aggravée par ces dynamiques et les familles paysannes sont les premières. L'exode rural s'intensifie, avec un déplacement croissant des populations vers les centres urbains, augmentant la pression sur les infrastructures et les ressources déjà limitées. Si ces tendances se poursuivent, la Mauritanie risque de voir s'accroître la désertification et la perte de biodiversité, menaçant durablement ses capacités de production agricole.

Tendances climatiques observées et prévues, Causes, facteurs principaux et Conséquences sur l'agriculture et la pauvreté rurale

La Mauritanie a un climat aride et sahélien, caractérisé par des précipitations faibles et irrégulières, une forte évapotranspiration et des températures élevées, pouvant dépasser 45°C en été. Les saisons des pluies sont courtes et imprévisibles, concentrées entre juillet et septembre. Les variations climatiques sont marquées par des sécheresses prolongées, une désertification croissante et des épisodes de précipitations extrêmes. Les zones côtières, notamment Nouakchott, sont exposées à l'élévation du niveau de la mer et à l'érosion côtière, ce qui accentue les pressions sur les ressources naturelles et les infrastructures.

Tendances climatiques

Hausse des températures et amplification des conditions arides

Depuis les années 1950, la Mauritanie enregistre une augmentation constante de ses températures moyennes annuelles, suivant une tendance similaire à celle observée dans l'ensemble du Sahel. Selon les projections du GIEC (AR6, GTI), la région pourrait connaître une élévation des températures comprises entre 2°C et 4,5°C d'ici 2080.

Les données locales corroborent cette tendance, avec une hausse moyenne de 0,5°C à 1°C par décennie sur le territoire mauritanien. Cette hausse des températures s'accompagne d'une augmentation des vagues de chaleur, qui devraient toucher 35 % de la population d'ici 2080, contre seulement 6 % en 2000.

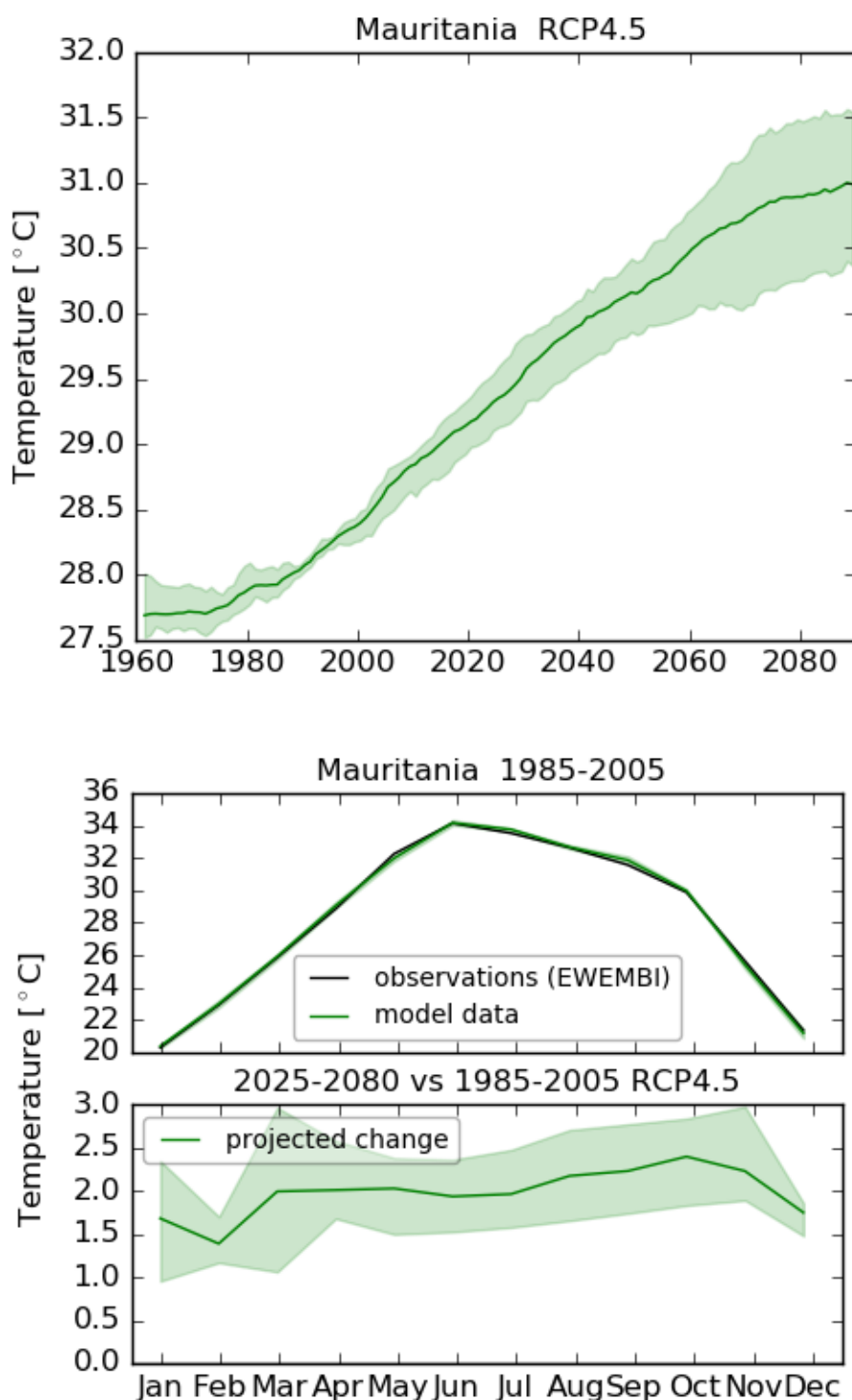


Figure 1 : Evolution température moyenne

Réduction et irrégularité des précipitations

Le régime pluviométrique mauritanien est marqué par une forte variabilité interannuelle, ce qui complique la planification agricole et la gestion des ressources en eau. Une réduction de la durée de la saison des pluies est attendue sur l'ouest du Sahel, avec un retard du début de la saison des pluies de 4 à 6 jours pour des niveaux de réchauffement de 1,5 $^{\circ}\text{C}$ et 2 $^{\circ}\text{C}$ (Kumi et Abiodun, 2018). Les projections climatiques dans le pays anticipent une baisse des précipitations de 11 mm d'ici 2080, accompagnée d'une concentration accrue

des épisodes pluvieux sur des périodes plus courtes. Cette évolution entraîne une diminution du taux de recharge des nappes phréatiques, mettant en péril l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation agricole. La fréquence des périodes de sécheresse s'est accrue de 20 % au cours des 40 dernières années, avec des impacts directs sur la production agricole et pastorale.

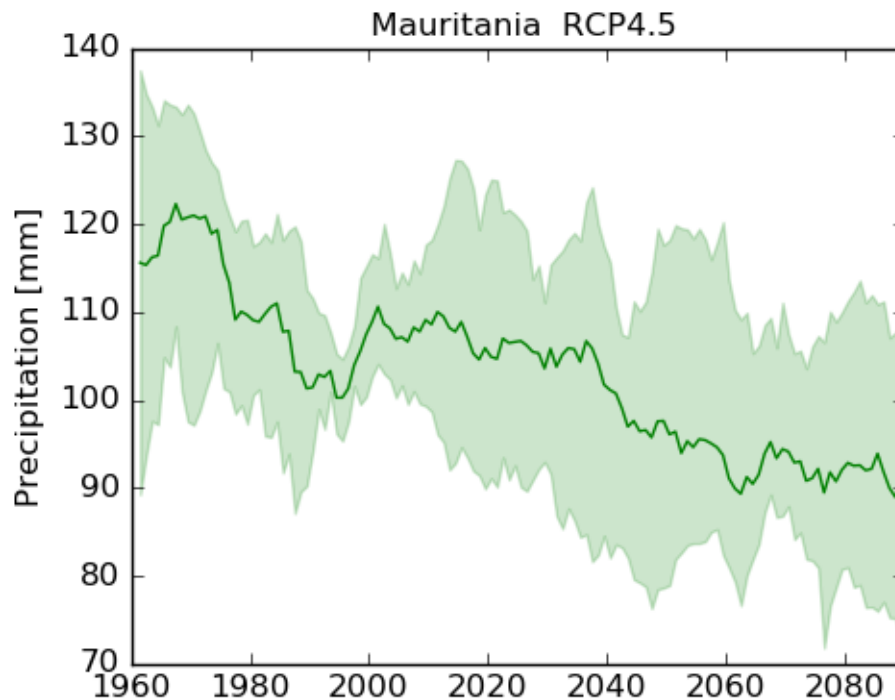


Figure 2 : Evolution des précipitations

Augmentation des événements météorologiques extrêmes

Le GIEC (AR6, GTII) souligne que la fréquence et l'intensité des événements météorologiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les inondations et les tempêtes, sont en augmentation en Afrique de l'Ouest. En Mauritanie, les inondations deviennent plus fréquentes, notamment dans la région de Nouakchott, mettant en péril les infrastructures et les cultures agricoles.

Le nombre de jours de forte chaleur (températures supérieures à 40°C) a doublé depuis les années 1980. Les tempêtes de sable sont devenues plus fréquentes, endommageant les sols, réduisant la fertilité des terres cultivables et limitant la photosynthèse des cultures. À 2°C de réchauffement global, la fréquence des jours de canicule augmenterait de 25 %, et à 4°C, elle pourrait doubler par rapport aux niveaux actuels.

Causes, facteurs principaux des tendances climatiques en Mauritanie

Augmentation des GES

L'accumulation des GES dans l'atmosphère est l'une des principales causes du changement climatique mondial. Selon le GIEC (AR6, GTI), il est sans équivoque que l'influence humaine a réchauffé l'atmosphère, l'océan et les terres. Bien que la Mauritanie soit un pays à faible empreinte carbone, ses émissions ont connu une hausse significative de 185,67 % entre 1990 et 2018, notamment en raison du développement des activités industrielles et extractives, ainsi que de la déforestation et de l'urbanisation croissante. En 2018, les émissions nettes de GES de la Mauritanie sont estimées à 9944,618 Gg Eq-CO₂, soit 2,5 tonnes Eq-CO₂ par habitant.

Le secteur de l'énergie joue un rôle important dans cette augmentation des émissions de CO₂. L'utilisation de combustibles fossiles pour la production d'électricité et les besoins domestiques (charbon de bois, pétrole) est en nette progression. L'urbanisation rapide et l'accès limité aux énergies renouvelables renforcent cette dépendance énergétique.

Le secteur de l'agriculture et de l'élevage est aussi un important émetteur de GES. La production de méthane, due à la fermentation entérique du bétail, représente une part importante des émissions du pays. L'usage intensif d'engrais azotés dans certaines exploitations agricoles contribue également à l'augmentation des émissions de protoxyde d'azote dont l'effet est 300 fois plus puissant que celui du dioxyde de carbone. Les secteurs, des énergies renouvelables, qui représentent aujourd'hui 40% environ du Mix énergétique national et, de l'AFAT (Agriculture, Forêt et Affectation des Terres), constituent les principaux leviers d'atténuation des gaz à effet de serres au niveau national.

Déforestation et dégradation des terres

La déforestation est l'un des principaux moteurs du changement climatique en Mauritanie, accélérant la désertification et réduisant la capacité des sols à stocker le carbone. Le pays perd en moyenne 46 000 hectares de couvert forestier chaque année et l'avancée du désert est estimée à 5 à 10 km par an, entraînant une diminution des terres arables et rendant les écosystèmes plus vulnérables aux sécheresses. L'exploitation intensive du bois de chauffage et du charbon de bois est aussi l'un des principaux moteurs de la déforestation. En raison d'un accès limité à l'électricité, une grande partie de la population dépend du bois-énergie pour répondre à ses besoins domestiques. Cette surconsommation accélère la disparition des forêts et des formations végétales, rendant les sols plus vulnérables à l'érosion. L'expansion de l'agriculture sur brûlis et le surpâturage sont également des facteurs aggravants. La pratique de l'agriculture itinérante, qui consiste à brûler des parcelles pour les cultiver temporairement avant de les abandonner, contribue à une perte irréversible de la fertilité des sols. Parallèlement, le surpâturage du bétail, exacerbé par la croissance démographique et la diminution des zones de pâturage, empêche la régénération naturelle des végétaux et favorise l'érosion des sols.

Surexploitation des ressources en eau

La raréfaction des ressources en eau en Mauritanie constitue à la fois une conséquence et un facteur aggravant du changement climatique. La baisse des précipitations et l'allongement des périodes de sécheresse réduisent la recharge des nappes phréatiques, limitant ainsi l'accès à l'eau pour l'agriculture et l'élevage. Face à cette contrainte, l'exploitation des réserves souterraines s'intensifie, dépassant leur capacité de renouvellement et accélérant leur épuisement. Dans les zones côtières, l'extraction excessive de l'eau souterraine favorise l'intrusion saline, rendant certaines ressources impropres à la consommation et à l'irrigation. À Nouakchott, la combinaison de la surexploitation des aquifères et de l'élévation du niveau de la mer accentue la salinisation des nappes phréatiques, réduisant encore davantage la disponibilité en eau douce. L'augmentation des températures entraîne une évaporation accrue des réservoirs et des plans d'eau temporaires, limitant leur capacité de stockage et intensifiant le stress hydrique. Cette perte d'eau, combinée à des pratiques d'irrigation inefficaces, accentue l'aridification des terres et contribue à la désertification, accélérant ainsi les mutations climatiques en Mauritanie.

Conséquences sur l'agriculture et la pauvreté rurale en Mauritanie

Le changement climatique affecte profondément le secteur agricole et les conditions de vie des populations rurales. Ces bouleversements exacerbent la précarité des communautés rurales, qui dépendent principalement de l'agriculture et de l'élevage pour leur subsistance.

Baisse des rendements agricoles et insécurité alimentaire

L'agriculture mauritanienne repose majoritairement sur des cultures pluviales, particulièrement vulnérables aux aléas climatiques. Les sécheresses prolongées et l'irrégularité des précipitations ont entraîné une baisse significative des rendements,

affectant la production de mil, de sorgho et de riz, qui constituent les principales cultures vivrières du pays.

Selon les données du GIEC (AR6, GTII), la productivité agricole en Afrique a chuté de 34 % depuis 1961. En Mauritanie, la réduction des rendements atteint 50 % pour certaines cultures, compromettant gravement la sécurité alimentaire et augmentant la dépendance aux importations. La diminution des ressources hydriques a entraîné une baisse de la superficie cultivable et une hausse des coûts de production. L'intrusion saline, due à la remontée des eaux marines, aggrave cette situation en dégradant la qualité des sols et en réduisant la fertilité des terres arables. Face à cette insécurité alimentaire croissante, de nombreuses familles rurales se retrouvent contraintes de modifier leur régime alimentaire. La réduction de la production céréalière entraîne une hausse des prix des denrées alimentaires, accentuant la vulnérabilité des ménages les plus pauvres. En 2023, près de 19 % de la population mauritanienne souffrait d'insécurité alimentaire sévère, un chiffre en augmentation en raison de la récurrence des chocs climatiques.

Menaces sur l'élevage et les ressources pastorales

L'élevage représente un pilier fondamental de l'économie rurale mauritanienne, employant environ 60 % de la population active. Cependant, les impacts du changement climatique mettent en péril ce secteur essentiel, qui repose sur des pâturages de plus en plus dégradés.

L'augmentation des températures et la baisse des précipitations réduisent la productivité des pâturages, rendant plus difficile l'accès à l'alimentation pour le bétail. Les éleveurs transhumants doivent ainsi parcourir de plus longues distances pour trouver des ressources suffisantes, ce qui accentue la pression sur les terres et engendre des conflits pour l'accès à l'eau et aux pâturages.

Le stress hydrique a des conséquences directes sur la santé animale et entraîne une diminution du poids des animaux et une hausse de la mortalité du bétail. En 2021, des sécheresses sévères ont causé des pertes considérables dans les cheptels, menaçant la viabilité économique des familles d'éleveurs et augmentant leur précarité. Le commerce de l'élevage est également touché par ces dynamiques. La diminution des effectifs du bétail et la baisse de la qualité des animaux entraînent une réduction des exportations de bétail vers les pays voisins, notamment le Sénégal et le Mali. Cette situation affecte les revenus des éleveurs et affaiblit le secteur agricole dans son ensemble.

Exode rural et migrations climatiques

Les impacts du changement climatique sur l'agriculture et l'élevage ont conduit à une recrudescence des migrations internes et transfrontalières en Mauritanie. Face à la dégradation progressive des ressources naturelles, de nombreuses familles rurales quittent leurs terres pour s'installer dans les zones urbaines, en quête de meilleures opportunités économiques. Entre 2010 et 2020, le nombre de déplacés climatiques en Mauritanie a augmenté de 30 %, mettant sous pression les infrastructures urbaines, notamment à Nouakchott et Nouadhibou.

Le GIEC (AR6, GTII) projette une augmentation des migrations forcées en Afrique de l'Ouest d'ici 2050, en raison de l'aggravation des conditions climatiques et de la diminution des ressources naturelles. En Mauritanie, ces déplacements de populations sont souvent accompagnés de tensions sociales et de conflits liés à l'accès aux ressources. L'accroissement de la compétition pour les terres agricoles, l'eau et les zones de pâturage exacerbe les tensions entre agriculteurs et éleveurs, rendant nécessaire la mise en place de mécanismes de gestion des conflits. Il faut noter que l'exode rural n'affecte pas uniquement les populations vulnérables, mais a également des répercussions sur la structure démographique et économique des régions concernées. La diminution de la main-d'œuvre agricole et pastorale affaiblit le secteur primaire, limitant les capacités de production et ralentissant le développement local. En conséquence, la dépendance aux

importations alimentaires et aux aides humanitaires ne cesse de croître, compromettant davantage la souveraineté alimentaire du pays

Partie 2 – Institutions et cadre juridique

Institutions

Les principales institutions impliquées dans l'intégration des thématiques transversales du FIDA sont entre autres :

Secteurs agrosylvopastoral et halieutique

Le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire : Il a pour mission générale de concevoir, exécuter, suivre et évaluer les politiques du Gouvernement en matière de développement agricole. A ce titre, il est chargé entre autre de conduire les aménagements hydroagricoles, curage des axes hydrauliques et construction de chenaux d'irrigation au profit des communautés les plus défavorisées ; orienter les investissements pour le développement des cultures pluviales à travers la construction de barrages, digues diguettes et autres infrastructures de base, contribuant ainsi à restaurer les terres dégradées et améliorer l'accès à l'eau (qui est critique dans le contexte de vulnérabilité face au climat de la Mauritanie). Ces interventions participent du renforcement de la résilience des communautés vulnérables face aux effets du changement climatique.

Le Ministère de la Pêche, des Infrastructures maritimes et portuaires : Il a pour mandat de lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. Il est également responsable de la gestion de la pollution côtière et maritime. En 2022, deux agences ont été créées pour soutenir le ministère dont l'Agence pour le développement de la pêche et de l'aquaculture en eaux continentales chargée d'élaborer des plans liés à la pêche continentale et à l'aquaculture.

Ministère de l'élevage : Il est chargé de conduire la politique gouvernementale en matière d'élevage. Conscient des menaces qui pèsent sur ce secteur à fort potentiel, en raison du changement climatique, de la diminution du couvert végétal et d'autres graves défis environnementaux, le Ministère a décidé de concentrer ses efforts sur la modernisation du modèle de développement, l'amélioration et l'intensification de la production de produits laitiers, de viande et de divers sous-produits d'origine animale, ainsi que sur la promotion de la culture fourragère et de la santé animale²⁰.

Secteurs de l'environnement et des ressources en eau

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable : Il a pour mandat de veiller à ce que les préoccupations environnementales soient prises en compte dans les politiques publiques, les plans et les programmes, dans le but de promouvoir une transition vers un modèle productif plus écologique et plus durable. En plus, il est chargé de délivrer des autorisations basées sur des EIE ; soutenir les autorités locales dans leurs activités de protection de l'environnement ; superviser et faciliter l'émergence et la participation des OSC dans la gestion de l'environnement ; soutenir les objectifs politiques en fonction de l'agenda 2030 pour le développement durable et de l'agenda 2063 de l'UA. Il est représenté au niveau régional par des délégations régionales qui ont pour mission de mettre en œuvre la politique nationale environnementale au niveau des Wilaya.

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement : Il a pour mission générale de concevoir, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les politiques nationales arrêtées par le gouvernement dans le secteur de l'hydraulique et de l'Assainissement. Il est également responsable de la planification et de la gestion intégrée de l'eau et a mis en place par décret 2001-077 du 12 juillet 2001, le Centre national des Ressources en Eau qui est un établissement public à caractère administratif dont la mission consiste en la connaissance, la surveillance et la protection des ressources en eau.

²⁰ <https://elevage.gov.mr/fr/#>

Secteurs de la jeunesse, du genre et de la nutrition

Le Ministère de l'autonomisation des jeunes, de l'emploi, des sports et du service civique : Il a pour mission générale de concevoir, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les politiques nationales en matière d'Autonomisation des Jeunes, d'Emploi, des Sports et du Service Civique. Il est chargé de veiller à l'intégration, dans les programmes nationaux, l'Autonomisation de la Jeunesse, la création des Emplois, les Sports et le Service Civique ; assurer la participation des jeunes aux activités de développement national²¹.

Le Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille : Il a pour mandat d'assurer la solidarité nationale, la protection sociale des groupes vulnérables, la sauvegarde de la famille et le bien-être de l'enfant, ainsi que la promotion de la femme et sa pleine participation au processus décisionnel et à celui du développement économique et social, et ce en conformité avec les valeurs islamiques du pays et en tenant compte de ses réalités culturelles et les exigences de la vie moderne. Il comprend plusieurs directions dont celles en charge des Personnes en situation d'handicap d'une part et, de la Famille, de la Promotion Féminine et du Genre d'autre part²².

Collectivités locales et ONG

Les Collectivités locales : Elles dépendent du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation qui selon l'article 2 du Décret n° 178-2008/ PM fixant ses attributions, a pour mission générale l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière d'administration du territoire, de sécurité des citoyens et de leurs biens et de la décentralisation et du développement local.

En somme, toutes structures nationales ci-dessus décrites prennent en charge les questions liées aux thématiques transversales du FIDA. Toutefois, force est de constater selon, la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNEDD), l'insuffisance de coopération intersectorielle dans le pays, tant au niveau central que local et cela, dans l'optique de l'amélioration de la complémentarité et synergie de l'action gouvernementale.

Cadres stratégiques et réglementaires

Au niveau national, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) couvrant la période 2016-2030 (correspondant à celle de l'Agenda 2030 pour le développement durable) a été adoptée par le gouvernement. Elle met un accent à travers, le levier 1 (promotion d'une croissance forte, durable et inclusive) sur la gestion des ressources naturelles, la résilience et la gestion des risques de catastrophes. Le levier stratégique 2 relatif au développement du capital humain et de l'accès aux services sociaux de base, aborde les questions liées au d'équité et égalité du genre, à la jeunesse et la nutrition. Le plan d'actions prioritaires de la SCAPP décline entre autres, les interventions clés relatives au thématiques transversales²³.

Au niveau sectoriel, plusieurs politiques, stratégies et cadres réglementaires intégrant les thématiques transversales du FIDA ont été mis en place et permettent de décliner la vision nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée dans les différents secteurs de développement du pays. Il s'agit de :

Secteur agrosylvopastoral et halieutique

La Stratégie 2013 de développement du secteur rural à l'horizon 2025 (SNDSR) vise à assurer un développement durable dans les zones rurales et à améliorer le niveau et la qualité de vie des populations rurales. Elle a également pour ambition de valoriser les

²¹ <https://majessc.gov.mr/fr/missions/>

²² https://masef.gov.mr/sites/default/files/2022-02/organigramme_-masef_21001.pdf

²³ Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée SCAPP 2016-2030 (Gouvernement de la Mauritanie, 2017)

ressources naturelles et d'assurer la sécurité alimentaire en améliorant les infrastructures de production et de gestion des ressources en eau, des terres et des zones pastorales²⁴.

Le Plan national de développement agricole pour la période 2015-2025 a été établi pour mettre en œuvre la SNDSR et la Stratégie nationale de sécurité alimentaire - Vision 2030. L'objectif du plan est de promouvoir une agriculture moderne, compétitive et durable grâce au développement des cultures ayant un fort potentiel de croissance tout en luttant contre les impacts du changement climatique²⁵.

Le Plan national de développement de l'élevage pour la période 2018-2025 a été élaboré pour soutenir la mise en œuvre de la SNDSR et faire de l'élevage l'un des principaux piliers de l'économie nationale d'ici 2025, tout en tenant compte de la gestion des ressources naturelles, du pâturage traditionnel et de la lutte contre le changement climatique.

La pratique de la pêche est soumise au respect du Code des pêches établi par la loi n° 2015-017, dont les décrets d'application en précisent les modalités, permettant ainsi d'adapter la pratique des pêches aux évolutions liées aux fluctuations de la ressource et à l'impact climatique. La mise en œuvre de la Stratégie d'aménagement et de développement durable et intégré des pêches maritimes (2015-2019) et des plans de pêche connexes devrait faciliter la réalisation des cibles 14.4 et 14.6²⁶.

Secteur de l'environnement et du développement durable

Le Code de l'environnement (loi n° 2000-045) stipule que la politique nationale en matière d'environnement vise à garantir la conservation de la biodiversité et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, à lutter contre la désertification, la pollution et les nuisances, à améliorer le mode de vie de la population et à favoriser un développement économique en accord avec la protection de l'environnement naturel²⁷.

Le décret 2007-105 modifiant et complétant certaines dispositions du décret 2004 - 094 du 04 novembre 2004 relatif à l'Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE). Il précise notamment que les activités susceptibles d'avoir un impact néfaste sur la faune ou la flore ou de détruire leur habitat naturel doivent obtenir une autorisation préalable du ministère chargé de l'environnement. Il convient de souligner que la composante sociale est en pratique absente de la législation sur l'EIE.

Le Code de l'eau (loi n° 2005-30) définit le régime juridique appliqué aux eaux continentales, aux eaux de surface et aux eaux souterraines. Il encadre également la protection des eaux contre les pollutions de toutes origines, la préservation des écosystèmes aquatiques, la lutte contre le gaspillage et la surutilisation de l'eau, l'accès équitable pour différents utilisateurs tels que la population, l'élevage, l'agriculture, la pisciculture, la foresterie, l'industrie minière, la production d'énergie, la navigation, le tourisme, la pêche continentale et d'autres activités. Le principe de précaution est à la base de la gestion de l'eau, ainsi que le principe du pollueur-payeur²⁸.

Le Code pastoral (loi n° 2000-044) établit le cadre juridique régissant le pâturage dans le cadre du développement rural. Le droit d'accès aux ressources pastorales est défini par la loi comme le droit du pasteur à accéder aux ressources naturelles. Cela permet aux pasteurs d'avoir accès aux terres publiques et privées couvertes par des servitudes. Le Code pastoral contient des dispositions visant au respect de l'environnement. La mobilité est accordée aux activités pastorales en toutes circonstances. Les plans d'aménagement

²⁴ <https://drive.google.com/file/d/1ESc3Vx0qgO4E1gt8eLJOrQCjxLHN1qw7/view>

²⁵ https://drive.google.com/file/d/1o2pCJGz6fDhf_k0NhxZIs1jb135_pP-/view

²⁶ https://www.peches.gov.mr/IMG/pdf/strategie_mpem_fr.pdf

²⁷ <https://droit-afrique.com/upload/doc/mauritanie/Mauritanie-Code-2000-environnement.pdf>

²⁸ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/mau69252.pdf>

de chaque région devront identifier les zones interdites à la sédentarisation dans chaque wilaya²⁹.

Le Code forestier (loi n° 2007-055) régit la gestion des forêts, parcs, réserves et autres zones protégées appartenant à l'État, aux autorités locales ou à des particuliers. Il vise à protéger les ressources forestières contre le surpâturage, les incendies de brousse et l'utilisation du bois pour les feux domestiques. Il fournit également une liste d'espèces d'arbres en voie de disparition et établit des procédures de lutte contre les infractions au Code forestier. Aucun pâturage n'est autorisé dans les forêts classées³⁰. L'analyse de ce texte ressort quelques lacunes : en effet, la classification ne reflète plus la réalité du pays, notamment parce que certaines forêts mentionnées n'existent plus. Il conviendrait de les actualiser à la lumière de l'action combinée de l'homme et des effets des changements climatiques en termes de dégradations des terres et des forêts.

Changement climatique

En octobre 2021, la Mauritanie a soumis une première mise à jour de sa CDNA pour la période 2021-2030, visant à réduire les émissions de GES de 92 % par rapport aux émissions produites dans un contexte d'activité normale, pour un coût de 34,2 milliards de dollars consacrés aux mesures d'atténuation et de 10,6 milliards de dollars consacrés à l'adaptation. Des coûts supplémentaires ont été appliqués pour financer l'intégration de la dimension de genre, de la jeunesse et des droits humains, des initiatives pour l'emploi et l'éducation, le développement des capacités, et l'établissement d'un système de mesure, de vérification et de notification des réductions d'émissions. Le coût total de l'opération s'élève à 46,6 milliards de dollars, dont presque 98 % dépendent d'un soutien international, ce qui réduit le financement de la Mauritanie de 2,1 milliards de dollars à 1,1 milliard de dollars. En 2022, elle a rejoint l'initiative « Action climatique pour l'emploi » de l'ONU, s'engageant ainsi à soutenir une transition écologique juste en élaborant un plan national et en créant des emplois dignes et écologiques.

Toutefois, il ressort de l'analyse que le pays ne publie insuffisamment de données sur les emplois verts. En plus, cette CDNA de la Mauritanie, pays fortement touché par le changement climatique et peu industrialisé (au rang de 157 sur 187 concernant le ND-GAIN Country Index³¹), mériterait de mettre davantage l'accent sur l'adaptation, sachant que les fonds demandés pour les mesures d'atténuation sont trois fois supérieurs à ceux demandés pour les mesures d'adaptation.

Biodiversité

La Stratégie nationale de la biodiversité 2022-2030 représente un engagement renouvelé de la Mauritanie pour la protection de son patrimoine naturel et ses obligations envers les accords internationaux, notamment le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal de la Convention sur la diversité biologique. La protection des écosystèmes et la gestion durable des ressources naturelles sont des piliers essentiels de cette stratégie qui doit ambitionner de restaurer les habitats dégradés, protéger les espèces menacées, et promouvoir des pratiques qui assurent la durabilité de nos ressources pour les générations futures.

Désertification et dégradation de terre

le Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN-LCD, 2001) est un programme central de la stratégie globale de développement de la Mauritanie. Il a en charge de concevoir et de mettre en œuvre les grandes orientations politiques de la Mauritanie en matière de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la

²⁹ <https://droit-afrique.com/upload/doc/mauritanie/Mauritanie-Code-2000-pastoral.pdf>

³⁰ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/Mau157975.pdf>

³¹ The ND-GAIN Country Index summarizes a country's vulnerability to climate change and other global challenges in combination with its readiness to improve resilience. It aims to help governments, businesses and communities better prioritize investments for a more efficient response to the immediate global challenges ahead (2022).

sécheresse dans le but d'établir un développement durable. Pour ce faire, il met en place des approches concertées et décentralisées définissant les rôles respectifs des différents acteurs de ce processus (Etat, collectivités locales, organisations non gouvernementales, populations, bailleurs de fonds, ...) ainsi que les mécanismes de fonctionnement de ce processus (financement, cadre organisationnel, cadre institutionnel, suivi, ...) ³².

La Stratégie nationale de la Grande muraille verte fait partie de l'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel, visant à lutter contre la dégradation des terres et la désertification, tout en soutenant la sécurité alimentaire et le développement socio-économique durable.

Globalement, l'analyse du secteur de l'environnement et du développement durable révèle des défis en termes de capacités des ressources humaines et une faiblesse des moyens alloués aux structures décentralisées et déconcentrées pour la préservation des enjeux écologiques face aux risques induits par les changements climatiques. Cela est corroboré par l'indice national de performance environnementale qui a enregistré une régression de 3,3 points au cours des dix dernières classant le pays au 165ème rang sur 180 pays avec un score de 28,1 et le plaçant au 42ème rang sur les 46 pays d'Afrique sub-saharienne ³³.

Genre

La Mauritanie a ratifié la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 2001, mais n'a encore pris aucune mesure concernant le Protocole facultatif reconnaissant le rôle du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en matière de traitement des plaintes et d'enquête.

En 2005, la Mauritanie a ratifié le Protocole de Maputo à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, ce qui l'engage à promouvoir les droits des femmes et à éliminer la violence à leur égard. Cependant, au niveau national, il n'existe aucune loi-cadre pour lutter contre les violences faites aux femmes, même si le Gouvernement a introduit des mesures visant à prévenir la violence domestique. La loi organique de 2006 relative à la promotion de l'accès des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives (ordonnance n° 2006/029) vise à garantir une plus grande participation des femmes à la vie publique. Elle stipule qu'au moins 20 % des membres des conseils municipaux doivent être des femmes. Le pays a également élaboré le Plan d'action national sur les violences basées sur le genre (2014-2018) et la Stratégie nationale de promotion féminine (2015-2019) qui traitent tous deux des violences à l'égard des femmes.

Toutefois, le manque de données rend difficile l'évaluation des problèmes liés au genre en Mauritanie. En dépit d'un engagement politique soutenu ainsi que l'existence de stratégies et de plans, les progrès en matière de réduction des disparités entre les sexes restent faibles, comme en témoigne le classement du pays au 146ème rang sur 156 pays selon le classement de l'Indice Mondial sur les disparités entre les sexes en 2021 ³⁴, avec un score global de l'indice de parité de 0,606. La Mauritanie demeure parmi les pays à faible performance en ce qui concerne la participation des femmes aux opportunités économiques et l'accès à l'éducation avec des classements respectifs ³⁵ aux 145ème et 138ème rangs sur les 156 pays ³⁶ évalués. En plus, la stratégie nationale d'institutionnalisation du genre indique, entre autres, les difficultés que rencontrent les femmes souhaitant accéder à la propriété foncière.

Nutrition

³² <https://www.unccd.int/sites/default/files/naps/mauritania-fre2002.pdf>

³³ Rapport sur la Note de diagnostic pays, page 54 (BAD, 2023)

³⁴ Publié par le par le Forum économique mondial

³⁵ Global Gender Gap report 2021, p.273.

³⁶ Rapport sur la Note de diagnostic pays 2023 (BAD)

Le Plan stratégique multisectoriel sur la nutrition 2016-2025 vise à mettre en place des interventions multisectorielles pour lutter contre la malnutrition, notamment chez les enfants. Le plan comporte des objectifs à atteindre d'ici 2025 articulés autour de six axes stratégiques dont le troisième, porte sur les conditions d'hygiène dans les ménages.

En somme, sur ce chapitre relatif au cadre stratégique et réglementaire en lien avec les thématiques transversales, la faible disponibilité de ressources humaines capables d'accompagner la diversification de l'économie mauritanienne constitue une contrainte majeure. D'ailleurs, le développement du capital humain qui est pris en charge au titre des axes de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030, témoigne de l'importance qu'accordent les autorités à ce défi en termes de capacité au niveau national mais surtout local (décentralisé).

Programmes et partenariats

Le Programme pays du FIDA en Mauritanie dispose d'un éventail de partenaires dont la mobilisation permettrait de renforcer l'efficacité et l'impact des interventions du COSOP notamment sur les thématiques transversales. Le FIDA a réussi à mobiliser les différents services publics comme les ministères de l'économie et des finances, de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement ainsi que les institutions de recherche et de formation, notamment le laboratoire de patho-biotechnologie du palmier dattier d'Atar, le laboratoire de biotechnologie de l'Université de Nouakchott, l'ISET de Rosso et les centres de formation professionnelle. Dans le cadre du COSOP (2026-2033) ces partenariats mériteraient d'être renforcés.

En termes de partenariat avec les agences sœurs du SNU, des opportunités de collaboration stratégique et synergique existent notamment avec le PNUD dans le cadre de son initiative sur la promotion des mini-réseaux en Mauritanie et cela, dans la perspective de soutenir les interventions en lien avec la production la conservation et la transformation agrosylvopastorales et halieutiques et sources d'énergie renouvelable et de transformation.

En plus, la mise en œuvre de l'initiative de la FAO «Soutenir les capacités locales et communautaires de prévention et de gestion des conflits et des catastrophes liées au changement climatique au Guidimakha» faisant la promotion des fermes agricoles communautaires intégrées³⁷, représente une opportunité de développement de partenariat avec le FIDA pour contribuer de manière conjointe au renforcement de la sécurité alimentaire tout en préservant les ressources naturelles et en stimulant l'économie locale.

Les consultations avec le Ministère en charge de l'Environnement ont mis en exergue un faible niveau de mobilisation des ressources provenant des fonds verticaux (GEF, Fonds d'Adaptation et GCF) en Mauritanie en vue de soutenir les initiatives en faveur du renforcement de la résilience des secteurs agrosylvopastoraux qui sont jugés prioritaires par rapport à leur vulnérabilité au Changement climatique. Cela représente aussi une opportunité de développement de partenariats avec le PNUD, le PAM et la FAO pour accompagner le gouvernement à mobiliser les ressources de ces fonds verticaux, à travers des initiatives conjointes.

L'Initiative de la grande Muraille verte, à travers son agence nationale à Nouakchott est également une opportunité de partenariat dans le cadre des interventions en matière de restauration des terres dégradées et de renforcement de la résilience des communautés.

En plus, dans la perspective de la promotion de l'approche de développement communautaire/locale à la base, le partenariat entre le FIDA et l'Association des Maires de la Mauritanie constitue une opportunité pour renforcer l'appropriation et la durabilité

³⁷ Ces fermes agricoles intégrées reposent sur un modèle diversifié, combinant plusieurs volets: la culture fourragère, le maraîchage, l'élevage et l'arboriculture. Cette approche holistique permet non seulement de garantir une production alimentaire plus stable, mais aussi de générer des opportunités économiques, notamment pour les jeunes et les femmes (<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/9a2ffcc-2c21-4579-814e-06403da5b64a/content>)

des interventions du COSOP tout soutenant le développement des capacités au niveau décentralisé.

Partie 3 – Recommandations stratégiques

Les recommandations stratégiques suivantes sont faites en lien avec les enseignements tirés du précédent COSOP. Elles se déclinent comme suit :

- Renforcer l'intégration des enjeux environnementaux dans le processus de réalisations des Diagnostics territoriaux (DT) dans la mise en œuvre des interventions des projets et programmes ;
- Suivre et accompagner de manière rigoureuse la mise en valeur des terres restaurées ;
- Définir une stratégie claire pour l'intégration économique des femmes et des jeunes ;
- Accompagner davantage l'autonomisation des femmes à travers le renforcement de la structuration et formation des coopératives de femmes.

Enseignements à retenir

Les leçons apprises sont les suivantes :

- La prise en compte des enjeux de protection de l'environnement, de gestion durable des ressources naturelles ainsi que de renforcement de la résilience des communautés bénéficiaires est plus pertinente dans les projets lorsqu'elle est réalisée à toutes les étapes du processus de réalisation des DT (information sensibilisation, identification des besoins, planification et exécution). Le prochain COSOP devra systématiser l'intégration transversale des enjeux de protection de l'environnement, de gestion durable des ressources naturelles ainsi que de renforcement de la résilience à toutes les étapes du processus de réalisation des DT.
- Un manque d'appui en termes de renforcement du système de vulgarisation de l'agriculture pluviale et de décrue a été souligné. Les difficultés d'accès aux marchés des biens et services et des produits constituent aussi une contrainte majeure. Le prochain COSOP devra développer une nouvelle approche avec les champs école-paysan, notamment en y ajoutant la dimension connexion durable des ruraux pauvres aux marchés, indispensable pour soutenir l'accès et l'utilisation d'intrants de qualité, afin d'accroître la production céréalière et fourragère, augmenter le stock alimentaire et réduire la période de soudure.
- Le COSOP a réussi à viser un grand nombre de femmes et de jeunes en dépassant largement ses cibles ce qui démontre une capacité forte des projets à les mobiliser, mais ces groupes n'ont pas été suffisamment accompagnés sur le plan technique, sur l'accès au financement ni assez impliqués au niveau stratégique et institutionnel. L'impact sur leurs conditions de vie est resté inférieur aux attentes. Au-delà du choix de filières pro-femmes et pro-jeunes, il est nécessaire de mettre en place des mesures incitatives comme des formations spécifiques pour ces cibles (sur le leadership, la gestion, le renforcement des associations), des accès au financement avec des produits spécifiques, des incitations pour les agrégateurs à travailler avec eux, etc., le tout encadré par une stratégie claire pour assurer une vraie insertion économique des jeunes et des femmes et leur intégration au niveau stratégique pour réellement améliorer leurs conditions de vie et diminuer l'exode rural.
- L'un des principaux leviers pour faciliter l'accès des femmes à la terre sont les coopératives agricoles dirigées par des femmes. La politique mise en place par le Gouvernement vise à ce que les coopératives de femmes enregistrent au cadastre les terres ayant été octroyées aux femmes, notamment dans les zones rurales.

- Les interventions du Gouvernement et du FIDA avec le dépassement des objectifs de ciblage démontre une forte capacité à favoriser l'inclusion des femmes dans les projets pour permettre leur processus d'autonomisation.
- Le renforcement des capacités techniques des femmes bénéficiaires n'est pas suffisant pour permettre une pleine autonomisation. Ce renforcement des capacités doit mettre un accent sur au niveau stratégique et institutionnel afin de mieux répondre à leurs besoins.
- La participation des groupes cibles repose sur des bonnes pratiques telles que des quotas de représentativité et de ciblage, des outils accessibles aux communautés et diffusés par des animateurs villageois, les campagnes IEC, la gestion des biens communautaires via les comités de gestion, alphabétisation fonctionnelle, etc.

Orientation stratégique

Le COSOP 2026-2033 a comme Objectif de Développement : « *Assurer la Sécurité alimentaire et nutritionnelle, croissance économique inclusive et résiliente* ». Il est aligné sur Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD) au titre de la période 2024-2027 qui constitue la réponse commune des Nations Unies aux priorités nationales inscrites dans la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) 2016-2030 et son plan d'action 2021-2026. Le CCDD est lui-même bien aligné sur les trois priorités stratégiques : i) la croissance inclusive et durable ; ii) le capital humain et les services sociaux de base ; iii) la gouvernance.

Le COSOP mettra l'accent sur le développement des infrastructures socio-économiques de base et environnementales ; la promotion des chaînes de Valeur agro-pastorales orientées sur les marchés, inclusives et intelligentes face au climat et AGR ; ainsi que le déploiement des instruments de promotion de ces chaînes de Valeurs et le renforcement des capacités institutionnelle à l'échelle nationale, décentralisée et locale. La cible sera prioritairement les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables. En outre, la mise en conformité des interventions du COSOP aux procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) du FIDA sera un levier pour l'intégration des enjeux de protection de l'environnement, de gestion durable de ressources naturelles et de résilience au climat.

Sur cette base, le COSOP contribuera à la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales suivantes : 1) CDNA pour la période 2021-2030 qui vise à réduire les émissions de GES de 92 % par rapport aux émissions produites dans un contexte d'activité normale ; 2) la Stratégie nationale de la biodiversité 2022-2030 ; la Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre (SNIG) de 2015 ; et le Plan stratégique multisectoriel sur la nutrition 2016-2025. Ainsi, il est aligné sur les priorités nationales de la Mauritanie.

Mesures stratégiques et ciblage

Actions stratégiques

Renforcer la résilience des communautés tout en assurant la promotion des innovations technologiques intelligentes face au climat :

Il s'agira de renforcer la coopération sud-sud en matière d'assurance agricole et climatique de même que les pratiques endogènes intelligentes face au climat. Face au défi de la mobilisation des ressources en eau, il est important de promouvoir l'utilisation de variétés/races tolérantes et résilientes à la sécheresse, le recours au système d'alerte précoce, la diffusion de l'information climatique, etc.

En termes de gestion durable des ressources en eau aidera les communautés à s'adapter aux sécheresses et aux précipitations imprévisibles, réduisant ainsi leur vulnérabilité au changement climatique. Les systèmes d'irrigation modernes (par exemple, l'irrigation au goutte-à-goutte, l'irrigation localisée) minimisent le gaspillage de l'eau et réduisent la consommation d'énergie, diminuant ainsi les émissions de gaz à effet de serre dues au pompage de l'eau. Les forages, les barrages en terre et les réservoirs améliorent la

disponibilité de l'eau, garantissant une production agricole stable même pendant les saisons sèches.

En plus, les infrastructures de stockage et les marchés doivent être résilientes, à l'épreuve du climat utilisant de l'énergie à faible consommation / de l'énergie renouvelable. Les routes de desserte doivent aussi être à l'épreuve du climat. Il conviendra aussi de faire la promotion des infrastructure verte (haie le long de la clôture, plantation d'arbres le long des routes de desserte et des marchés, etc.

Soutenir la gestion durable des ressources naturelles et la promotion des approches de gestion durable des terres/paysages

Il s'agira d'investir dans la restauration des écosystèmes (forêt, eau, sol au niveau territorial), y compris la conservation des sols et de l'eau / la protection et la restauration des sols : CES/DRS- digues en pierre, fosses à zaï, demi-lunes, plantation de cultures fourragères résistantes à la sécheresse et aux inondations, régénération naturelle assistée, boisement/gestion agroforestière à plus grande échelle, réhabilitation des zones humides.

Les appuis prendront en compte la gestion intégrée des bassins versants comprenant la restauration des cours d'eau, le boisement, la gestion des pâturages.

Soutenir l'intégration et l'appropriation des pratiques agrosylvopastorales et halieutiques durables conformes à l'agroécologie et l'agriculture intelligente face au climat pour les différentes chaînes de valeur, y compris l'agriculture, l'élevage, l'aquaculture et la pêche.

Cela consistera à prendre en compte la gestion intégrée de la fertilité des sols-Santé des sols, y compris le paillage, le compostage, le bio-engrais, le charbon biologique, le fumier, les cultures de couverture régénératrices, le travail réduit du sol, la gestion des résidus de culture, la lutte intégrée contre les ravageurs, l'agroforesterie, la restauration des et diversification des cultures, valorisation du fumier et des déchets. Il conviendra d'assurer la complémentarité entre les unités de production de l'exploitation à l'échelle du champ et de l'exploitation (intégration des productions animales, végétales et aquacoles (en particulier la gestion du fumier, l'alimentation, l'énergie/la traction).

L'amélioration des pratiques d'alimentation, y compris la restauration et la gestion des pâturages (gestion des prairies et des pâturages, pratiques de pâturage durables, réhabilitation des prairies), stockage du fourrage sera promue, de même que la récupération des sous-produits de l'industrie alimentaire pour l'alimentation animale, les programmes de santé du bétail et vétérinaires

Soutenir des initiatives entrepreneuriales et AGR basées sur les emplois verts pour les jeunes et les femmes

Cela participera de la mise en œuvre des CDNA qui fait un focus sur les emplois verts comme levier pour la réduction de la pauvreté et de l'empreinte carbone. L'approche devra considérer l'amélioration holistique du leadership des femmes et des jeunes. Cette approche considère à la fois l'accès au foncier, l'alphabétisation des femmes, la sensibilisation aux droits fondamentaux des femmes, l'amélioration de l'accès au crédit, la position dans l'ensemble des instances décisionnelles, la formation à l'entrepreneuriat, et la sensibilisation du ménage et de la communauté à l'ensemble de cette démarche.

Favoriser l'employabilité de la jeunesse rurale

Les interventions du FIDA et du gouvernement mauritanien devront inclure le développement de l'employabilité des jeunes grâce à l'élaboration de compétences orientés sur le marché du travail et l'approche d'incubation ; et favoriser l'entrepreneuriat

surtout pour des secteurs niches tels que la digitalisation, la commercialisation, la transformation de produits découlant des secteurs agro-sylvo-pastoraux, etc.

Renforcer l'autonomisation des femmes

Il sera primordial de promouvoir davantage la prise de décision chez les femmes dans les instances communautaires et rurales avec notamment l'émergence et le renforcement d'associations de femmes, le leadership féminin, l'alphabétisation fonctionnelle et financière, entre autres, pour rehausser leur processus d'autonomisation.

Favoriser les approches multisectorielles de renforcement des capacités au niveau décentralisé et déconcentré

Il s'agira de soutenir l'acquisition de compétences au niveau des structures locales déconcentrées et décentralisées concernant les thématiques transversales et cela, dans la perspective notamment du renforcement du suivi évaluation des interventions du COSOP au niveau local.

Ciblage

Ce ciblage consistera à :

- Capitaliser et mettre à l'échelle le processus des diagnostics territoriaux pour l'appropriation et la participation des groupes cibles.
- Veiller à la représentativité des groupes cibles (femmes, jeunes, personnes vulnérables) dans les différents types de comités/commissions établis par les projets financés par le FIDA tels que les CVI, COGES, etc.
- Développer des alliances stratégiques avec les groupements de femmes et de jeunes (qui doivent être à renforcer) pour faciliter une bonne synergie avec les programmes financés par le FIDA dès leur conception.

Suivi

Les mécanismes de suivi et de retour d'informations

Le suivi-évaluation du COSOP repose sur un dispositif structuré visant à assurer un suivi rigoureux des progrès réalisés, à garantir l'alignement des interventions avec les priorités nationales et les normes du FIDA, et à renforcer l'engagement des parties prenantes. Ce système repose sur un cadre de suivi structuré, un mécanisme de consultation inclusif et un mécanisme de gestion des plaintes permettant d'assurer la transparence et la redevabilité.

Indicateurs de performance clés relatifs aux thèmes transversaux

thèmes transversaux	Indicateurs clés de performance
Genre	• Nombre de femmes recevant des services promus/soutenus par les projets • Nombre correspondant de ménages avec une femme cheffe de ménage touchés • Nombre de femmes déclarant une amélioration de l'accès à la terre, aux forêts, à l'eau ou aux étendues d'eau à des fins de production • Nombre de femmes déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production • Nombre de femmes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales • Nombre de femmes déclarant utiliser les services financiers ruraux • Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues avec des femmes aux postes de décision • Nombre de femmes déclarant une diminution significative du temps consacré à la collecte d'eau et de combustible • Nombre de femmes formées aux activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise
Jeunes	• Nombre de jeunes (désagréé par sexe) recevant des services promus ou soutenus par les projets

	• Nombre correspondant de ménages avec un jeune chef de ménage touchés • Nombre de jeunes déclarant utiliser les services financiers ruraux • Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues avec des jeunes aux postes de décision*Nombre d'emplois nouveaux créés pour les jeunes • Nombre de jeunes formés aux activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise
Nutrition	• Pourcentage de femmes déclarant une amélioration de leur régime alimentaire • Nombre de ménages (avec une femme cheffe de ménage) avec des connaissances, attitudes et pratiques nutritionnelles améliorées
Environnement et climat	• Nombre de groupes aidés à gérer durablement les ressources naturelles et les risques liés au climat • Nombre de personnes bénéficiant de services d'information sur le climat • Nombre de personnes accédant à des technologies qui séquestrent le carbone ou réduisent les émissions de gaz à effet de serre • Nombre d'hectares de Terres soumises à des pratiques résilientes au climat • Émissions de gaz à effet de serre (CO2) évitées et/ou séquestrées • Nombre de personnes/ménages déclarant avoir adopté des technologies écologiquement durables et résilientes au climat • Groupes communautaires engagés dans des activités de GRN et de gestion des risques climatiques

Plan d'engagement des parties prenantes

L'engagement des parties prenantes vise à garantir un dialogue inclusif et constructif entre les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du COSOP. Il repose sur une approche participative permettant de renforcer la transparence, d'assurer l'adhésion des parties prenantes et d'optimiser l'impact des interventions. Ses objectifs sont i) d'établir une approche systématique de mobilisation et de dialogue des parties prenantes ; ii) d'établir et maintenir une relation constructive avec les différents acteurs au cours de la vie des projets ; iii) de partager l'information et dialoguer sur les projets, leurs impacts et bénéfices pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et les projets ; iv) de guider la conception et la mise en œuvre des projets et diminuer les risques techniques, sociaux, environnementaux et budgétaires ; v) d'assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ; vi) d'assurer un engagement ciblé et inclusif auprès des hommes, des femmes, des personnes âgées, des jeunes (H/F) et des personnes vulnérables et défavorisées touchés par les interventions des projets.

Il se structure autour de plusieurs axes stratégiques, incluant l'identification et l'analyse des acteurs concernés, la mise en place d'une stratégie de mobilisation, et l'intégration d'un mécanisme de gestion des plaintes.

Le mécanisme de gestion des plaintes

Le FIDA exige de ses partenaires qu'ils adoptent un mécanisme de réclamation facilement accessible pour recevoir et résoudre les préoccupations et les plaintes des personnes susceptibles d'être affectées négativement ou potentiellement lésées par des projets soutenus par le FIDA qui ne sont pas conformes aux normes SECAP et aux politiques connexes. Il doit garantir une gestion équitable et transparente des doléances liées au COSOP et repose sur i) l'accessibilité : dispositif simple et ouvert à tous, y compris aux groupes vulnérables ; ii) le traitement rapide : enregistrement, analyse et réponse dans des délais définis ; iii) l'approche locale : recours aux structures communautaires pour renforcer la confiance ; iv) le suivi et la transparence : rapportage régulier sur la gestion des plaintes et v) la sensibilisation : information claire via radios, réunions locales et plateformes numériques.

Dans le cadre du précédent COSOP, les comités villageois d'investissements (CVI) et les Association de Gestion Locales et collectives des ressources naturelles (AGLC) ont joué un rôle important dans la gestion des conflits et des plaintes au niveau communautaire et villageois. Ils disposent d'un mécanisme local informel, reposant notamment sur le conseil des sages pour le règlement des différends. Ces mécanismes ont été formalisés en novembre 2024 par l'élaboration des MGP dans les projets, accompagnée de sessions

d'orientation destinées aux équipes de terrain. Cependant ces CVI et AGLC n'ont pas encore reçu d'orientation spécifique sur la gestion structurée des plaintes selon les procédures des projets et notamment du FIDA. Ainsi, à date, il n'y pas encore de dispositif formalisé et opérationnel de gestion des plaintes dans le cadre des projets mis en œuvre sous l'ancien COSOP. En termes de leçons apprises, il convient de reconnaître que les CVI et AGLC sont bien représentés à l'échelle locale et jouent des rôles clés en matière de développement local et aussi de règlement informel des conflits. Il importe de capitaliser sur cet existant.

Recommandation : Il conviendrait, dans le cadre de ce COSOP 2026-2033, de rendre opérationnel les MGP des projets et d'outiller et former les CVI et AGLC à l'utilisation afin de renforcer la traçabilité des plaintes et d'assurer la transmission régulière des données pour un suivi systématique.

Références

La Stratégie nationale de la biodiversité 2022-2030 de la République Islamique de la Mauritanie (Ministère en charge de l'Environnement, 2022)

CDN actualisées 2022-2030 (Mauritanie, 2021)

Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée SCAPP 2016-2030 Volume I et Volume II (Gouvernement de la Mauritanie, 2017)

[1] UNECE, avril 2024, Examen des performances Environnementales de la Mauritanie : [EPE de la Mauritanie ECE CEP 199 WEB.pdf](#)

African Development Bank, février 2023 , note de diagnostic pays_mauritanie : [Mauritanie - Note de Diagnostic Pays 2023 | African Development Bank Group](#)

Ministre de l'Environnement et du Développement Durable [Changement Climatique et Résilience](#)

World bank group, 2022, region du G5 Sahel, rapport National sur le climat et le Développement Durable, [World Bank Document](#)

GIEC 2021, Changement climatique 2021, les bases scientifiques physiques [IPCC-AR6 WGI SPM Stand Alone WMO FR 06.indd](#)

Observatoire du Sahara et du Sahel, 2015, Atlas des cartes d'occupation du sol [OSS-REPSAHEL-Atlas Mauritanie.pdf](#)

Ministère de l'Economie et du Développement durable. Revue nationale volontaire des objectifs de développement durable. 2024

Banque Mondiale. Programme de Protection Sociale Adaptative au Sahel. <https://www.banquemonddiale.org/fr/programs/sahel-adaptive-social-protection-program-trust-fund/country-work/mauritania>

UNICEF, BMZ, Samuel Hall. Rapport final - Analyse rapide de genre – Mauritanie. <https://www.unicef.org/wca/media/8346/file/Analyse%20rapide%20de%20genre%20E2%80%93Mauritanie.pdf> . Janvier 2022

Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement. Stratégie national de la jeunesse 2024-2030.

Groupe de travail des Nations unies sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles. Égalité de genre en Mauritanie : entre avancées louables et impasses. 2023.

Sites web

<https://elevage.gov.mr/fr/#>
<https://majessc.gov.mr/fr/missions/>
https://masef.gov.mr/sites/default/files/2022-02/organigramme_-masef_21001.pdf
<https://drive.google.com/file/d/1ESc3Vx0ggO4E1gt8eLJOrQCjxLHN1qw7/view>
https://drive.google.com/file/d/1o2pCJKGz6fDhf_k0NhxZIs1jb135_pP-/view
<https://droit-afrique.com/upload/doc/mauritanie/Mauritanie-Code-2000-environnement.pdf>
<https://faolex.fao.org/docs/pdf/mau69252.pdf>
<https://droit-afrique.com/upload/doc/mauritanie/Mauritanie-Code-2000-pastoral.pdf>
<https://faolex.fao.org/docs/pdf/Mau157975.pdf>
<https://www.ifrc.org/fr/emergency/mauritanie-mouvements-de-population>
<https://globalnutritionreport.org/resources/nutrition-profiles/africa/western-africa/mauritania/?country-search=mauritanie>

Note d'évaluation de la fragilité (*non applicable pour la Mauritanie*) –

Accord conclusif

Évaluation de la stratégie et du programme de pays (2024)

Introduction

La présente évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) du FIDA en Mauritanie est la deuxième du genre, la première ayant eu lieu en 1998. Les objectifs principaux étaient: i) évaluer la performance et les résultats de la stratégie et des opérations appuyées par le FIDA ; et ii) dégager des enseignements et des recommandations susceptibles de guider les travaux du gouvernement de la Mauritanie et du FIDA en vue de la conception et de la mise en œuvre de la prochaine stratégie de pays et de l'élaboration de futurs programmes. L'évaluation a couvert les derniers deux COSOP (le COSOP en cours qui a débuté en 2018 et le COSOP antérieur qui date de 2007). Elle a porté sur la stratégie pays, les opérations financées par les prêts, les activités hors prêts et les performances du Gouvernement et du FIDA dans la mise en œuvre de la stratégie et du programme pays.

L'Accord conclusif de l'évaluation, établi à la fin du processus, est convenu entre le Gouvernement et la Direction du FIDA (représentée par la gestion des programmes), indique le niveau d'acceptation des recommandations de l'ESPP (accepté, partiellement accepté ou non accepté) et les modalités de mise en œuvre sur lesquelles le Gouvernement et le FIDA se sont entendus. Ainsi, l'Accord démontre les engagements du Gouvernement et du FIDA pour des actions de mise en œuvre des recommandations de l'ESPP, dans des délais précis.

La mise en œuvre des recommandations fera l'objet d'un suivi au niveau du FIDA à travers le "Rapport du Président sur l'état de mise en œuvre des recommandations d'évaluation et les actions de la Direction" (PRISMA), qui est présenté annuellement au Conseil d'administration du FIDA par la Direction du FIDA.

L'Accord conclusif est signé par le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie représenté par le Ministre des affaires économiques et du développement durable de la République islamique de Mauritanie (Gouverneur du FIDA) et la Direction du FIDA (représentée par le Vice-Président Associé, Département de la Gestion des Programmes). Bureau Indépendant d'évaluation (BIE) a facilité le processus de préparation dudit Accord.

Accord conclusif

B1. Recommandations acceptées par le Gouvernement et le FIDA

Recommandation 1. Pour le développement de la prochaine stratégie pays, maintenir parmi les choix stratégiques, le soutien au développement des systèmes de production agricole et pastorale, en déployant progressivement une approche filière et en intégrant et soutenant de façon systématique la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique. Dans ce cadre, les nouveaux projets devraient : i) assurer un équilibre entre le développement des infrastructures hydro-agricoles et les mesures d'accompagnement pour la mise en valeur des aménagements en mettant l'accent sur la professionnalisation des organisations paysannes afin qu'elles soient à même de fournir des services à leurs membres; ii) consolider et étendre les ouvrages CES/DRS et assurer la réhabilitation des micro-barrages et leur entretien à travers la mise en place d'un fonds pour l'entretien; iii) promouvoir une meilleure intégration de la gestion durable des ressources naturelles et de l'adaptation au changement climatique, en particulier le développement de plans de gestion des pâturages et la gestion des ressources en eau, la promotion des pratiques d'agro-foresterie, de l'agro-écologie et de l'agriculture intelligente ; et iv) adapter l'approche filière aux réalités du contexte à travers une évaluation ex ante des conditions de l'émergence de filières et de leur inclusivité et un meilleur accompagnement, le soutien au développement des initiatives 4P qui devrait se baser sur la demande du

marché, et l'accompagnement des GTF et des 4P par le développement de mécanismes de financement.

Niveau d'acceptation : Recommandation acceptée

Modalités de mise en œuvre convenues par le FIDA et le Gouvernement :

- Le FIDA et le Gouvernement de la République Islamique de la Mauritanie (RIM) s'accordent sur les choix stratégiques à faire dans le cadre du développement du prochain Programme d'Options Stratégiques pour le Pays (COSOP), qui mettra l'accent sur l'approche filière et la gestion intégrée et durable des ressources naturelles, prenant en compte les mesures d'adaptation au changement climatique en vue de soutenir efficacement le développement du système de production agricole et pastorale.
- En formulant les projets d'investissement, l'équipe-pays du FIDA travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement, en vue de mettre en place des dispositifs de professionnalisation des acteurs communautaires (incluant les organisations paysannes) afin que les infrastructures hydro-agricoles réalisées puissent tirer la production et l'accroissement des activités de mise en valeur des productions agricoles et pastorales.
- En partenariat avec les communautés et les institutions déconcentrées, le FIDA et le Ministère en charge de l'Agriculture veilleront à la durabilité des infrastructures hydroagricoles à travers le renforcement de capacités institutionnelles en plus des OP et la mise en place de fonds d'entretien des ouvrages, rendue possible grâce à l'engagement et appropriation des acteurs communautaires.
- Dans le processus de formulation des nouveaux projets, le FIDA veillera à ce que le schéma de mise en œuvre des plans de gestion des ressources naturelles incluant les pâturages, les points d'eau, etc. soit adapté au contexte du changement climatique. Ce qui nécessitera l'intégration des pratiques d'agroforesterie, de l'agroécologie et de l'agriculture intelligente, entre autres. Cela nécessitera également une coordination et une étroite collaboration avec les ministères concernés, notamment le ministère de l'Environnement et les acteurs locaux dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'adaptation au changement climatique.
- Enfin, dans le cadre de l'exécution du futur Programme d'Options Stratégiques Pays, le FIDA appuiera le Ministère de l'Agriculture dans la conduite d'un diagnostic des conditions d'émergence et de promotion des filières, explorant les perspectives de développement des initiatives de partenariat public-privés-producteurs (4P).

Responsable et délai de mise en œuvre:

Actions	Responsabilités	Délais
Choix stratégiques à faire dans le cadre du développement du prochain Programme d'Options Stratégiques pour le Pays (COSOP), mettant l'accent sur l'approche filière et la gestion intégrée et durable des ressources naturelles, et prenant en compte les mesures d'adaptation au changement climatique en vue de soutenir efficacement le développement du système de production agricole et pastorale.	FIDA et Ministère de l'Agriculture	2025

Mettre en place des dispositifs de professionnalisation des acteurs communautaires (incluant les organisations de producteurs et/ou paysannes) afin que les infrastructures hydro-agricoles réalisées puissent tirer la production et l'accroissement des activités de mise en valeur des productions agricoles et pastorales.	Ministère de l'Agriculture avec l'appui du FIDA	2025 - 2030
Appui à la durabilité des infrastructures hydroagricoles à travers le renforcement de capacités institutionnelles en plus des OP et la mise en place de fonds d'entretien des ouvrages, rendue possible grâce à l'engagement et appropriation des acteurs communautaires.	FIDA et Ministère de l'Agriculture	2025 - 2030
Travailler à adapter le schéma de mise en œuvre des plans de gestion des ressources naturelles incluant les pâturages, les points d'eau, etc. au contexte du changement climatique.	Gouvernement (Ministère de l'Agriculture et ministère de l'Environnement) avec appui FIDA	2025 - 2030
Conduire un diagnostic des conditions d'émergence et de promotion des filières, en explorant les possibilités de développement des initiatives de partenariat public-privés-producteurs (4P).	Ministère de l'Agriculture avec l'appui du FIDA	2025 - 2026

Recommandation 2. Maintenir et renforcer dans le programme l'approche de développement communautaire comme base du développement local, réintégrer la finance rurale et soutenir le renforcement institutionnel dans le secteur agricole y compris les structures non étatiques. Le FIDA devrait continuer les appuis de renforcement des organisations communautaires pour leur fonctionnement efficace, leur professionnalisation et inclusivité afin qu'elles améliorent leurs capacités à fournir des services à leurs membres. Pour garantir la pérennisation des acquis, le FIDA devrait renforcer les capacités institutionnelles dans le secteur agricole, en apportant un appui stratégique et opérationnel aux structures étatiques et intermédiaires (ONG, cabinets, organisations paysannes et paysans-relais) en synergie avec les autres PTF. Enfin, au regard du déficit d'institutions de financement au niveau décentralisé et de l'importance des besoins en financement des producteurs et des autres acteurs des chaînes de valeur agricole, le FIDA devrait réintégrer la finance rurale dans le prochain programme. Cela devrait se baser sur une analyse de l'écosystème du financement des chaînes de valeur agricole et l'identification des mécanismes de déploiement d'une finance rurale, inclusive et innovante.

Niveau d'acceptation : Recommandation acceptée

Modalités de mise en œuvre convenues par le FIDA et le Gouvernement :

- En synergie avec les RBAs (FAO, PAM), le Gouvernement et les ONGs partenaires, le FIDA s'attèlera à la professionnalisation des organisations communautaires à travers des activités de renforcement de capacités pour qu'elles puissent asseoir

leur propre gouvernance d'une part, et pour qu'elles puissent être à même de s'engager et d'assurer la pérennité des acquis des projets, d'autre part.

- Afin de faciliter l'accès au crédit et promouvoir l'inclusion financière, le FIDA veillera à la réintégration de la finance rurale dans les projets d'investissement dans le cadre futur programme de pays. Le développement de la finance rurale permettra aux producteurs et aux acteurs des chaînes de valeurs de s'autofinancer et d'accéder aux marchés.

Responsable et délai de mise en œuvre:

Actions	Responsabilités	Délais
Travailler à la professionnalisation des organisations communautaires à travers des activités de renforcement de capacités pour qu'elles puissent asseoir leur propre gouvernance d'une part, et pour qu'elles puissent être à même de s'engager et d'assurer la pérennité des acquis des projets, d'autre part.	FIDA, PTF et Ministère de l'Agriculture	2025 – 2027
Afin de faciliter l'accès au crédit et promouvoir l'inclusion financière, le FIDA veillera à la réintégration de la finance rurale dans les projets d'investissement dans le cadre futur programme de pays. Le développement de la finance rurale permettra aux producteurs et aux acteurs des chaînes de valeurs de s'autofinancer et d'accéder aux marchés.	FIDA, Ministère de l'Agriculture et institutions financières rurales	2026 – 2030

Recommandation 3. Le ciblage devrait continuer à être guidé par le taux de pauvreté, réintégrer les zones oasiennes et s'orienter vers des approches spécifiques centrées sur l'emploi des jeunes. Au lieu de développer deux approches en parallèle (développement communautaire vs développement de filières), proposer des projets intégrés (développement des infrastructures, structuration des organisations communautaires, mise en valeur et commercialisation) qui pourraient se focaliser sur des zones agroécologiques partageant les mêmes contraintes et proposer des solutions holistiques aux problématiques spécifiques existants. Également, la stratégie de ciblage devra s'appuyer sur le registre social officiel du pays en l'intégrant avec des approches de ciblage complémentaires. Enfin, le nouveau programme devrait intégrer des approches spécifiques pour cibler efficacement les jeunes incluant les formations professionnelles et leur implication dans les activités de transformation et de commercialisation.

Niveau d'acceptation : Recommandation acceptée

Modalités de mise en œuvre convenues par le FIDA et le Gouvernement

- Dans le cadre du futur programme pays (COSOP), le FIDA donnera la priorité à la formulation de projets qui puissent intégrer les dimensions développement

communautaire et promotion des filières, ciblant en particulier les zones agroécologiques ayant les mêmes contraintes, afin de parvenir à des solutions holistiques aux problématiques d'amélioration des revenus des ménages, d'emplois et d'accès aux marchés, entre autres.

- Dans cette perspective et en accord avec le Gouvernement, et en consultation du registre social officiel du pays, les projets feront un ciblage plus orienté et plus adapté au contexte. Le nouveau programme intégrera des approches spécifiques pour cibler efficacement les jeunes incluant les formations professionnelles et leur implication dans les activités de transformation et de commercialisation.

Responsable et délai de mise en œuvre:

Actions	Responsabilités	Délais
Intégrer dans les nouveaux projets les dimensions développement communautaire et promotion des filières, ciblant en particulier les zones agroécologiques ayant les mêmes contraintes, afin de parvenir à des solutions holistiques aux problématiques d'amélioration des revenus des ménages, d'emplois et d'accès aux marchés, entre autres.	FIDA, et Ministère de l'Agriculture	2026 - 2030
Cibler plus efficacement les jeunes à travers des approches spécifiques (notamment en consultant le registre social) par des formations professionnelles et insertion aux activités de transformation et de commercialisation.	FIDA, Ministère de l'Agriculture, et ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports	2025 - 2030

Recommandation 4. Pour permettre un changement social mesurable et une autonomisation économique des femmes bénéficiaires, les projets devraient continuer les appuis en faveur des femmes en mettant en place des stratégies genre adéquates et en mobilisant l'expertise nécessaire. Cela implique d'assurer une bonne compréhension de l'approche genre et la capacité de la traduire au niveau opérationnel. Dans cette optique, les projets devraient : i) assurer la présence d'une expertise genre dans les équipe de projet; ii) nouer des partenariats avec des structures ou ONG spécialisées dans le domaine du genre ; iii) assurer le renforcement de capacités du personnel des projets et partenaires techniques d'exécution ; iv) assurer la présence de femmes parmi le personnel des opérateurs techniques travaillant avec les bénéficiaires directs et dans les UGP ; v) privilégier des approches continues et de proximité pour les formations, les sensibilisations et l'alphabétisation; et vi) introduire des mécanismes pour assurer la participation égalitaire des femmes et des jeunes dans la prise de décisions au niveau des bureaux des AGPO et des CCC par exemple en leur réservant un quota des fonds alloués pour les micro-projets communautaires (FIEC) et individuels (FAEI).

Niveau d'acceptation : Recommandation acceptée

Modalités de mise en œuvre convenues par le FIDA et le Gouvernement

L'opérationnalisation de la politique d'inclusion et d'équipe du genre commencée sous le Programme-pays en cours, continuera et s'améliorera davantage à travers le nouveau COSOP, avec l'appui du FIDA, du Gouvernement et des partenaires de mise en œuvre. Dans le cadre du nouveau programme, les projets revisiteront les stratégies de ciblage en cours à la lumière des leçons apprises afin de mieux répondre aux besoins d'appui à l'autonomisation économique et inclusion des femmes. La nouvelle stratégie sera plus participative incluant consultation des structures étatiques spécialisées dans les questions du genre, des partenaires techniques de mise en œuvre et la participation des groupes cibles -mêmes.

Actions	Responsabilités	Délais
Élaboration d'une stratégie genre plus adéquate, mobilisant les expertises nécessaires pour appuyer et répondre mieux aux besoins d'autonomisation économique et inclusion des femmes et permettre un changement social mesurable.	FIDA, et Gouvernement	2025 – 2026
Renforcer les équipes projets d'une expertise Genre qui aura en charge cette question au niveau central, avant de prendre part fortement à la mise en œuvre de la politique Genre du projet dans les zones d'intervention	UGPs et FIDA	2025

Recommandation 5. Renforcer le suivi du FIDA des opérations et sa participation dans la capitalisation des leçons et dans le dialogue sur les politiques publiques.

Le FIDA devrait renforcer sa visibilité en Mauritanie à travers une présence beaucoup plus continue et affirmée, pour un meilleur suivi des interventions et une meilleure interaction avec les parties prenantes essentielles. Pour renforcer les aspects opérationnels le programme devrait: i) faciliter l'enchaînement des projets à travers la mise en place de conditions et mécanismes permettant de démarrer plus rapidement les activités ; ii) poursuivre la recherche de mutualisation des compétences à travers la mise en place d'une cellule commune aux projets pour les aspects techniques et opérationnels (gestion de savoirs, genre, passation des marchés et autres); iii) favoriser des consortiums entre des entreprises nationales et internationales pour améliorer la qualité des travaux (pour les ouvrages) ; iv) renforcer l'assistance technique internationale pour l'appui au développement des filières à tous les niveaux ; et v) tirer les leçons des interventions pour identifier les actions correctives, capitaliser les acquis de l'approche de développement communautaire et participer plus activement dans le partage d'expériences avec les autres partenaires.

Niveau d'acceptation : Recommandation acceptée

Modalités de mise en œuvre convenues par le FIDA et le Gouvernement

L'équipe-pays du FIDA entamera dans les meilleurs délais des consultations avec la hiérarchie au niveau de la région, afin de convenir de la meilleure manière de

répondre à cette préoccupation. En l'absence de présence physique dans le pays, il est important de trouver une meilleure façon de donner de la visibilité au FIDA en République Islamique de Mauritanie. Celle-ci pourrait nécessiter le recrutement d'un point focal (consultant national ou international), qui assurera le relais avec le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers, et les acteurs de mise en œuvre et communautés bénéficiaires des projets.

Responsable et délai de mise en œuvre:

Actions	Responsabilités	Délais
Renforcer le suivi du FIDA des opérations et sa participation dans la capitalisation des leçons et dans le dialogue sur les politiques publiques par le recrutement d'un point focal qui assurera la présence physique au pays.	FIDA, et Gouvernement	2025

Signé à Nouakchott, le 20 JAN. 2025

Pour le Gouvernement de la
République Islamique de la
Mauritanie, le Ministre de
l'Economie et des Finances

Signé à Rome, le 03/02/2025

Pour le Fonds International pour le
Développement Agricole, le Vice-
Président Associé – Département des
Opérations de pays

Sid'Ahmed BOUH



Donal BROWN

Processus de préparation du COSOP

Le processus de formulation du Programme d'Option Stratégiques Pays (COSOP) en Mauritanie 2026 – 2033 a adopté une approche participative et inclusive. La mission a été conduite par le FIDA et ses consultants pluridisciplinaires avec l'appui des équipes des projets, en plus des partenaires financiers et techniques, les partenaires ministériels du Gouvernement de la Mauritanie, notamment le ministère de l'économie et des finances, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et celui de l'environnement et du développement durable.

La mission s'est déroulée du 27 janvier au 08 février 2025 en Mauritanie, structurée en trois phases suivantes : (i) phase préliminaire : revue documentaire ; (ii) des réunions/visites bilatérales aux acteurs clés (différents ministères impliqués dans la mise en œuvre des projets) ; et (iii) organisations de trois ateliers de concertation pour discuter des résultats du COSOP passé et de débattre sur des nouvelles orientations du nouveau COSOP.

- **Phase préliminaire**

La phase préliminaire correspond à la revue documentaire du portefeuille. En effet, toute la documentation relative aux différents projets exécutés ou en cours d'exécution sous le COSOP 2018 – 2024 a été passée en revue par la mission pour la mesure des résultats atteints par ces projets dans leurs contributions aux objectifs spécifiques du COSOP. Par ailleurs, en juillet 2023, le Bureau Indépendant de l'Évaluation (BIE) a procédé à son exercice habituel d'Évaluation de la Stratégie et du Programme de Pays (ESPP) en Mauritanie de 2007 à 2023, avec des accords conclusifs signés entre le FIDA et le Gouvernement. Des recommandations fortes y ont été formulées et elles ont été utilisées comme socle durant les choix des objectifs stratégiques de ce COSOP et la définition de la zone d'intervention du programme.

- **Phase des réunions/visites bilatérales**

La mission en adoptant l'approche participative et inclusive s'est entretenue avec les différentes institutions publiques et/ou privés concernés par cette coopération ainsi que des partenaires du développement. L'objectif de ces rencontres était d'une part de recueillir leurs appréciations par rapport au COSOP 2018 – 2024 en plus de leurs attentes et/ou leurs recommandations spécifiques quant au nouveau COSOP et d'autre part de collecter la documentation disponible (politique sectorielles, les projets, les programme d'option stratégique du pays, etc.). Parmi les personnes rencontrées, la mission retient les suivantes :

- Le ministère de l'Économie et des finances (MEF, Gouverneur du FIDA en Mauritanie), le Directeur Général des financements et de la coopération économique et son Adjoint, le Directeur Général Adjoint des Politiques et Stratégies de Développement ;
- Le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA, qui assure la tutelle opérationnelle de l'exécution des projets du programme) ; la Direction de planification, des statistiques et de suivi-évaluation (DPSSE) ; la Direction de développement des filières ;
- Le Secrétaire Général du ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; le Directeur de la Protection des Espèces et de la restauration des sols, le Directeur Adjoint à la Direction de la Protection des Espèces et de la restauration des sols, le Directeur Général de l'Agence nationale de la Grande Muraille verte ;
- Au niveau des collectivités territoriales : Le Président de l'Association des maires de Mauritanie à Nouakchott et les maires de Kankossa (Assaba), Ould Yengé

(Guidimakha), et Gougui Zemmal (Hodh El Gharbi) à travers un atelier organisé en régions ;

- Pour les organisations de³⁸ producteurs, la mission a rencontré les bénéficiaires directs et les leaders des organisations de base (pré-coopérative, coopératives, associations) et les faïtières régionales des wilayas, et quelques faïtières nationales;
- La société civile était représentée par les Unions d'AGPO et MICO.

• Phase ateliers

Pour la formulation du nouveau COSOP, trois ateliers ont ainsi été organisés.

Le premier fut régional, tenu du 30 au 31 janvier 2025 à Aleg (Wilaya du Brakna) avec la participation des acteurs régionaux dont les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, les organisations de producteurs, les CVI, ONG partenaires des projets FIDA, l'association des maires de la Mauritanie, les bénéficiaires directs des projets, etc. Ce premier atelier avait pour objectifs de présenter et de discuter les résultats obtenus par le COSOP 2018 – 2024 en cours d'achèvement, et sur la base des discussions de la première journée (30 janvier), présenter et échanger sur les nouvelles orientations du nouveau COSOP 2026 – 2033.

Quant au deuxième atelier, il a été organisé à Nouakchott, le 06 février 2025 pour le niveau national afin de consulter un maximum de parties prenantes (les plus hauts cadres et représentants des différents ministères, les partenaires techniques et financiers, les ONG nationales, les OP et les faïtières nationales). Durant cet atelier, une série de présentation sur les résultats de l'ESPP, ceux du COSOP 2018 – 2024 et l'ossature du nouveau COSOP a été faite suivi de discussions sur « ce qui n'a pas bien marché » et les points d'améliorations ainsi que les priorités à tenir en compte.

Pour le troisième atelier organisé à Nouakchott le 29 et 30 avril 2025 toujours dans le processus de formulation du nouveau COSOP a vu la participation des parties prenantes provenant des Ministères sectoriels, des collectivités territoriales, du secteur privé, représentant du patronat et présidents de coopératives paysannes, etc. Avec comme objectif de recueillir les contributions des participants, afin de bâtir un consensus national autour des objectifs stratégiques et interventions prioritaires du nouveau COSOP, après cérémonie d'ouverture présidé par M. Fadel BALL, Conseiller du Ministre de l'Economie et des Finances, quatre présentations ont émaillé ce dernier atelier de préparation. Il s'agit :

- Présentation des résultats COSOP 2018 – 2024 ; de l'ESPP et ses recommandations ; Concertation antérieure et principaux contours du COSOP 2026-2033 ;
- Contexte mondial de l'Aide publique au développement (APD) ; Alignement des stratégies de financement ; la Stratégie de Croissance Accélérée et Prospérité Partagée (SCAPP) et cibles sectorielles agricole ;
- Regards sur l'agriculture en Mauritanie ;
- Partenariat Public-Privé (PPP) et chaines de valeur agricole en Mauritanie : Potentialités et Opportunités ;
- Les Opérations du FIDA : Démarches, évolutions et perspectives.

Au terme de cet atelier et du processus de préparation du COSOP 2026 – 2033 de la République Islamique de Mauritanie, il en est ressorti que les orientations du futur COSOP, à partir desquelles, le prochain programme pays sera formulé sont jugées cohérentes (alignement sur les priorités nationales) et pertinentes par la partie

³⁸ Voir note technique en annexe

nationale, le secteur privé, les collectivités territoriales (élus locaux), les fédérations patronales et les organisations paysannes.

NOTE TECHNIQUE

Participation des OP à la mise en œuvre du COSOP 2026-2033

1. Bilan de l'évaluation du COSOP 2018-2024 : le point de vue des OP sur les acquis.

Les Organisations de la société civile du monde rural dont les OP ont été consultées, et affirment que leurs membres et non les membres ont été impliqués par le FIDA dans la mise en œuvre des projets PASK (I et II), le PRODEFI, et le PROGRES en tant que bénéficiaires finaux. Malgré ces multiples appuis qu'elles apprécient, elles ont relevé une faible collaboration entre elles et les projets FIDA en Mauritanie, et une quasi-inexistence d'un partenariats formalisés.

Elles ont également relevé des faiblesses opérationnelles : (i) une insuffisance ou absence des formations, (ii) une insuffisance des appuis des services techniques de l'Etat ; (iii) un faible accès aux marchés, (iv) un faible appui à la transformation des produits agricoles ; (v) une insuffisance de l'implication direct des OP dans la conception des projets, le suivi et l'évaluation ; (vi) une faiblesse du suivi citoyen des projets de développement ; (viii) un faible accompagnement du renforcement des OP à tous les niveaux (structuration, appui institutionnel et opérationnel).

2. Point de vue des OP pour leur participation à la mise en œuvre du COSOP 2026-2033.

Les observations suivantes ont été faites par les OP lors des consultations :

- Les OP veulent être des partenaires stratégiques des projets et non rester des bénéficiaires, elles veulent être responsabilisées sur des opérations du FIDA en Mauritanie.
- Elles veulent une plus grande implication dès la conception des projets, mais aussi pendant la mise en œuvre et le suivi-évaluation. Cela suggère une participation directe à leurs exécutions.
- Les OP veulent améliorer leurs compétences et se professionnaliser à travers la mise en œuvre des opérations du nouveau COSOP.
- Le renforcement des capacités organisationnelles et fonctionnelles est essentiel, pour améliorer leur capacité d'intervention afin de délivrer des services en appui aux réalisations des projets.
- Concernant les partenariats, les OP consultées ne souhaitent pas d'intermédiaires (ONG) entre elles et les projets, mais une collaboration directe pour mieux orienter le ciblage des bénéficiaires et participer directement aux opérations.
- Concernant la contribution à l'atteinte des résultats, les impacts sur les populations et la durabilité des réalisations, elles veulent des formations adaptées aux besoins, améliorer leur apprentissage et participer à la diffusion des bonnes pratiques pour soutenir la durabilité des réalisations.
- Les faïtières régionales d'OP (OPF), veulent être responsabiliser pour l'intégration des OP à la base (OPB) aux coopératives/unions existantes (structuration) pour mieux les rendre des services.

3. Résultats de la cartographie sommaire

Pour mieux situer leur rôle dans les opérations du FIDA, une cartographie sommaire des faïtières d'OP nationales et régionales a été conduite lors de l'élaboration du nouveau

COSOP, pour connaître leurs capacités opérationnelles, leur niveau d'intervention et défis. Elle est complétée par un mapping détaillé dans les régions d'intervention des projets PROGRES/SD3C. Ce mapping montre :

- L'existence de **faïtières nationales d'OP** dont trois (3) ont été consultées, la Fédération Mauritanienne des Agriculteurs (FMA), la Fédération Mauritanienne des Eleveurs (FME) ; le Groupement national des associations pastorales (GNAP). Elles ont pour mandat la représentation, la défense des intérêts des petits producteurs et leur professionnalisation. Elles ont des domaines d'activités générales pour la plupart, horticole, pastorale et d'élevage. Elles disposent pour certaines des équipes techniques, des démembrements jusqu'au régions, une faible structuration à la base, et délivrent peu de services. Elles bénéficient pour certains des appuis de l'Etat en intrants au niveau des régions, et pour d'autres des appuis des projets des partenaires dont elles dépendent fortement. Certaines sont membres des réseaux régionaux, exemple du GNAP membre du RBM et FMA membre de l'UMAGRI. Elles ont chacune une certaine expertise selon son domaine, mais rencontrent des faiblesses institutionnelles, organisationnelles et sont presque pas autonomes.
- L'existence de faïtières régionales et départementales d'OP, dont cinq (5) faïtières ont été consultées, dont l'Union des Associations de Gestion Participative des Oasis des Wilaya Hodh El Gharbi & Hodh El Chargui (UAPO), l'Union des Coopératives Féminines du Guidimakha (UCFG), l'Union des Unions de coopératives des femmes maraîchères de KANKOSSA, l'Union des coopératives agricoles de ASSABA (EMEL MOUZARIINE), et l'Union régionale des coopératives de la Wilaya du Hodh El Gharbi. Elles ont pour mandat d'accompagner les membres à se structurer, à développer de leurs activités, à renforcer les capacités techniques économiques, et à fédérer les coopératives en unions communales et départementales. Elles sont des domaines d'activités diverses (maraîchage, AGR, élevage, transformation, etc.). Elles sont pour la plupart représentatives à la base (village, commune, département). Elles rencontrent des difficultés opérationnelles, des faiblesses institutionnelles et organisationnelles, délivrent peu de services par manque de ressources financières, et ne sont pas toutes autonomes.

4. Recommandations opérationnelles

Pour l'amélioration de la participation des Organisations de producteurs (OPB et Faïtières d'OP) aux opérations du FIDA en Mauritanie dans le cadre du COSOP 2026-2033, il faudra :

- (i) Améliorer le dialogue entre les projets du portefeuille et les faïtières d'OP d'une part, entre les OP et les services d'Etat d'autre part, dans une approche permettant de les impliquer dès la phase de conception des projets, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de ces projets. Ce qui signifie leur participation directe dans la réalisation des projets en les confiant un rôle et une responsabilité pouvant contribuer à l'atteinte des résultats.
- (ii) L'établissement des partenariats opérationnels (formalisés) entre les OP et les UGP est à encourager et à développer, dans une approche d'accompagner le renforcement de leurs capacités organisationnelles, institutionnelles et opérationnelles de manière progressive, visant à les rendre autonomes et capables de délivrer des services qui sont actuellement faits par les ONG sur les projets. Progressivement les ONG pourraient les capaciter.

- (iii) Afin de contribuer à l'atteinte des résultats des projets du FIDA, et assurer la durabilité des résultats et des impacts, il faudra accompagner la structuration des OP de manière ascendante, en consolidant les OP existantes (unions et faîtières régionales/nationales), en consolidant leur réseautage du niveau local jusqu'au niveau régional et national, dans une approche de soutien de leurs plans de renforcement et des plans de développement.

Coopération Sud-Sud et triangulaire

I. Introduction

1. La coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST) joue un rôle croissant dans le développement rural mondial. Elle permet un partage d'expériences direct entre pays confrontés à des défis similaires, facilite l'adoption de solutions éprouvées et crée de nouvelles opportunités de co-développement. Dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires, la CSST est devenue un levier complémentaire pour renforcer les capacités locales, accélérer l'innovation et promouvoir une croissance inclusive.
2. La République Islamique de Mauritanie (RIM) est pleinement engagée à travailler dans une logique de coopération Sud-Sud. Le pays est à la fois demandeuse et fournisseuse de savoir-faire dans les domaines du développement agricole et rural. Elle est disposée à nouer des partenariats techniques réciproques avec d'autres pays du Maghreb, du Sahel et au-delà, afin de bénéficier d'innovations éprouvées et de partager ses propres réussites.
3. Dans le cadre du COSOP 2026–2033, la Mauritanie et le FIDA collaborent pour employer la CSST comme modalité transversale afin d'appuyer les deux objectifs stratégiques du programme pays et les priorités nationales. Ainsi la CSST pourrait, sous l'Objectif 1, contribuer à préserver la biodiversité et à gérer durablement les ressources naturelles — restauration des sols, régénération des pâturages, maîtrise de l'eau — tout en favorisant l'essor d'innovations aptes à dynamiser les chaînes de valeur agricoles, pastorales et halieutiques pour améliorer les moyens de subsistance ; et, sous l'Objectif 2, appuyer la consolidation institutionnelle pour encourager l'investissement rural via le développement de PME et l'accès à des instruments financiers adaptés.

II. Justification de l'engagement CSST

4. La République islamique de Mauritanie (RIM), à travers sa Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2015-2030 et son plan quinquennal 2025-2030, ambitionne de passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture orientée vers le marché. Pour réussir cette transition, elle cherche à s'inspirer des bonnes pratiques d'autres pays ayant développé leurs chaînes de valeur agricoles, stimulé l'entrepreneuriat rural et généré des emplois. En parallèle, la RIM est prête à partager son propre savoir-faire avec ses pairs.
5. La stratégie CSST du FIDA (2022-2027) s'inscrit dans cette dynamique, en visant une meilleure intégration de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans les programmes-pays. Elle poursuit deux objectifs : (1) diffuser systématiquement les connaissances et innovations issues des projets ; (2) renforcer le cadre réglementaire en faveur des capacités productives, de l'accès aux marchés et de la résilience des populations rurales.
6. En ligne avec cette stratégie, la RIM entend établir des partenariats gagnant-gagnant pour promouvoir ses filières agricoles et halieutiques prometteuses, renforcer l'adaptation au changement climatique, développer les PME rurales et élargir l'accès au financement. Le nouveau COSOP 2026-2033 constitue une opportunité pour renforcer ces

partenariats, tant avec les pays voisins qu'avec d'autres régions du Sud.

7. La RIM dispose déjà d'une solide expérience en matière de coopération technique, notamment dans la gestion des ressources naturelles, la préservation des écosystèmes et les pratiques d'élevage extensif. L'expérience du précédent COSOP a notamment confirmé la pertinence de la CSST : dans le cadre du PDDO soutenu par le FIDA, des agronomes marocains ont formé 52 "compagnons" oasiens, favorisant la diversification des cultures et l'amélioration de la nutrition. Ce succès illustre la capacité de la Mauritanie à intégrer et reproduire des innovations venues de ses pairs, renforçant ainsi la légitimité de renforcer la CSST dans le prochain programme.
8. Un point d'entrée stratégique pour l'opérationnalisation de la CSST serait le développement du plan de gestion des connaissances, dont la CSST constituerait un élément. Ce plan, prévu dès la première année du nouveau COSOP (2026-2033), vise à structurer la production, la diffusion et l'appropriation des savoirs, avec la mise en place d'un responsable dédié. Ce dispositif permettra d'identifier, en concertation avec le gouvernement, les actions spécifiques à mener dans le cadre des projets en cours et des interventions futures, en vue d'intégrer pleinement la CSST. En ce sens, des opportunités pourront être explorées pour allouer des ressources existantes à l'opérationnalisation d'initiatives CSST au sein des projets déjà financés, tandis que les nouveaux projets pourront, en fonction de leur pertinence, prévoir des fonds dédiés à la CSST. Des dispositifs de financements complémentaires pourront également être explorés comme le mécanisme de Financement pour la CSST établi par le FIDA et la Chine, ainsi que les fonds gérés par l'UNOSSC.

III. Opportunités de Coopération Sud-Sud et Triangulaire

9. Avec un engagement renouvelé pour la période de 2026-2033, le FIDA cherchera à consolider sa position d'institution chef de file appuyant l'apprentissage entre pairs dans l'espace de développement rural en reproduisant et en élargissant à la RIM les expériences particulièrement réussies dans le portefeuille de dons et de prêts, mais également en établissant de nouveaux mécanismes et de nouveaux partenariats. Des opportunités existent sous chaque objective stratégique pour utiliser la CSST en complément des solutions envisagées.
10. OS1 : Promouvoir des chaînes de valeur orientées vers les marchés, inclusives pour les ruraux pauvres, et résilientes.
 - Soutenir la résilience et les pratiques environnementales
11. Les évaluations antérieures du programme pays ont relevé des insuffisances dans le suivi écologique, limitant la capacité à préserver durablement les écosystèmes et à mesurer précisément les impacts environnementaux des interventions. Cette situation, exacerbée par une diversité technique limitée, a restreint l'efficacité des actions visant la restauration des terres et le renforcement de la résilience climatique. En parallèle, la gestion durable des sols, des ressources en eau et des pâturages souffre de l'absence de plans structurés d'exploitation et d'entretien, ainsi que d'une responsabilisation insuffisante des communautés locales, menaçant la pérennité des investissements réalisés, notamment dans les infrastructures hydro-agricoles.

12. Pour répondre à ces défis, le COSOP propose désormais d'intégrer systématiquement des pratiques agrosylvopastorales durables telles que le reboisement, l'agroécologie et le suivi hydrologique, soutenues par un cadre précis d'indicateurs environnementaux. Il prévoit également des mécanismes participatifs solides incluant des conventions locales de gestion, des comités communautaires tripartites, et des fonds locaux destinés à l'entretien régulier des infrastructures, des ressources naturelles, et de la préservation de la biodiversité. Dans ce contexte, la CSST représente une opportunité pour accélérer l'adoption de pratiques éprouvées dans le suivi écologique, la gestion communautaire des ressources et l'entretien participatif des infrastructures rurales, tout en renforçant durablement les capacités nationales.

- Dynamiser les chaînes de valeur agricoles, pastorales et halieutiques

13. Pour améliorer durablement les moyens de subsistance, le COSOP envisage d'associer systématiquement les investissements physiques à un accompagnement technique innovant et adapté aux réalités locales. Jusqu'à présent, la faible augmentation de la productivité agricole et l'insuffisante diversification alimentaire ont révélé la nécessité d'un renforcement des services d'appui-conseil et d'un meilleur accès à des intrants agricoles de qualité.
14. Dans cette perspective, l'innovation se concentrera particulièrement sur l'introduction de technologies adaptées et de modèles économiques permettant une meilleure valorisation des productions maraîchères, pastorales et halieutiques. Ces innovations incluront des méthodes innovantes d'accompagnement communautaire, le développement d'outils numériques facilitant l'accès aux intrants agricoles et aux informations techniques, ainsi que des mécanismes permettant la diffusion rapide des bonnes pratiques techniques et commerciales au sein des communautés rurales.
15. Dans ce cadre, la coopération Sud-Sud et triangulaire pourrait contribuer de manière ciblée à l'identification, l'adaptation et le déploiement de ces solutions à travers plusieurs modalités. Il pourrait s'agir du transfert d'outils adaptés (comme des applications mobiles pour la gestion collective des intrants ou des technologies d'irrigation), de programmes d'échange entre coopératives ou incubateurs pour partager des expériences réussies en matière de transformation ou de commercialisation, ou encore de laboratoires vivants où des organisations rurales mauritaniennes collaboreraient directement avec leurs homologues d'autres pays pour tester des innovations sur le terrain.

OS2 : Faciliter l'amélioration du cadre institutionnel (politique, réglementaire, organisationnel, financier...) pour le rendre favorable à la transformation des systèmes alimentaires

16. Un des freins majeurs à la transformation des systèmes alimentaires en Mauritanie réside dans la faiblesse persistante de la finance rurale et la difficulté pour les petits producteurs, coopératives et PME rurales d'accéder à des financements adaptés et à des partenariats structurants avec le secteur privé. Comme noté par le rapport de mi-parcours du projet PROGRES, l'absence d'un guichet unique spécifiquement dédié à la finance rurale limite encore davantage la lisibilité et l'accès effectif à ces ressources, en particulier pour les petits acteurs. Le COSOP prend acte de ce défi en prévoyant la création d'un mécanisme intégré de financement rural et le

déploiement d'outils financiers innovants.

17. Dans ce contexte, la CSST pourrait contribuer à renforcer l'efficacité de ce volet en facilitant l'échange d'expériences concrètes sur les cadres réglementaires et les pratiques institutionnelles favorables à la finance inclusive et aux partenariats publics-privés dans le secteur agroalimentaire. Par exemple, des dialogues politiques Sud-Sud pourraient être organisés pour explorer les réformes menées dans d'autres pays en matière de réglementation des institutions de microfinance, de structuration de guichets ruraux intégrés ou de dispositifs incitatifs pour la bancarisation des zones rurales. Ces échanges pourraient inspirer l'adoption de cadres adaptés en Mauritanie, mieux alignés avec les besoins des acteurs ruraux et les spécificités de l'économie pastorale et agro-sylvo-pastorale.
18. En complément, la CSST pourrait appuyer le développement de partenariats techniques ciblés pour renforcer les capacités des institutions de microfinance locales, à travers des programmes de renforcement institutionnel, de transfert de savoir-faire ou de partenariats de refinancement avec des banques agricoles d'autres pays du Sud.

IV. Partenariats et initiatives

19. Pour appuyer la mise en œuvre du COSOP, la Mauritanie et le FIDA pourront explorer des partenariats techniques ciblés avec des pays du Sud disposant d'expériences transférables dans les domaines prioritaires du programme. Ces collaborations viseront à adapter des solutions éprouvées aux réalités locales, renforcer les capacités nationales et maximiser l'impact des interventions sur le terrain. Certaines pistes de collaboration sont présentées ci-dessous à titre indicatif, en lien avec les deux objectifs stratégiques du COSOP.
 - Des partenariats techniques pour l'adaptation des innovations agroécologiques
20. Dans le cadre de l'Objectif stratégique 1, la Mauritanie pourrait mobiliser des partenariats techniques avec des centres régionaux d'expertise tels que l'ICRISAT et l'ICARDA, mais également s'inspirer de l'expérience de la Tunisie, qui a développé des approches robustes en agroécologie en milieux arides, notamment dans la gestion intégrée des bassins versants, les pratiques de reboisement adaptées, et la régénération naturelle assistée. Des échanges techniques pourraient permettre à la Mauritanie d'adapter ces solutions dans les zones saharo-sahéliennes, à travers des formations croisées, des démonstrations sur site et des systèmes de suivi communautaire.
21. - De son côté, le Sénégal pourrait offrir des apprentissages précieux sur les mécanismes de gestion communautaire des ressources naturelles, en particulier pour l'entretien des périmètres pastoraux, l'activation des plans de pâturage, et la gouvernance locale des infrastructures hydrauliques. Ces pratiques, souvent encadrées par des conventions locales et des comités multi-acteurs, pourraient être partagées avec les structures villageoises en Mauritanie via des visites inversées, des « cliniques communautaires » itinérantes et des outils de capitalisation conjointe.
 - Valorisation des chaînes de valeur par des approches intégrées et collaboratives

22. La CSST pourra être mobilisée pour renforcer la valorisation des chaînes de valeur agricoles, pastorales et halieutiques à travers des mécanismes concrets d'apprentissage, comme les « learning routes » mises en œuvre avec PROCASUR. Dans ce cadre, la Mauritanie pourrait tirer parti de l'expérience de l'Égypte, notamment dans le secteur halieutique : l'Égypte a développé un modèle performant de valorisation des produits de la pêche artisanale, via des coopératives structurées, des centres de transformation et de conditionnement, et une meilleure intégration des femmes dans les maillons de post-récolte. Ces expériences pourraient être adaptées pour les communautés côtières et fluviales mauritaniennes.
23. Par ailleurs, les coopératives agricoles et les clusters agroalimentaires marocains pourraient également offrir des exemples d'organisation efficace des producteurs autour de l'accès aux marchés, de la transformation locale et de la certification qualité. La contractualisation entre producteurs et acheteurs (grands distributeurs, exportateurs) pratiquée au Maroc constitue une opportunité d'apprentissage pour renforcer l'attractivité des filières locales mauritaniennes.
24. La collaboration avec les Emirats, et plus généralement les pays du moyen orient, apporterait du savoir-faire de ces régions en matière de production et de valorisation du palmier-dattier dans des conditions agro-climatiques autant, sinon plus difficiles qu'en Mauritanie. Les modèles réussis dans ces régions orientales pourraient être bien applicables dans les zones oasiennes pour lesquelles, la RIM ambitionne de faire de l'incubation de l'entrepreneuriat rural basé principalement sur la chaîne de valeurs des dattes.
 - Renforcement du cadre financier et des capacités institutionnelles
25. Sous l'Objectif stratégique 2, la CSST pourrait appuyer la mise en place du futur mécanisme intégré de financement rural en facilitant l'apprentissage autour d'expériences de guichets uniques et de financement rural intégrés, comme ceux mis en place au Maroc. Ce dernier a développé des systèmes de financement combinant subventions publiques, lignes de crédit rurales, garanties de prêts, et accompagnement technique via des agences dédiées (comme Tamwil El Fellah). Un tel modèle pourrait inspirer l'organisation d'un guichet rural en Mauritanie capable de répondre aux besoins des petits producteurs et des PME rurales.
26. La Tunisie pourrait aussi contribuer par le partage d'expériences en matière de microfinance rurale et de gouvernance institutionnelle décentralisée, avec ses dispositifs de proximité mobilisant les collectivités locales et les agences de développement pour soutenir l'entrepreneuriat rural. Ces apports pourraient renforcer la conception de cadres réglementaires favorisant les partenariats public-privé en zone rurale, notamment pour appuyer les jeunes entrepreneurs et les coopératives.
 - S'adosser à des initiatives régionales et des fonds existants

Enfin, la Mauritanie pourrait ancrer ses efforts de coopération dans des cadres régionaux déjà actifs, en particulier le programme SD3C (Sécurité alimentaire et Stabilité dans le Sahel Central), qui couvre le pays et favorise l'apprentissage entre pairs autour de la gestion pastorale, de l'adaptation climatique et de la prévention des conflits liés aux ressources naturelles. Le Sénégal, fortement impliqué dans le programme, a déjà expérimenté des approches efficaces de gestion transfrontalière des ressources naturelles

qui pourraient inspirer les stratégies locales mauritaniennes, en particulier dans les zones pastorales frontalières.

IV. Conclusion

27. La présente section a mis en lumière les opportunités stratégiques qu'offre la Coopération Sud-Sud et Triangulaire pour accompagner la République Islamique de Mauritanie et le FIDA dans la mise en œuvre du prochain programme pays. Le COSOP, en tant que document éminemment stratégique, offre un cadre de référence pour orienter les futures interventions, tout en laissant la flexibilité nécessaire pour affiner les pistes de coopération Sud-Sud et triangulaire au moment de la conception des projets. Ces partenariats pourront ainsi être ajustés en fonction des priorités sectorielles, des opportunités d'apprentissage entre pairs, et des intérêts exprimés par le gouvernement mauritanien, afin de garantir une intégration ciblée, cohérente et efficace de la CSST dans la mise en œuvre du nouveau programme pays.
28. In terme de coopération internationale, la RIM entretient des relations stables avec l'ensemble des pays suscités comme destinations éventuelles pour l'apprentissage et les échanges d'expériences. Sur ce plan, les risques socio-politiques sont minimes et ne présentent pas à ce jour, de perspectives pour un blocage éventuel aux projets d'échanges bilatéraux.

~~29.~~—

Résumé des questions de gestion financière

FINANCIAL MANAGEMENT ISSUES SUMMARY – COSOP

COUNTRY	Mauritania	COSOP PERIOD	2026 – 2034
A.COUNTRY FM ANALYSIS			
Country Disbursement Ratio (rolling-year)	28.6 %		
Unjustified Obligations:	- Outstanding Ineligible Expenditure – - Outstanding Advances (Projects in Closed Status) 1,695,704 EUR		
PBAS Available allocation (current cycle) :	Allocated Amount: 14,798,000 Available Balance: 14,798,000		
BRAM access	YES		
Country income category	LMIC		
Evaluation au niveau pays Indice de Transparence Internationale: Le dernier IPC relatif à la Mauritanie publiée en Février 2025, lui a alloué un score de 30/100 le plaçant à la 130ème position sur 180 pays – ce qui en fait constitue une stagnation depuis 2022. Analyse PEFA: L'évaluation PEFA 2024 (finalisée en janvier 2025) met en évidence des améliorations significatives dans le système de gestion des finances publiques (GFP) de la Mauritanie par rapport à l'évaluation 2020, en particulier dans les domaines de la fiabilité budgétaire et des contrôles internes. Cependant, des défis subsistent, notamment en ce qui concerne la transparence budgétaire et l'exhaustivité des rapports financiers. Ci-après les principaux constats du rapport: i) Fiabilité du Budget : La Mauritanie montre globalement une bonne exécution budgétaire, mais la prévisibilité des composantes (recettes/dépenses) et l'intégration des fonds des bailleurs dans les rapports officiels restent des défis. ii) Transparence des Finances Publiques: Des efforts sont faits pour l'opérationnalisation de la Cour des Comptes et la gestion des marchés publics. Cependant, l'accès public à des informations budgétaires complètes, ainsi que les données sur			

les arriérés, les unités extrabudgétaires et les entreprises publiques, sont limités. iii) Gestion des Actifs et Passifs : Des progrès sont notés dans la gestion de la dette publique. En revanche, la gestion des actifs publics, le suivi des entreprises publiques et la publication des passifs éventuels nécessitent des améliorations. iv) Stratégie Budgétaire et Budget Fondés sur les Politiques Publiques: Les cadres de dépenses à moyen terme et la liaison entre les stratégies sectorielles et le budget ne sont pas pleinement intégrés. La qualité des prévisions macroéconomiques et fiscales reste également un point faible. v) Prévisibilité et Contrôle de l'Exécution Budgétaire: bien que le contrôle des engagements et l'audit interne restent forts, des faiblesses persistent dans la gestion de la trésorerie, la coordination des dépenses, les délais de paiement et la gestion des dossiers du personnel. vi) Comptabilité et Rapports: La production de rapports financiers complets, précis et dans les délais, y compris les états financiers de fin d'exercice, ainsi que la qualité des données et la transition vers les normes internationales, sont des domaines nécessitant d'importantes réformes. vii) Examen Externe et Audit: Une Cour des Comptes avec des prérogatives institutionnelles importantes existe, cependant, des défis demeurent quant à la ponctualité et la portée de ses rapports, le suivi de ses recommandations par l'exécutif, et l'efficacité du contrôle parlementaire sur le budget et les audits.

Cadre de partenariat pays BM/FMI: Bien que le CPP 2018-2023 qui visait la promotion de la diversification économique et d'une croissance résiliente, le développement du capital humain et le renforcement de la gouvernance et des institutions soit achevé, l'engagement continu de la Banque Mondiale en Mauritanie (tel que souligné dans les mises à jour récentes pour 2024-2025) reste aligné sur les priorités de développement du gouvernement, se concentrant sur la diversification économique, l'attractivité des investissements privés, la croissance durable et la création d'emplois. Les principaux secteurs d'appui comprennent le capital humain (éducation, santé, inclusion sociale), le développement durable (agriculture, eau, environnement) et les infrastructures (énergie, industries extractives, notamment le potentiel de l'hydrogène vert). D'autres engagements sont attendus en matière d'efficacité des dépenses publiques, de filets de sécurité sociale et d'autonomisation des femmes. Le dernier engagement du FMI avec la Mauritanie, tel que reflété dans les Consultations au titre de l'Article IV d'octobre 2024 et l'accord au niveau des services sur la Troisième Revue du Mécanisme Élargi de Crédit (FEC)/Facilité Élargie de Crédit (FEC) et la Deuxième Revue de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD), a tiré les conclusions ci-après : i) Performance Économique Positive mais Défis Persistants : En 2023, la Mauritanie a connu une forte croissance avec une inflation maîtrisée et un déficit courant réduit. Un ralentissement est attendu en 2024 (secteur extractif), et l'économie demeure confrontée à des défis structurels majeurs comme le manque de diversification et la vulnérabilité aux chocs externes. ii) Assainissement Budgétaire et Viabilité de la Dette: L'assainissement budgétaire est solide, avec tous les objectifs de mi-2024 atteints. Une politique budgétaire prudente et réglementée est préconisée pour assurer la viabilité de la dette et la réduire davantage. iii) Réformes Structurelles et Développement du Secteur Privé: Le programme de réformes structurelles progresse, incluant des projets de loi sur les entreprises publiques, la déclaration de patrimoine et les conflits d'intérêts. Le FMI exhorte à l'adoption rapide d'un nouveau code d'investissement pour stimuler une croissance inclusive menée par le secteur privé. iv) Politique Monétaire et Secteur Financier: Les conditions sont favorables à un assouplissement monétaire. Il est essentiel de développer le secteur

bancaire, d'améliorer l'intermédiation financière et de gérer les prêts non productifs élevés. v) Considérations Climatiques: Les enjeux climatiques sont intégrés aux réformes structurelles, avec un soutien particulier au potentiel de la Mauritanie en matière d'hydrogène vert.

- **Analyse de la soutenabilité de la dette:** L'analyse conjointe WB/IMF de viabilité de la dette (AVD) relative à la Mauritanie publiée en Décembre 2024, évalue le risque de surendettement extérieur et de la dette publique globale de la Mauritanie est évalué comme « modéré » - inchangé par rapport à l'AVD précédente publiée en décembre 2023 - avec une « certaine marge » pour absorber les chocs. Tous les indicateurs de la dette extérieure et publique restent en dessous de leurs seuils pendant toute la période de projection dans le scénario de base, tandis que tous les indicateurs sauf un sont dépassés dans le scénario de choc le plus extrême. La dette extérieure et la dette publique continuent donc d'être jugées viables, soutenues par un coussin budgétaire confortable maintenu par le gouvernement à la fin du mois de juin 2024. La Mauritanie est évaluée comme ayant une capacité moyenne de portage de la dette, conformément à l'AVD précédente. Cette évaluation est sujette à des risques de dégradation. De nouveaux retards dans le démarrage de l'exploitation du gaz de GTA ainsi que des fluctuations défavorables des prix sur les marchés des matières premières pourraient réduire les recettes fiscales, augmenter les besoins de financement extérieur et aggraver le profil de la dette à moyen terme. Les problèmes de sécurité dans la région du Sahel et l'intensification des tensions géopolitiques présentent des risques supplémentaires en raison de leur impact respectif sur la stabilité économique et les prix des denrées alimentaires. Les risques à la hausse comprennent les phases 2 et 3 potentielles du projet gazier GTA et éventuellement d'autres projets miniers, ainsi qu'une évolution des termes de l'échange plus favorable que prévu. L'AVD souligne la nécessité d'adopter une stratégie d'emprunt prudente, qui repose sur des dons et des financements concessionnels utilisés à un rythme modéré et compatible avec la capacité d'absorption, afin de maintenir le service de la dette à un niveau raisonnable.
- **Législation nationale pertinente en matière de gestion des finances publiques (avec un accent particulier sur les normes de comptabilité, d'établissement de rapports et d'audit):** La Mauritanie est engagée dans une modernisation de sa GFP, s'appuyant sur la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) de 2018 et le décret de 2019 le complétant et intégrant notamment la dimension patrimoniale dans la comptabilité, et instaurant : i) une budgétisation par programmes axée sur les résultats dont la généralisation est prévue pour 2026. Elle consiste à lier les dépenses budgétisées à des objectifs et résultats spécifiques, ii) une comptabilité d'exercice plus transparente : le gouvernement mauritanien a décidé d'instaurer une comptabilité d'exercice, fondée sur le principe de la constatation des droits et des obligations. Les rapports financiers à usage général sont élaborés en s'inspirant des principes et des normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards), cependant la transition complète est un processus qui continue de tirer en longueur ; iii) une fonction d'audit renforcée, alignée sur les meilleures pratiques internationales avec l'intensification des contrôles *a priori* et *a posteriori* des services chargés de l'exécution du budget, ainsi que des entreprises et établissements publics, le renforcement du rôle de la cour des comptes chargée de formuler un avis sur la qualité et la sincérité du compte général de l'État et iv) l'adoption des normes d'audit internationales tels que ISA notamment pour une meilleure

prise en compte du risque de fraude et d'erreur. Également, les missions d'audit des entreprises publiques intègrent l'évaluation du contrôle interne et le respect des procédures de passation de marchés. Malgré ce cadre juridique et institutionnel relativement solide, des défis persistent, notamment en termes de capacités et de mise en œuvre.

- **Conditions de prêt:** La Mauritanie avec un revenu par tête d'habitant de US\$ 2 390 en 2024 de US\$ 2 490 en 2025 sur la base du rapport World Outlook du FMI publié en Avril 2025 est classée selon les critères de la Banque Mondiale comme pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ou LMIC en anglais. En application des directives du FIDA relatives aux conditions de prêt en relation avec le classement susmentionné de son économie par la BM, la Mauritanie est éligible avec le FIDA à des prêts à conditions mixtes au titre de l'exercice 2025.
- **Risque Inhérent :** Bien que la Mauritanie ait entrepris d'importantes réformes de la gestion des finances publiques (GFP) à travers la LOLF de 2018 et le décret de 2019, et la nouvelle stratégie de GFP 2025-2030, les évaluations les plus récentes de la BM et du FMI indiquent que le niveau de risque inhérent dans ce domaine demeure substantiel, en particulier dans la gestion des risques budgétaires liés aux entreprises publiques, l'amélioration de l'efficacité des investissements publics, et le renforcement de la transparence et des contrôles de l'exécution budgétaire.
- **Recours aux systèmes nationaux.** Compte tenu du risque fiduciaire inhérent élevé et de capacités encore limitées (audits non ponctuels, systèmes comptables publics insuffisamment développés), le FIDA maintient une approche fondée sur le risque, privilégiant des dispositifs d'exécution dédiés au niveau des projets, tout en recourant de manière sélective aux systèmes nationaux jugés fiables (ex. cadre national de passation des marchés). L'accroissement du recours aux systèmes nationaux sera progressif et conditionnel, subordonné à des jalons de réforme mesurables et à une réévaluation périodique du risque, en lien avec le Gouvernement. Cette approche est cohérente avec celle des autres partenaires techniques et financiers présents en Mauritanie. Dans son Cadre de partenariat-pays FY2026–FY2030 (octobre 2025), la Banque mondiale classe comme « substantiels » les risques fiduciaires, de gouvernance et de capacité institutionnelle du pays. La Banque africaine de développement, dans la revue à mi-parcours de son DSP 2023–2028, maintient de même un risque fiduciaire « substantiel » pour la passation des marchés comme pour la gestion financière. Le système national de passation des marchés a toutefois été jugé globalement fiable et conforme lors de la revue PPR de la BID (janvier 2021).

B.PORTFOLIO – LESSONS {Strengths and Weaknesses}

Existing Portfolio:

Project	Project Status	%Disbur sed of all financing instruments	Project FM inherent risk rating	Performance Score: Quality of Financial Management	Performance Score: Quality & Timeliness of Audit	Performance Score: Disbursement Rate	Performance Score: Counterpart funds	Completion date
PRODEFI	Project Completed	87.58	Substantial	Moderately Satisfactory	Mod. unsatisfactory	Moderately Satisfactory	Moderately Satisfactory	30/03/2025
PROGRES	Available for Disbursement	64.33	High	Moderately Satisfactory	Mod. satisfactory	Moderately Satisfactory	Moderately Satisfactory	31/10/2026
SD3C-MRT	Available for Disbursement	25.44	High	Moderately Satisfactory	Not Specified	Moderately Unsatisfactory	Moderately Unsatisfactory	04/03/2027
SD3C-MRT (Dutch Funds)	Available for Disbursement	44.76	High	Not Specified	Not Specified	Not Specified	Not Specified	29/04/2028
GCF AICRM - MRT	Available for Disbursement	0	High	Not Specified	Not Specified	Not Specified	Not Specified	30/06/2028

- **Forces et faiblesses du portefeuille** : Le portefeuille actuel du FIDA en Mauritanie avec l'achèvement du projet PRODEFI depuis le 30 mars 2025 est composé de trois (3) projets actifs qui sont le PROGRES ainsi que SD3C et GCF AICRM qui sont logés en son sein et bénéficient de l'expérience très solide de son personnel sur les procédures du FIDA et de sa supervision en matière de gestion fiduciaire et suivi et évaluation.

- Les forces ci-après sont relevées au niveau du portefeuille : i) Le fait d'avoir tous les projets actifs sous la même unité de gestion a permis d'avoir une application uniformisée des procédures de gestion financière du FIDA mais également de faire des économies substantielles sur le coût de mise en œuvre ; ii) L'existence d'un système comptable permettant de répondre aux besoins en gestion financière de l'ensemble des projets du portefeuille ; iii) Le respect de la contribution requise de l'Etat dans les accords de financement.
- Toutefois, au cours du COSOP finissant les faiblesses ci-après ont aussi été relevées : i) Inadéquation de la capacité du personnel financier au niveau de certains projets détectée tardivement; ii) Faiblesse sur l'ensemble du portefeuille de la qualité du suivi budgétaire attestée par l'absence de la mise en œuvre des processus documentés d'analyse des écarts budgétaires et de prévisions de trésorerie impliquant la participation des responsables techniques responsables des budgets indiqués dans leurs manuels des procédures – ce qui a eu pour conséquence la non-révision des PTBA en temps opportun et la soumission de rapports financiers intermédiaires (RFI) avec des demandes de fonds souvent inadéquates par rapport aux besoins des projets ; iii) Insuffisance du contrôle interne relatif au suivi des conventions et contrats signés avec les partenaires d'implémentation, prestataires de services et bénéficiaires de micro-projets aussi bien de la part des services financiers que de la fonction d'audit interne avec une insuffisance notoire des visites de terrain nécessaires pour mener des contrôles sur l'adéquation des systèmes de gestion comptable, dépenses et pièces

justificatives y relatives et des rapports financiers de ces derniers – mais également nécessaires pour les capaciter afin d'harmoniser les pratiques. iv) Ineffectivité de la fonction d'auditeur interne due en partie à l'inadéquation en nombre de son personnel pour répondre aux exigences du FIDA en matière d'audit interne notamment, en ce qui concerne la couverture effective de l'ensemble des zones d'intervention des projets souvent très distantes.

- **Mesures de mitigation**

- i) Outre le recrutement du personnel sur une base compétitive et son accompagnement en terme de formations et missions d'appui ciblé, le FIDA devrait : i) Faire de la ponctualité de l'évaluation annuelle des performances du personnel financier un indicateur de performance clé pour les membres de la direction du projet afin de pouvoir détecter et traiter en temps utile les problèmes de performance et les besoins de formation du personnel ; ii) Demander aux projets de former le personnel financier des antennes aux systèmes et outils utilisés ainsi qu'à la préparation des rapports financiers et analyses (ex. : RFI) requis dans la mise en œuvre afin de réduire la dépendance au personnel des unités de coordination et renforcer la capacité collective des projets en matière de gestion financière ; iii) Recommander le recours à l'assistance technique validée par la Division de Gestion fiduciaire du FIDA (PFM) pour soutenir les projets en cas de besoin.
- ii) Définir comme indicateur majeur d'évaluation des performances des équipes de direction des projets, la préparation documentée dans un rapport, des prévisions de trésorerie ainsi que de l'analyse et du suivi des écarts budgétaires sous la direction des Coordonnateurs de projets - préférablement sur une base mensuelle et à défaut sur une base trimestrielle pour garantir une meilleure gestion budgétaire et tenir les responsables de projets redevables de la qualité de leur gestion.
- iii) Inclure dans les termes de référence des **équipes de finance des unités de coordination et des antennes** des projets et la définir comme indicateur majeur d'évaluation de leur performance annuelle, l'obligation de conduire de manière régulière, au moins **sur une base trimestrielle** des visites de terrain au niveau des partenaires d'implémentation, prestataires de services et bénéficiaires de micro-projets afin de rendre plus effective le contrôle interne relatif à l'exécution des conventions et contrats signés avec eux à travers des activités de formation, de contrôle de l'adéquation de leurs systèmes de gestion comptable, de la conformité de leurs dépenses et pièces justificatives et de la qualité de leurs rapports financiers.
- iv) Inclure dans les termes de référence des **fonctions d'audit interne** des projets et la définir comme indicateur majeur d'évaluation de leur performance annuelle, l'obligation de conduire de manière régulière, au moins **sur une base mensuelle** des visites de terrain, basées sur les risques identifiés au niveau des antennes, partenaires d'implémentation, prestataires de services et bénéficiaires de micro-projets situés sur l'ensemble des zones d'intervention des projets – et leur fournir les ressources humaines nécessaires à l'atteinte de cet objectif répondant aux exigences du FIDA en matière de d'audit interne, ce à travers des contrats de prestation de services avec des cabinets de consulting/audit privés pour un nombre de jours défini mensuellement (révisable si justifié) sur la base des plans d'audit annuels approuvés par les Comités de pilotage des projets et non-objectés par le FIDA

Prepared by: DIOUF, E. Momar – Finance Officer a.i.

Date: 3 July 2025

Matrice des risques de passation des marchés – Partie A – Au niveau national

Aspects Passation des Marchés

1. Le cadre juridique et réglementaire en vigueur en République Islamique de Mauritanie est conforme pour l'essentiel. L'évaluation du système de passation des marchés à travers le PPR de la BID en janvier 2021 a généralement conclu que le système est fiable et conforme aux exigences fiduciaires et qu'il est utilisé dans certaines opérations de la Banque. En effet, les principes d'économie, d'équité, de transparence et d'intégrité sont généralement respectés par le système de passation des marchés publics de la Mauritanie.
2. En matière de méthodes, les méthodes d'acquisition prévues dans la loi n° 2010-744 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics qui avait profondément rénové la réglementation des marchés propose un éventail approprié de méthodes d'acquisition comprenant des procédures concurrentielles et d'autres moyes concurrentielles conformes aux standards internationaux. Le pays dispose de tous ses documents types conforme pour l'essentiel aux standards internationaux et renforcés par les dispositions des Article 46 portant délais de réception des offres ; Article 47 : portant contenu du Dossier d'Appel d'offres (DAO), Article 48 portant contenu du Règlement Particulier d'Appel d'offres et Article 50 sur les normes, agréments et spécifications techniques. Ces documents sont disponibles sur le site de l'ARMP : www.armp.mr .
3. Malgré cet effort, le système de la passation des marchés en Mauritanie fait face à certaines défis liées à la faiblesse des capacités institutionnelles, des contrôles et audits, le manque de transparence et d'intégrité, l'absence de prescriptions et de pratiques en matière d'audits internes et externes l'absence d'un système informatisé de collecte, de gestion de l'information et de gestion des contrats et le rôle peu affirmé de la société civile dans l'exercice d'un véritable contrôle social, le partenariats public-privé et le très court délai disponible pour l'élaboration des textes d'application.
4. En 2024, l'Indice de Perception de la Corruption de la Mauritanie publié par l'ONG Transparency International donne la note de 30/100 et classe le pays au rang de 130/180.
5. Ces défis affectent de façon générale le processus de la passation des marchés.
6. Un accent particulier doit être mis sur la sensibilisation des acteurs de la chaine de la commande publique et le renforcement des capacités de tous les acteurs impliqués dans le processus de passation des marchés (le Programme de certification BUILDPROC est recommandé).
7. De plus il faudra former les acteurs impliqués dans le processus de passation des marchés sur le code d'éthique, les actes d'abus, les principes fondamentaux de la passation des marchés, de corruption et de fraude et renforcer les dispositions sur les pratiques interdites sur les dossiers d'appel d'offres. Il faudra également renforcer le rôle des auditeurs et des contrôleurs à travers des décrets. Enfin, il est important de renforcer l'implication de la société civile dans le processus de la commande publique et le partenariat public-privé.

Références

Autorité de Régulation des Marchés Publics : Manuel des procédures d'engagement des dépenses inférieures au seuil de passation des marchés publics, ARMP, Février 2021.

Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics : Manuel de procédures, Version définitive validée par le comité permanent en date du 04 mars 2014

MM. Nicolas LOKPE, Eugène MAMPASSI-NSIKA et Luis MAXIMIANO : ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MAURITANIE SELON LA MÉTHODOLOGIE PEFA 2016, Rapport final (Version définitive- Janvier 2025) FWC SIEA 2018 – 23098 / LOT

République Islamique de Mauritanie : Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie 15 Janvier 2022

World Bank : Projet de Code des Marchés Publics, Mauritania (Legal Framework for Procurement, Mauritania), World Bank, 2024

Liens

[Commission Nationale de contrôle des Marchés Publics](#)

[Mauritania - Transparency.org](#)

[Mauritania Corruption Index](#)

[Droit-Afrique - Portail du droit mauritanien](#)

[Mauritania 2020 | Public Expenditure and Financial Accountability \(PEFA\)](#)

MRPM du FIDA - Partie A Niveau Pays

D'après MAPS II – MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES SYSTÈMES DE PASSATION DES MARCHÉS

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur ³⁹	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque Inhérent de non-conformité aux objectifs du projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées	Risque Net
Résultats consolidés au niveau du pays		[à déterminer par le FPPM]	[à déterminer par le FPPM]	[à déterminer par le FPPM]	[à déterminer par le FPPM]
Pilier 1. Cadre juridique, réglementaire et politique					
1.1.	Le cadre juridique des marchés publics respecte les principes convenus et est conforme aux obligations applicables.				
1.1.1.	Champ d'application et couverture du cadre juridique et réglementaire	La loi et réglementations définissent avec exactitudes les situations dans lesquelles les appels d'offres ouverts ou les autres méthodes d'acquisitions alternatives peuvent être utilisées dès lors que la passation concerne des marchés à faible valeur ou lorsque les marchés à processus lourd ne sont pas nécessaires ou pertinent. La réglementation du pays interdit le fractionnement des marchés destiné à restreindre la concurrence. Les données disponibles qui ont été recueilli par la mission du PEFA de juin 2020 montre que sur un total de marché passé de 18 .878 321 041 MRU le montant pour les appels d'offres normaux (AON & AOI ou autres méthodes compétitives) s'élèvent à 75,84% du total ; alors que la valeur des marchés dérogatoires s'élève à 24, 16% du total dont moins de 20 % pour les marchés sur entente direct il est à noter que ce pourcentage est près de celui retenu pour l'échantillon de 100 dossiers utilisés dans le rapport annuel d'audit indépendant de conformité commandité par l'ARMP pour 2018 et qui concernait 28% des marchés avec recours à l'entente directe et pour plus de 65% des marchés par appel d'offres ouvert. En conséquence, la valeur totale des marchés attribués par des méthodes fondées sur une mise en concurrence en 2018, dernier exercice clos, représente plus de 70 % de la valeur totale des marchés figurant dans le fichier de la CNCMP	Moyen	La MAURITANIE doit s'assurer de l'utilisation des méthodes concurrentielles prévues dans son PPA et les accords avec le FIDA autant que faire se peut et n'utiliser les méthodes non concurrentielles que dans les circonstances clairement justifiables.	Moyen
1.1.2.	Méthodes d'acquisition	Les méthodes de passation des marchés sont précisées dans le manuel de la passation des marchés publique, qui	Moyen	Actualiser le manuel pour la prise en compte d'autre méthodes	Moyen

³⁹ Les indicateurs et sous-indicateurs sont extraits de la Méthodologie d'évaluation des systèmes de passation des marchés - MAPS II de l'OCDE de 2017 afin de les harmoniser avec d'autres BMD et de gagner du temps et des efforts dans la réalisation d'évaluations de la partie A au cas où une évaluation MAPS II récente aurait été effectuée pour le système pays de l'emprunteur. Les critères à appliquer pour évaluer chaque sous-indicateur sont ceux de l'OCDE-MAPS II.

		a pour principal objectif de définir les procédures applicables par les Autorités Contractantes pour effectuer les achats dont les montants sont inférieurs aux seuils de passation de marché prévus à l'article 2 de l'arrêté n°835/PM/ du 18 octobre 2020, fixant les seuils relatifs aux marchés publics, en application de l'article 5 de la loi 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics et en conformité avec les règles et procédures des bailleurs de fonds et donateurs impliqués dans le financement des programmes publics. Les méthodes de passation des marchés sont précisées en conformité avec la réglementation			
1.1.3.	Règles relatives à la publicité et délais	Selon le PEFA juin 2020, Les textes réglementaires de base et en particulier le code des marchés publics (loi 2010-044 du 22/07/2010 et le décret 2017-126 du 2/11/2017 sont disponibles sur le site web de l'ARMP (www.arpmp.mr) et celui de la Commission nationale de contrôle des marchés publics (www.cncmp.mr) ; les arrêtés fixant les seuils sont également accessibles. Les plans de passation des marchés sont obligatoirement publiés un mois avant le lancement de la procédure mais pas forcément sur le site de l'ARMP, ils peuvent l'être sur des sites ministériels. Dans certaines situations d'urgence exceptionnelles, la mise à jour des PPM se fait plus tard ; ils sont présents pour 81% des marchés ayant fait l'objet de l'audit ARMP pour 2018. Il y a obligation de publier les avis généraux en vertu des articles 15 et 16 du code de 2010. Cela paraît fait dans la plupart des cas (90% de l'échantillon de marchés selon l'audit ARMP 2018). La publication est obligatoire et le marché est nul si ce n'est pas publié car c'est la publication au journal officiel ou sur des sites agréés comme beta.mr, site privé, qui déclenche le délai de recours. Pourtant, selon le rapport d'audit ARMP 2018, la preuve de la publication de l'attribution définitive des marchés n'a été apportée que dans 31% des cas. Contrairement aux articles 40 & 41 portants respectivement sur la publication des décisions rendues dans le processus de passation de marché et information des candidats et des soumissionnaires. La réglementation prévoit des délais suffisants entre la publication des avis d'appel d'offres et la date de remise de offres dépendant de la Méthodes et de la complexité des acquisitions exemple (AON 30 jours & AOI minimum 40 jours). Quatre des principaux éléments d'informations requis par le cadre PEFA concernant la plupart des	Substantiel	La MAURITANIE doit s'assurer que les règles relatives à la publicité sont respectées avec une Publication systématique des résultats issus de tous des processus initiés au niveau du projet	Moyen

		marchés sont complet fiables et mis à la disposition du public.			
1.1.4.	Règles concernant la participation	La réglementation nationale de la Mauritanie ne prévoit aucune barrière discriminatoire à l'entrée pour la participation au processus d'appel d'offre lancer dans le cadre des marchés publics à l'exception des dispositions prévues par les Article 32 (Marchés réservés), Article 38 (Préférence nationale), Article 64 (Irrégularités et actes de corruption), et Article 65 (Pratiques frauduleuses et actes de corruption). De nombreux efforts ont été déployés dans le domaine de l'intégrité et de la transparence dans la mise en œuvre des marchés publics. L'évaluation du système de passation des marchés à travers le PPR de la BID en janvier 2021 a généralement conclue que le système est fiable et conforme aux exigences fiduciaires et qu'il est utilisé dans certaines opérations de la Banque. En effet, les principes d'économie, d'équité, de transparence et d'intégrité sont généralement respectés par le système de passation des marchés publics de la Mauritanie. Les principaux problèmes identifiés comme pouvant avoir un impact négatif pour le système sont : (i) l'insuffisance et le manque de clarté des conditions de la participation des entreprises publiques aux appels d'offres, (ii) l'absence d'INCOTERMS pour l'acquisition de biens, (iii) les SMD adoptés par l'ARMP ne sont pas obligatoires, et (iv) une gestion inefficace de litiges lors de l'exécution des contrats	Moyen	Appliquer rigoureusement les méthodes de passation de marchés préconisées par les Arrangements en en matière de passation des marchés du Projet, ne programmer que les activités précises au moment de l'établissement du PPM et le mettre à jour par révision au fur et à mesure que les activités se précises.	Moyen
1.1.5.	Dossiers d'appel d'offres et spécifications techniques	Le pays dispose de tous ses documents types conforme pour l'essentiel aux standards internationaux. Ces documents sont disponibles sur le site de l'ARMP : www.armp.mr Selon les conclusions des évaluations du PPR de la BID de janvier 2021 et les conclusions de la mission PEFA de Juin 2020, les documents types et les spécifications techniques sont généralement conformes (confère dispositions ci-dessous du code des MP) : 1- Article 46 : Du délais de réception des offres ; 2- Article 47 : Du contenu du Dossier d'Appel d'offres (DAO) ; 3- Article 48 : Du contenu du Règlement Particulier d'Appel d'offres ; Article 50 : Des normes, agréments et spécifications techniques.	Moyen	S'assurer au niveau du projet que les DAO et les spécifications techniques élaborés sont conformes aux dispositions du Code des Marchés Publics, à celles du FIDA y compris celles du PESEC	Moyen
1.1.6.	Critères d'évaluation et d'adjudication	Les critères d'évaluation et d'adjudication sont conformes aux préconisations des principes et bonnes pratiques internationalement reconnus. Du point de vue de la loi portant code des marché publics il est prévu à l'article 37	Faible		Faible

		: (critère d'évaluation) que sous réserve des dispositions spécifiques applicable aux marchés de prestation intellectuelle, l'évaluation des offres se fait sur la base des critères techniques, économiques et financiers, mentionnés dans le DAO, qui en aura précisé la méthodologie de quantification, afin de déterminer l'offre techniquement conforme évaluer la moins-disante)			
1.1.7.	Soumission, réception et ouverture des offres	Les dispositions du cadre juridique en matière de soumission, réception et ouverture des offres sont globalement conformes aux principes et bonnes pratiques internationalement reconnus. Selon la loi nationale n° 2021-024 du 29/12/2021 portant code des marchés publics prévoit en son article 27 le principe de l'ouverture public des offres. De même, les dispositions du décret n° 2022-083 du 8 juin 2022 portant application de la loi n° 2021-024 du 29/12/2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics indique toutes les dispositions relatives à : i) les procédures de présentation des offres article 51 ; ii), de la réception des offres article 52 ; et iii)- de l'ouverture des offres article 53.	Faible		Faible
1.1.8.	Droit de contester et de former un recours	Selon le PEFA de juin 2020, l'organe chargé de l'instruction des plaintes concernant la passation des marchés publics du pays a satisfait les six critères exigés. Le cadre juridique actuel du pays prévoit toutes les dispositions permettant de répondre à une contestation à travers la commission de règlement des différends (CRD) instituée au sein de l'ARMP par la loi n° 2021-024. Le code des marchés publics au titre 5 (litiges liés à la passation) fixe aux articles 127 & 128 les conditions du recours préalable et les délais de contestations et recours contre l'attribution du marché. Les recours et les décisions du CRD sont publiées en des lieux facilement accessibles et dans les délais précisés par la législation au site de l'ARMP (www.armp.mr).	Faible		Faible
1.1.9.	Gestion des contrats	Les préconisations du cadre juridique du pays en matière de gestion des contrats sont conformes aux principes et bonnes pratiques internationalement reconnus. Généralement au niveau des marchés publics les types de marchés utilisés sont conformes avec indication des obligations en matière de garantie et les contrats sont signés par les personnes autorisées. Les contrats précisent le mode d'arbitrage retenu ainsi que la juridiction compétente (tribunaux locaux pour les entreprises mauritaniennes et le CNUDCI pour les contrats avec les partenaires non mauritaniens). Le code	Moyen	La MAURITANIE doit s'assurer que la gestion des délais de réalisation des contrats de travaux est effective par le dispositif de suivi et supervision mis en place	Moyen

		des marchés publics traite des recours amiable en son article 59 et les recours contentieux en son article 60.			
1.1.10.	Passation informatisée des marchés publics	La passation de marchés par voie électronique n'est pas encore effective en Mauritanie, bien que prévue et autorisée par le cadre juridique confère section 6 (dématérialisation du processus) aux articles 47, 48 & 49 du code des marchés publics. Le dispositif juridique à l'état actuel ne permet pas l'effectivité d'acquisitions par voie électronique quoi que prévue.	Substantiel	Rendre effectif la dématérialisation prévue au niveau du code des marchés publics aux articles 47 48 & 49 et accélérer le développement de la plateforme numérique de gestion des marchés publics en cours de réalisation	Substantiel
1.1.11.	Normes de sécurisation des archives, documents et données électroniques	Les dispositions concernant la tenue en lieu sûr des archives et documents de passation des marchés publics répondent plus ou moins aux principes et bonnes pratiques internationalement reconnus, généralement la bonne tenue des archives concernant les marchés publics fait défaut au niveau des administrations publics et cet état de fait ne permet pas la traçabilité complète des processus de passation des marchés publics engagés de bout en bout.	Substantiel	La MAURITANIE doit s'assurer que les normes de sécurisation des archives, documents et données électronique sont respectées. Le projet doit également améliorer la gestion des archives papiers en son sein en regroupant toute la liasse du début du processus jusqu'aux preuves de paiement en un seul lieu facilement accessible	Substantiel
1.1.12.	Principes de passation des marchés publics dans la législation spécialisée	Les principes de passation des marchés publics dans la législation spécialisée, tels que préconisés par la réglementation sont conformes aux principes internationaux. En revange, les compétences en matière de PPP ne sont pas clairement définies. Toutefois, le cadre juridique actuel s'applique à l'ensemble de la législation spécialisée réglementant la passation des marchés par les entités opérantes dans les secteurs particuliers.	Moyen	Modifier le cadre juridique afin de confier à l'ARMP un rôle plus précis (par exemple un avis préalable obligatoire) dans la définition de la réglementation applicable aux PPP).	Moyen
1.2.	Les réglementations et les outils d'application soutiennent le cadre juridique				
1.2.1.	Réglementations d'application prévoyant les processus et les procédures	Dans l'arsenal juridique existant dans le domaine de la passation des marchés publics, il existe des réglementations complétant et précisant les dispositions de la loi sur les passations des marchés et qui ne sont pas contraire à loi par exemple : le décret N° 2022-083 du 8 juin 2022 portant application de la loi N° 2021-024 du 29 décembre 2021. Globalement les réglementations sont claires presque complètes et unifiées et qui sont facilement disponibles dans un lieu unique et accessible site de l'ARMP : (www.amp.mr). La responsabilité relative à la l'actualisation des réglementations est clairement déterminée à l'article 13 du code des marchés publics relatif aux missions et attributions de l'ARMP confère décret N°2022-085 du 8 juin 2022 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP.	Moyen	S'assurer en MAURITANIE de la disponibilité de toute la réglementation prévoyant les processus et les procédures	Moyen

1.2.2.	Modèles de dossiers d'appel d'offres pour l'acquisition de biens, travaux et services	Le pays dispose de presque l'essentiel des documents types par catégorie (biens, travaux et services y compris les services de consultant) pour les besoins des autorités contractantes dans le cadre des marchés publics. Ces documents sont facilement accessibles au site de l'ARMP, et sont conformes pour l'essentiel. Cependant, selon le PPR de la BID de janvier 2021 le temps n'a pas encore permis d'adopter une série complète de textes de candidature et de document type facile à utiliser et conforme à la loi.	Moyen	S'assurer au MAURITANIE de L'utilisation des documents standard produits par le FIDA ou la réglementation nationale	Moyen
1.2.3.	Conditions contractuelles types	Les conditions contractuelles types sont formellement adoptées y compris les obligations en matière de garantie et sont conformes aux principes et bonnes pratiques et aux standards requis.	Faible		Faible
1.2.4.	Guide ou manuel de l'utilisateur à l'usage des entités adjudicatrices (insérer le lien vers le manuel si possible)	A date il n'existe pas de manuel de procédure au niveau national à l'usage des acteurs de la commande public. Toutefois, un manuel de procédures d'engagements des dépenses inférieures au seuil de compétence des commissions de passation des marchés publics a été adopté par arrêté No 092/PM/ du 13/03/2023	Moyen	Procéder à la mise à jour des manuels de procédures pour les mettre au niveau des exigences du FIDA et des standards internationaux en la matière	Moyen
1.3.	Les cadres juridique et politiques soutiennent le développement durable du pays et la mise en œuvre des obligations internationales				
1.3.1.	Achats publics durables (APD)	Le cadre législatif et réglementaire actuel de la Mauritanie permet d'intégrer les critères de durabilité (économiques, environnementaux et sociaux) dans la passation des marchés publics à travers le décret N° 2022-083 du 8 juin 2022, article 29 : (engagement du candidat à remplir les obligations éthiques, sociales et environnementales) et l'article 83 : (des obligations sociales et environnementales) Toutefois, il n'existe pas encore de véritable stratégie de mise en œuvre des achats durables, notamment en soutien à la politique définie par le PNDES.	Substantiel	S'assurer au niveau du projet qu'une stratégie de mise en œuvre des achats durables, notamment en lien à la politique définie par le PNDES est disponible et appliquée.	Substantiel
1.3.2.	Obligations résultant d'accords internationaux	Les obligations liées à la passation des marchés publics résultant d'accords internationaux contraignants sont clairement définies et transcrites dans les lois et la réglementation, décret N° 2022-083 du 8 juin 2022, article 82 (régime fiscal et douanier).	Faible		Faible
1.4. Résultats consolidés pour le pilier 1.		Les méthodes d'acquisition prévues dans la loi n° 2010-744 du 22 juillet 2010 portant code des marches publics qui avait profondément rénové la réglementation des marchés propose un éventail approprié de méthodes d'acquisition comprenant des procédures concurrentielles et d'autres moyens concurrentielles	Moyen	S'assurer dans la mise en œuvre que l'intégralité des recommandations ci-dessus sont misent en application afin d'améliorer le niveau global de conformité par rapport au critère 1	Moyen

	conformes aux standards internationaux. La réglementation du pays interdit le fractionnement des marchés destiné à restreindre la concurrence. Les données disponibles qui ont été recueillies par la mission du PEFA de juin 2020 montre que les appels d'offres normaux (AON & AOI ou autres méthodes compétitives) s'élèvent à 75,84% du total des marchés passés pour l'exercice 2019. Selon le même PEFA juin 2020, Les textes réglementaires de base et en particulier le code des marchés publics (loi 2010-044 du 22/07/2010 et le décret 2017-126 du 2/11/2017 sont disponibles sur le site web de l'AMRP (www.arp.mr) et celui de la Commission nationale de contrôle des marchés publics (www.cncmp.mr) ; les arrêtés fixant les seuils sont également accessibles. Les plans de passation des marchés sont obligatoirement publiés un mois avant le lancement de la procédure. La publication de l'attribution définitive des marchés est obligatoire conformément aux articles 40 & 41 du code. La réglementation prévoit des délais suffisants entre la publication des avis d'appel d'offres et la date de remise de offres dépendant de la Méthodes et de la complexité des acquisitions exemple (AON 30 jours & AOI minimum 40 jours.) Quatre des principaux éléments d'informations requis par le cadre PEFA concernant la plupart des marchés sont complet fiables et mis à la disposition du public. La réglementation nationale de la Mauritanie ne prévoit aucune barrière discriminatoire à l'entrée pour la participation au processus d'appel d'offre lancer dans le cadre des marchés publics à l'exception des dispositions prévues par les Article 32 (Marchés réservés), Article 38 (Préférence nationale), Article 64 (Irrégularités et actes de corruption), et Article 65 (Pratiques frauduleuses et actes de corruption). De nombreux efforts ont été déployés dans le domaine de l'intégrité et de la transparence dans la mise en œuvre des marchés publics. L'évaluation du système de passation des marchés à travers le PPR de la BID en janvier 2021 a généralement conclue que le système est fiable et conforme aux exigences fiduciaires et qu'il est utilisé dans certaines opérations de la Banque. L'évaluation du système de passation des marchés à travers le PPR de la BID en janvier 2021 a généralement conclue que le système est fiable et conforme aux exigences fiduciaires et qu'il est utilisé dans certaines opérations de la Banque. En effet, les principes d'économie, d'équité, de transparence et d'intégrité sont généralement respectés par le système de passation des marchés publics de la Mauritanie. Les principaux			
--	--	--	--	--

		problèmes identifiés comme pouvant avoir un impact négatif pour le système sont : (i) l'insuffisance et le manque de clarté des conditions de la participation des entreprises publiques aux appels d'offres, (ii) l'absence d'INCOTERMS pour l'acquisition de biens, (iii) les SMD adoptés par l'ARMP ne sont pas obligatoires, et (iv) une gestion inefficace de litiges lors de l'exécution des contrats. Le pays dispose de tous ses documents types conforme pour l'essentiel aux standards internationaux. Ces documents sont disponibles au site de l'armp : www.armp.mr			
Pilier 2. Cadre institutionnel et capacité de gestion					
2.1.	Le système de passation des marchés publics est incorporé et bien intégré dans le système de gestion des finances publiques				
2.1.1.	Planification des acquisitions et le cycle budgétaire	Les informations sur l'exécution des contrats des programmes d'investissements publics ne sont pas exhaustives. Les programmes de passation de marchés annuelles ou pluri annuelles sont élaborés pour faciliter le processus de planification et d'élaboration du budget. Tous les projets et programmes sur financement extérieur établissent des plans de passation des marchés adossés à leurs programmes de travail et budgets. En plus, toutes les acquisitions au niveau des départements ministériels et des services publics décentralisés obéissent au cycle budgétaire contenu dans la loi des finances du pays conformément à l'article 16 de la loi 2021-024 du 29 décembre 2021.	Moyen	Concevoir et mettre en place un système de retro-information relatif à l'exécution des marchés passés au sein du projet	Moyen
2.1.2.	Procédures financières et le cycle de passation des marchés	Les procédures nationales relatives au traitement des factures et à l'autorisation des paiements sont respectées. Elles sont à la disposition du public et sont clairement définies pour les acteurs potentiels de la commande public, aucune demande de soumission d'offre/ de proposition n'a lieu sans la certification que les fonds sont disponibles. Le décret : décret N° 2022-083 du 8 juin 2022, prévoit toutes les procédures financières dans le cycle de passation des marchés à travers les articles : 119 (du principe et de modalité de règlement des marchés), article 120 (de l'avance de démarrage), de l'article 121 (de l'avance à la commande), article 122 (des acomptes périodiques) et l'article 123 (montant des acomptes).	Faible		
2.2.	Le pays est doté d'une institution responsable de la fonction normative/de réglementation				
2.2.1.	Statut et fondement juridique de la fonction institutionnelle	Le cadre législatif et réglementaire du pays définit clairement le statut et fondement juridique de la fonction institutionnelle normative par le décret N° : 2022-85 du 8	Faible		Faible

	normative/de réglementation	juin 2022 en ses articles 1 & 2 qui indiquent que l'ARMP est en charge de toutes les questions liées à la réglementation et à l'élaboration des documents types des marchés publics.			
2.2.2.	Responsabilités de la fonction normative/de réglementation	Les différentes fonctions sont réparties entre les différentes structures de l'ARMP et les responsabilités bien définies. Selon l'article 4 du décret N° : 2022-85 du 8 juin 2022.	Moyen	Envisager une réforme des compétences de l'ARMP afin de préciser et de renforcer son rôle en matière de PPP	Moyen
2.2.3.	Organisation, financement, effectifs et degré d'indépendance et d'autorité	Selon l'article 1er du décret cité ci-dessus, l'ARMP est dotée de la personnalité juridique et jouit de Page 13 de 31 l'autonomie de gestion administrative, technique et financière. L'article 42 quant à lui dispose des ressources financières de l'ARMP.	Substantiel	i)- le Gouvernement devrait rendre effective la redevance de régulation au profit de l'ARMP prévue par la réglementation ; ii)- Il faudra clarifier le rôle de l'ARMP en matière de litiges entre administration	Substantiel
2.2.4.	Éviter les conflits d'intérêts	Le cadre réglementaire à travers la loi N° 2021-024 024 du 29 décembre 2021 traite en son article 61 toute la problématique liée aux conflits d'intérêts à éviter.	Moyen	S'assurer au projet que tout conflit d'intérêt est évité conformément aux Directives du FIDA et aux dispositions de l'article 61 de la Loi N° 2021-024 024 du 29 décembre 2021	Moyen
2.3.	Les entités adjudicatrices et leurs mandats sont clairement définis				
2.3.1.	Définition, responsabilités et pouvoirs formels des entités adjudicatrices	Les entités responsables de la gestion des marchés sont bien définies, de même que leurs responsabilités à travers le décret N° 2022-083 du 8 juin 2022. La responsabilité liée à la prise de décisions est définie de façon précise et le pouvoir décisionnel est délégué aux échelons compétents les plus bas les montants des risques associés confère l'arrêté d'application N° 0224 du 22 février 2024 dans ses articles 2 à 5 inclusivement.	Faible		
2.3.2.	Organe centralisé de passation des marchés	Le cadre réglementaire du pays a prévu la création d'une fonction de passation des marchés chargé de la passation des marchés groupés, des accords-cadres ou du marché à commande ainsi que la possibilité de la mise en place de central d'achats. Les articles 20, 21, 22 (22.1&22.2) et l'article 23 du décret N° 2022- 083 du 8 juin 2022 déterminent parfaitement les rôles et responsabilités de chacun des intervenants	Moyen	L'ARMP devrait entreprendre une étude afin d'examiner les domaines ou les catégories de produits pour lesquels des acquisitions regroupées présenteraient un avantage et proposer une stratégie de mise en œuvre d'achats groupés	Moyen
2.4.	La passation des marchés est intégrée dans un système d'information efficace				
2.4.1.	Publication d'informations sur la passation des marchés publics soutenue par les technologies de l'information	Il n'existe pas encore de site d'informations unique fournissant des données et statistiques exhaustives et à jour sur la passation des marchés publics. Toutefois, le pays est en train de développer une plateforme numérique de gestion d'information qui est en cours de réalisation.	Moyen	Il est important de mettre en place une plateforme actualisée qui permettra la publication des informations sur les passations des marchés et qui sera accessible par les acteurs impliqués dans le processus.	Moyen

2.4.2.	Utilisation de l'approvisionnement en ligne	Il n'existe pas encore de système dématérialisé pour les achats publics. Toutefois, les acteurs ont accès aux systèmes d'information électronique mis en place par l'ARMP et la DNCMP pour les marchés publics et les utilisent pour s'informer.	Moyen	(i)- Poursuivre, séquencer et achever les efforts de dématérialisation du système de passation des marchés publics. (i)- Prévoir des formations adaptées dans le domaine de la dématérialisation.	Moyen
2.4.3.	Stratégies de gestion des données relatives à la passation des marchés	Il n'existe pas encore une stratégie de gestion des données relatives à la passation des marchés.	Substantiel	Il faut une stratégie de gestion des données relatives à la passation des marchés. Cela permettra à toutes les personnes impliquées dans le processus de passation des marchés de beaucoup s'informer et d'avoir accès aux données.	Substantiel
2.5.	Le système de passation des marchés publics a un fort potentiel de développement et d'amélioration				
2.5.1.	Formation, conseils et assistance	L'ARMP est l'organe chargé de la gestion de tout le dispositif de gestion des acteurs de la commande publics (publics et privés). Les formations ne sont pas adossées à une véritable stratégie de formation basée sur un inventaire du déficit de compétences pour répondre aux besoins du système	Substantiel	Développer une stratégie de formation basée sur un inventaire de déficit de compétences accompagnée d'un dispositif de suivi. Prévoir des formations dédiées pour les membres de l'CRD et de l'ARMP en matière de PPP	Substantiel
2.5.2.	Reconnaissance de la passation de marchés comme une fonction	La fonction passation de marché n'est pas encore reconnue comme une profession par la Fonction Publique. La performance du système n'est pas évaluée de manière régulière et cohérente sur la base d'objectifs de performance, de perfectionnement d'une formation appropriée.	Substantiel	Le gouvernement devra : i)- adopter le projet de décret portant création et organisation des emplois des marchés publics et de délégations de services publics du Ministère de l'Économie et des Finances ; ii)- mener les études nécessaires pour la création au sein de la Fonction Publique d'un corps de spécialistes en Acquisition	Substantiel
2.5.3.	Suivi des performances pour améliorer le système	Le pays n'a pas encore développé un système non seulement de suivi de l'impact mais aussi de mesure de la performance qui porte sur les aspects tant quantitatifs que qualitatifs du système. Des plans stratégiques comprenant des cadres de résultats n'ont pas été mis en place afin d'améliorer le système.	Substantiel	Mettre en place un système de suivi des indicateurs de performance.	Substantiel
2.6. Résultats consolidés pour le pilier 2.		Les informations sur l'exécution des contrats des programmes d'investissements publics ne sont pas exhaustives. Tous les projets et programmes sur financement extérieur établissent des plans de passation des marchés adossés à leurs programmes de travail et budgets. En plus, toutes les acquisitions au niveau des départements ministériels et des services publics décentralisés obéissent au cycle budgétaire contenu dans la loi des finances du pays conformément à l'article 16 de la loi 2021-024 du 29 décembre 2021. Les procédures nationales relatives au traitement des	Moyen	S'assurer dans la mise en œuvre que l'intégralité des recommandations ci-dessus sont mises en application afin d'améliorer le niveau global de conformité par rapport au critère 2	Moyen

	factures et à l'autorisation des paiements sont respectées. Le décret : décret N° 2022-083 du 8 juin 2022, prévoit toutes les procédures financières dans le cycle de passation des marchés à travers les articles : 119 (du principe et de modalité de règlement des marchés), article 120 (de l'avance de démarrage), de l'article 121 (de l'avance à la commande), article 122 (des acomptes périodiques) et l'article 123 (montant des acomptes). Le cadre législatif et réglementaire du pays définit clairement le statut et fondement juridique de la fonction institutionnelle normative par le décret N° : 2022-85 du 8 juin 2022 en ses articles 1 & 2 qui indiquent que l'ARMP est en charge de toutes les questions liées à la réglementation et à l'élaboration des documents types des marchés publics. Les différentes fonctions sont réparties entre les différentes structures de l'ARMP et les responsabilités bien définies. Selon l'article 4 du décret N° : 2022-85 du 8 juin 2022. Le cadre réglementaire du pays a prévu la création d'une fonction de passation des marchés chargé de la passation des marchés groupés, des accords-cadres ou du marché à commande ainsi que la possibilité de la mise en place de central d'achats. Les articles 20 ; 21 ; 22 ; (22.1&22.2) et l'article 23 du décret N° 2022- 083 du 8 juin 2022 déterminent parfaitement les rôles et responsabilités de chacun des intervenants. Page 11 de 31 Il n'existe pas encore de site d'informations unique fournissant des données et statistiques exhaustives et à jour sur la passation des marchés publics. Toutefois, le pays est en train de développer une plateforme numérique de gestion d'information qui est en cours de réalisation. Il n'existe pas encore de système dématérialisé pour les achats publics. Toutefois, les acteurs ont accès aux systèmes d'information électronique mis en place par l'ARMP et la DNCMP pour les marchés publics et les utilisent pour s'informer. L'ARMP est l'organe chargé de la gestion de tout le dispositif de gestion des acteurs de la commande publics (publics et privés). Les formations ne sont pas adossées à une véritable stratégie de formation basée sur un inventaire du déficit de compétences pour répondre aux besoins du système. La fonction passation de marché n'est pas encore reconnue comme une profession par la Fonction Publique La performance du système n'est pas évaluée de manière régulière et cohérente sur la base d'objectifs de performance, de perfectionnement d'une formation appropriée. Le pays n'a pas encore développé un système non seulement de suivi de l'impact mais aussi de mesure de la performance qui porte sur les aspects			
--	---	--	--	--

		tant quantitatifs que qualitatifs du système. Des plans stratégiques comprenant des cadres de résultats n'ont pas été mises en place afin d'améliorer le système			
Pilier 3. Activités d'acquisition publique et pratiques du marché					
3.1.	Les pratiques en matière de passation des marchés sont conformes aux objectifs définis				
3.1.1.	Planification	Les marchés ne sont pas définis par rapport à des indicateurs de performance arrêtés en fonction d'objectifs plus globaux de développement. La réalisation d'étude de marchés en vue de définir des stratégies optimales de passation de marchés ne constitue pas une pratique des Autorités contractantes. Les critères de durabilités éventuels ne sont pas utilisés systématiquement de manière équilibrée et conformément aux priorités nationales pour garantir le rapport qualité/ prix. Les évaluations réalisées PEFA et PPR de la BID n'ont pas fait état de l'existence ou non de mécanisme de retro-informations efficace sur l'exécution du budget.	Substantiel	1)- Instaurer l'obligation de procéder à des études du marché en vue de définir des stratégies optimales de passation de marchés au niveau des AC; 2)- Instaurer la prise en compte de critères de durabilité ; 3)- Envisager pour les marchés à commande de regrouper les achats de plusieurs acteurs ; 5)- L'ARMP en collaboration avec la CN-CMP devrait élaborer un guide pour l'établissement de spécifications fonctionnelles basées sur les performances en relation avec les objectifs de développement et de durabilité	Substantiel
3.1.2.	Sélection et adjudication	Les procédures de sélection et d'adjudication sont conformes aux principes et aux bonnes pratiques internationalement reconnus. Selon les deux derniers rapports du PEFA du juin 2020 et le PPR de la BID de janvier 2021. Les dernières reformes engagées par les autorités ont apporté plusieurs améliorations qui rehaussent le niveau de conformité du cadre réglementaire : entres autres décrets N°2022-083 du 8 Juin 2022, décret N°25-05 du 7 Mars 2023, décret 2023-054 du 7 Mars 2023.	Moyen	1)- Utiliser la planification des marchés lors de la préparation budgétaire pour contrôler le volume des marchés passés par entente directe ; 2)- Préciser dans le guide de l'Autorité Contractante, les conditions d'utilisation de chaque méthode de sélection en se penchant sur les prestations intellectuelles.	Moyen
3.1.3.	Gestion des contrats	Il n'existe pas encore un outil de Gestion efficace et informatisées des contrats. Toutefois, il existe une masse critique d'information sur les sites de l'ARMP & de La CN-CMP.	Substantiel	Au niveau du FIDA, il existe un outil de suivi des contrats (CMT) et d'autres outils tels que NOTUS et OPEN. L'Autorité de régulation peut se référer aussi à ces outils informatisés qui facilitent la Gestion et le suivi des contrats	Substantiel
3.2.	Le marché des acquisitions publiques est pleinement fonctionnel				
3.2.1.	Dialogue et partenariats entre les secteurs public et privé	Il existe des dialogues et partenariats entre les secteurs public et privé, toutefois, dans la pratique, il convient de renforcer ces dialogues. Le gouvernement Mauritanien dispose de programmes visant à contribuer au renforcement des capacités des entreprises privées, notamment des petites entreprises, ainsi que de programme de formation visant à permettre l'intégration des nouveaux entrants sur les marchés des acquisitions publics à travers le programme de formation de l'ARMP	Moyen	Renforcer le dialogue et le partenariat entre les secteurs public et privé et s'assurer de la préparation de programme de formation visant à permettre l'intégration des nouveaux entrants sur les marchés des acquisitions publics	Moyen

3.2.2.	Organisation du secteur privé et accès au marché des acquisitions publiques	Le secteur privé est plus ou moins bien organisé et a accès au marché des acquisitions publiques, mais les acteurs du secteur privé demeurent critiques. Il n'existe pas d'obstacles systémiques majeurs limitant l'accès du secteur privé aux marchés publics qui demeure critique sur la lenteur des processus et sur la corruption.	Moyen	Il faut renforcer le partenariat public-privé. Améliorer la communication vers le secteur privé et accompagner les PME pour les aider à participer aux marchés publics et développer des programmes de renforcement des capacités de ces acteurs pour mieux les préparer à jouer leur rôle dans la commande publique	Moyen
3.2.3.	Principaux secteurs et stratégies sectorielles	Selon le PEFA l'avancement des grands projets d'investissement serait suivi par l'organisme d'exécution au niveau des Ministères sectoriels, mais les documents relatifs au suivi de l'exécution de ces projets d'investissement n'ont pas été fournis. En outre, il n'est pas préparé annuellement un rapport sur la mise en œuvre des grands projets d'investissement. Les ministères sectoriels ne préparent pas encore des plans annuels de performance et des rapports de performance. En matière de suivi des ressources mises à la disposition des unités de prestation de service de base, un dispositif de suivi de ces ressources n'est pas en place. Ces insuffisances ne permettent pas de disposer d'informations sur l'allocation stratégique des ressources et sur les prestations de services publics réalisées	Moyen	Introduire l'obligation de définir des stratégies sectorielles en fonction de la spécificité des secteurs, à la suite d'un processus d'identification et d'évaluation ciblée des risques liés à des secteurs déterminés	Moyen
3.3. Résultats consolidés pour le pilier 3.		Les marchés ne sont pas définis par rapport à des indicateurs de performance arrêtés en fonction d'objectifs plus globaux de développement. La réalisation d'étude de marchés en vue de définir des stratégies optimales de passation de marchés ne constitue pas une pratique des Autorités contractantes. Les procédures de sélection et d'adjudication sont conformes aux principes et aux bonnes pratiques internationalement reconnus. Selon les deux derniers rapports du PEFA du juin 2020 et le PPR de la BID de janvier 2021, les données exhaustives sur l'exécution des contrats ne sont pas publiées et il n'existe pas de système mis en place pour les collecter automatiquement. Toutefois, il existe une masse critique de l'information sur les sites de l'ARMP & de la CNCMP. Il existe des dialogues et partenariats entre les secteurs public et privé, toutefois, dans la pratique, il convient de renforcer ces dialogues. Le gouvernement Mauritanien dispose de programmes visant à contribuer au renforcement des capacités des entreprises privés, notamment des petites entreprises, ainsi que de programme de formation visant à permettre l'intégration des nouveaux entrants sur les marchés des acquisitions publics à travers le programme de formation par l'ARMP. Le secteur privé est plus ou moins bien organisé et a	Moyen	S'assurer dans la mise en œuvre que l'intégralité des recommandations ci-dessus sont mises en application afin d'améliorer le niveau global de conformité par rapport au critère 3	Moyen

		accès au marché des acquisitions publiques, mais les acteurs du secteur privé demeurent critiques. Selon le PEFA l'avancement des grands projets d'investissement serait suivi par l'organisme d'exécution au niveau des Ministères sectoriels, mais les documents relatifs au suivi de l'exécution de ces projets d'investissement n'ont pas été fournis. En outre, il n'est pas préparé annuellement un rapport sur la mise en œuvre des grands projets d'investissement. Les ministères sectoriels ne préparent pas encore des plans annuels de performance et des rapports de performance.			
Pilier 4. Responsabilité, intégrité et transparence du système de passation des marchés publics					
4.1.	La transparence et la participation de la société civile renforcent l'intégrité dans la passation des marchés				
4.1.1.	Environnement propice à la consultation et au contrôle du public	Les poursuites et sanctions des agents publics ne sont pas systématiques conformément au décret N° 2021-024 de janvier 2022 en ses articles 26 (Sanction de l'inexactitude et fausseté des mentions), Article 61 (conflits d'intérêts), Article 64 (irrégularité et actes de corruption), Article 65 (pratiques frauduleuses et actes de corruption) en plus des dispositions du Décret N° 2022-085 du 8 juin 2022, Article 132 (Sanction des opérateurs par l'ARMP) Il existe des programmes pour renforcer les capacités des parties prenantes concernées à mieux comprendre, contrôler et améliorer la passation des marchés publics et il n'est pas établi que le gouvernement tient compte de l'apport, des commentaires et de la retro-information qui ressort de la société civile	Substantiel	Il est important de mettre en place un système suivi impliquant les membres de la société civile dans le processus de passation des marchés publics. S'assurer de l'application des textes en vigueur notamment les articles 52,53, et 54 de la Loi 039-2016/AN portant réglementation générale de la Commande publique qui prévoient des sanctions et un système d'application	Substantiel
4.1.2.	Le public a accès aux informations de manière adéquate et rapide	Les dispositions sur les pratiques interdites sont bien indiquées dans les dossiers d'appel d'offres le cadre législatif et réglementaire précise l'exigence obligatoire d'intégrer des dispositions sur la fraude, la corruption et les autres pratiques interdites dans les DAO et les documents contractuels ; et fourni des instructions précises sur les manières de les faire confère Décret 2022 - 083 du 8 juin 2022 Article 130 cartographie des risques de corruption. Tous les acteurs de la commande publique sont soumis aux dispositions législatives notamment la loi N° 2016-014 du 15 avril 2016 relative à la lutte contre la corruption et les pratiques frauduleuses, les conflits d'intérêt et plus largement tout manquement contraire aux principes d'intégrité et de redevabilité attendues des agents publics.	Moyen	S'assurer au niveau du projet de l'utilisation effective de toutes les dispositions allant dans le sens de la lutte contre la corruption dans toutes les procédures engagées à son niveau	Moyen

4.1.3.	Participation directe de la société civile	Les entités adjudicatrices ont l'obligation du point de vue des Articles 130 et 131 du Décret 2022-083 du 8 juin 2022 (engagements des candidats), de signaler les allégations de fraude, de corruption ou autres pratiques interdites aux autorités chargées de l'application de la loi, et une procédure claire est en place. Toutefois, la participation directe de la société civile au processus de passation et de gestion des marchés n'est pas prévue par la réglementation des marchés publics en vigueur.	Moyen	Prévoir dans la loi une procédure de réalisation d'enquêtes approfondies et systématiques en cas de signalement de cas de fraude ou de corruption d'agents publics, de même qu'une saisine systématique de la justice en cas de confirmation de la fraude. Également la protection des droits de la défense de l'entreprise incriminée devrait être mieux définie par la Loi. Mettre en place au niveau du projet, un système de radiation systématique pour les entreprises défaillantes et/ou auteurs de fraude, collusion et/ou corruption dans le processus de PM	Moyen
4.2.	Le pays dispose de mécanismes de contrôle et d'audit efficaces				
4.2.1.	Cadre juridique, organisation et procédures du système de contrôle	L'implication de la société civile dans la supervision des marchés publics reste encore faible et leur formation reste encore insuffisante. Il existe des programmes pour renforcer les capacités des parties prenantes concernées à mieux comprendre, contrôler et améliorer la passation des marchés publics et il n'est pas établi que le gouvernement tient compte de l'apport, des commentaires et de la retro-information qui ressort de la société civile	Moyen	Mettre en place un organe en charge du contrôle du processus de passation des marchés publics. De plus, L'ARMP devrait : (i)- renforcer les programmes de formation au bénéfice des organisations de la société civile ; (ii)- organiser des rencontres périodiques avec ces organisations de la société civile, afin de mieux les impliquer dans le suivi et le contrôle des marchés publics ; et (iii)- mettre en place un véritable mécanisme permettant au Gouvernement de recevoir et prendre en compte d'éventuelles retro-informations de la part de la société civile.	Moyen
4.2.2.	Coordination des contrôles et audits des acquisitions publiques	L'information disponible à l'intention du public n'est pas à jour, pas rapide et n'est pas exhaustive quoi que bien fournit selon le rapport PEFA	Moyen	Mettre en place un site Web dynamique, adossé à un système de gestion électronique de la procédure des marchés publics, interfacé avec le système de gestion des finances publiques	Moyen
4.2.3.	Application et suivi des conclusions et recommandations	La société civile est associée à la régulation et au contrôle à travers la Composition tripartite de l'ARMP et de la CRD. Il existe un certain nombre d'associations qui œuvrent pour la transparence de la vie publique. Toutefois, la participation directe de la société civile au processus de passation et de gestion des marchés n'est pas prévue par la réglementation des marchés publics en vigueur	Substantiel	Une plus grande participation de la société civile pourrait être encouragée, y compris dans le contrôle de la gestion des marchés publics	Substantiel

4.2.4.	Qualification et formation pour effectuer des audits de passations de marchés	Au sein de la CNCMP, il existe une Commission des marchés d'études, d'audit et d'organisation et qui est indépendant.	Substantiel	Former les auditeurs sur le processus de passation des marchés	Substantiel
4.3.	Les mécanismes de recours de la passation des marchés sont efficaces et efficients				
4.3.1.	Processus de contestation et de recours	Le cadre général de contrôle des finances publiques est bien organisé. Toutefois : 1)-Le contrôle à posteriori est réalisé de façon irrégulière ; 2)- La Cour des comptes n'intervient pas régulièrement en matière de marchés publics ; 3)- Il n'est pas dotée d'un manuel de procédures ni de formations spécifiques aux problématiques des MP ; 4)- Les audits indépendants réalisés par l'ARMP restent encore très irréguliers. L'ARMP réalise des audits de performance des acteurs de la commande publique, mais la plupart des corps de contrôle ne pratiquent que l'audit axés sur le contrôle de la régularité des procédures et de la conformité financière.	Moyen	-Rendre opérationnelle la redevance de régulation afin de permettre à l'ARCOP de disposer des ressources nécessaires pour réaliser les audits indépendants sur une base annuelle. - Le rôle de la Cour des comptes devrait être renforcé dans la réalisation d'audits des marchés publics en collaboration avec l'ARMP ou sur auto-saisine. - Établir une coordination entre l'ARMP et la Cour des Comptes pour faciliter l'examen de la gestion des marchés par la Cour des comptes. - L'ARMP devrait être invitée à transmettre à la Cour des comptes ses rapports annuels accompagnés d'un résumé de la de la situation des marchés publics.	Moyen
4.3.2.	Indépendance et capacité de l'organe d'appel	La coordination des interventions des corps de contrôle interne, afin d'éviter des doublons est bien effectuée mais les audits ne sont pas réalisés régulièrement par l'ARMP. Le rapport PPR de la BID met en évidence les progrès accomplis au niveau juridique et institutionnel. Cependant, les indicateurs les plus faibles révèlent en termes de contrôles, de transparence et d'intégrité i) l'absence de prescriptions et de pratiques en matière d'audits internes et externes ; ii) l'absence d'un système informatisé de collecte et de gestion de l'information ; et iii) le rôle peu affirmé de la société civile dans l'exercice d'un véritable contrôle social	Substantiel	Envisager avec le ministère des Finances de la mise en place de moyens pour permettre à l'ARMP de conduire régulièrement les audits et s'assurer de l'implication de la Cour des comptes au domaine des marchés publics.	Substantiel
4.3.3.	Décisions de l'organe d'appel	Selon le PEFA la réponse aux recommandations de l'audit interne est très inégalement formalisée. Le contrôle du suivi de la mise en œuvre de ces recommandations paraît correctement organisé par la DACI à la DGTCP. En revanche les tableaux de bord à cette fin semblent encore manquer dans la majorité des organes de contrôle interne.	Substantiel	Mettre en place un système de sanctions positives et négatives en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations des corps de contrôle interne	Substantiel
4.4.	Le pays a mis en place des mesures d'ordre éthique et de lutte contre la corruption				

4.4.1.	Définition juridique des pratiques interdites, du conflit d'intérêts et des responsabilités, de l'obligation de rendre compte et des sanctions y afférentes	Les procédures de recours sont conformes aux principes internationaux et le recours préalable auprès de l'autorité contractante est prévu dans la phase de passation de marché confère l'article N° 127, décret N° 222-083 du 8 juin 2022.	Faible		Faible
4.4.2.	Dispositions sur les pratiques interdites dans les dossiers d'appel d'offres	De par la législation, le Décret N° 2022-085 du 8 juin 2022, Article 5 (statut de l'ARMP), alinéa 2, indiqué que l'organe d'appel, ses procédures et les modalités de désignation de ses membres doivent garantir une régulation indépendante du système des marchés publics. La saisine de la Commission de Règlement des Différends (CRD) entraîne la suspension immédiate du processus de passation des marchés et la CRD n'est impliquée à aucun moment dans la passation des marchés ou dans le processus conduisant aux décisions d'adjudication des contrats. Ses travaux suivent des procédures pour la réception et le règlement des plaintes qui sont clairement définies et rendues publique, ses prestations sont gratuites et elle dispose de ressources humaines suffisantes pour s'acquitter de ses responsabilités.	Faible	Renforcer les dispositions sur les pratiques interdites sur les dossiers d'appel d'offres. Utiliser les DAO du FIDA si possible	Faible
4.4.3.	Sanctions et systèmes d'application de la loi efficaces	La publication des décisions de l'organe de règlement des différends est réglementaire et est publié au site de l'ARMP au (www.amp.mr).	Moyen	Prévoir un délai limite pour la publication des décisions de la CRD sur le site de l'ARMP.	Moyen
4.4.4.	Cadre de lutte contre la corruption et formation à l'intégrité	En 2024, La Mauritanie a obtenu un score de 30 points sur 100 dans l'indice de perception de la corruption 2024 publié par Transparency International. (Mauritania - Transparency.org). Le niveau de corruption paraît préoccupant malgré les effort du Gouvernement pour réduire cela	Substantiel	Il faut réviser la politique de lutte contre la corruption tout en donnant aux institutions en charge de la lutte contre la corruption une certaine indépendance. Il faut aussi sensibiliser les acteurs impliquer dans les processus budgétaires et des marchés publics sur la corruption et ses inconvénients.	Substantiel

4.4.5.	Soutien des parties prenantes pour renforcer l'intégrité dans le cadre de la passation des marchés	Le suivi et l'évaluation du personnel impliqués dans le processus de passation des marchés ne sont pas encore trop développés. A cela s'ajoute le manque de formation certifiante à l'endroit du personnel impliqué dans le processus de passation des Marchés n'est pas encore prévu.	Substantiel	Mettre en place un programme de formation et d'appui aux personnels impliqués dans le processus de passation des marchés (l'Initiative BUILDPROC du FIDA). Ceci doit s'accompagner aussi de la mise à disposition de ces acteurs des moyens financiers et matériels leur permettant de donner des résultats efficaces	Moyen
4.4.6.	Mécanismes sécurisés pour signaler des pratiques interdites ou des comportements contraires à l'éthique	Bien qu'il y ait dans le code des marchés publics des dispositions en matière de fraude, d'abus sexuel, des actes de corruption, il n'existe pas encore un mécanisme sécurisé pour signaler ces pratiques.	Substantiel	Mettre en place un dispositif sécurisé (Un formulaire en ligne par exemple) qui garantit l'anonymat des plaignants. Encourager. Sensibiliser et encourager les agents et soumissionnaires à dénoncer les actes de corruptions, de fraudes et d'abus sexuel	Substantiel
4.4.7.	Codes de conduite/codes d'éthique et règles relatives à la divulgation d'informations financières	Il est prévu dans le code des marchés publics que les candidats, soumissionnaires et titulaires des marchés doivent s'engager à respecter les règles d'éthique de la commande publique ainsi que les dispositions du droit du travail notamment l'égalité de traitement homme-femme et l'interdiction du travail des enfants, les règles d'hygiène, de santé et de sécurité, et les règles de protection de l'environnement.	Substantiel	Former les acteurs impliqués dans le processus de passation des marchés sur le code d'éthique, les actes d'abus, de corruption et de fraude.	Substantiel
4.5. Résultats consolidés pour le pilier 4.		L'implication de la société civile dans la supervision des marchés publics reste encore faible et leur formation reste encore insuffisante. Il existe des programmes pour renforcer les capacités des parties prenantes concernées à mieux comprendre, contrôler et améliorer la passation des marchés publics et il n'est pas établi que le gouvernement tient compte de l'apport, des commentaires et de la retro-information qui ressort de la société civile. L'information disponible à l'intention du public n'est pas à jour, pas rapide et n'est pas exhaustive quoi que bien fournit selon le rapport PEFA. La société civile est associée à la régulation et au contrôle à travers la Composition tripartite de l'ARMP et de l'ORD. Il existe un certain nombre d'associations qui œuvrent pour la transparence de la vie publique. Toutefois, la participation directe de la société civile au processus de passation et de gestion des marchés n'est pas prévue par la réglementation des marchés publics en vigueur. Le cadre général de contrôle des finances publiques est bien organisé. Toutefois : 1)-Le contrôle à posteriori est réalisé de façon irrégulière ; 2)- La Cour des comptes n'intervient pas régulièrement en matière de marchés publics ; 3)- Il	Substantiel	S'assurer dans la mise en œuvre que l'intégralité des recommandations ci-dessus sont mises en application afin d'améliorer le niveau global de conformité par rapport au critère 4	Substantiel

	n'est pas dotée d'un manuel de procédures ni de formations spécifiques aux problématiques des MP ; et 4)- Les audits indépendants réalisés par l'ARMP restent encore très irréguliers. L'ARMP réalise des audits de performance des acteurs de la commande publique, mais la plupart des corps de contrôle ne pratiquent que l'audit axés sur le contrôle de la régularité des procédures et de la conformité financière. Un cadre de lutte contre la corruption est bien mis en place, mais il n'existe pas d'offres suffisante de formation à l'intégrité au bénéfice des acteurs chargés de la passation des marchés. La société civile est plus ou moins active dans la promotion de la transparence et de l'intégrité. Il existe un environnement propice pour que les organisations de la société civile jouent un rôle significatif comme garant dans le processus. Il existe des dispositifs de dénonciation anonyme. Toutefois, le site de l'ARMP prévoit un dispositif de dénonciation mais qui n'assure peut-être pas suffisamment la confidentialité des informations signalées. La loi organique relative à la lutte contre la corruption (la Loi-2016-14 du 15/04/2016 portant sur la lutte contre la corruption en Mauritanie) prévoit la protection des lanceurs d'alertes, experts et témoins, mais il reste à adopter le décret prévu pour définir pour définir les conditions de mise en œuvre de cette protection spéciale. Selon le PEFA, s'agissant de l'information du public et de sa participation à la gestion des finances publiques, la Mauritanie ne s'est pas encore dotée d'un cadre juridique tel qu'une loi portant code de transparence dans la gestion des finances publiques, et d'un dispositif institutionnel spécifique pour la passation des marchés publics.			
--	---	--	--	--

Matrice intégrée des risques pays

Matrice intégrée des risques pays			
Type de risque	Risque inhérent	Risque résiduel	Mesures d'atténuation
Contexte national <i>Risques pesant sur la réalisation des objectifs stratégiques du COSOP liés au contexte du pays</i>			
Engagement politique <i>Risque que l'évolution de la situation politique nationale (élections à venir, changements imminents de gouvernement, forte instabilité ou incertitude politique et taux élevé de renouvellement des fonctionnaires, réorganisation des priorités politiques) entraîne des retards ou l'annulation pure et simple de décisions et d'engagements politiques importants (notamment l'approbation et l'entrée en vigueur de lois et règlements ou l'allocation rapide des fonds de contrepartie), ce qui entraverait la mobilisation efficace du FIDA dans le pays.</i>	Moyen	Moyen	Le FIDA devra renforcer les capacités de l'Unité de Gestion de Programme mis en place par le gouvernement et soutenir la perspective d'en faire un outil de développement efficace pour le pays afin qu'il soit perçu comme un élément d'investissement des ressources nationales.
Gouvernance	Moyen	Moyen	Appuyer les institutions nationales responsable du contrôle des investissements publics comme la commission des marchés publics, les organes d'audit, etc.

Matrice intégrée des risques pays			
Type de risque	Risque inhérent	Risque résiduel	Mesures d'atténuation
<i>Risque que le pays présente un système de gouvernance défaillant susceptible de nuire à la réalisation des objectifs stratégiques du COSOP (absence ou manque de contre-pouvoirs politiques, de systèmes d'audit public, d'informations transparentes sur les règles, réglementations et décisions des pouvoirs publics, de directives pour la prévention de la fraude et de la corruption, de système d'allocation des ressources de qualité et transparent en faveur du développement rural).</i>			
Macroéconomie <i>Risque que les politiques macroéconomiques (monétaires, budgétaires, commerciales ou en matière de gestion et de soutenabilité de la dette) soient globalement fragiles, non viables et/ou vulnérables aux chocs internes et externes, ce qui se traduit par une forte inflation, de faibles réserves de change, d'importants déficits budgétaires et un surendettement. Par conséquent, le gouvernement pourrait se retrouver dans l'incapacité de mobiliser des fonds de contrepartie, ce qui entraverait globalement la dynamique commerciale des filières (prix obtenus sur les marchés et marges bénéficiaires des groupes cibles du FIDA).</i>	Low	Low	Les perspectives économiques étant favorables, le FIDA supportera le gouvernement dans l'évaluation des résultats de la 2^e phase de la SCAPP et mieux orienter la 3^e phase vers des politiques macroéconomiques avec un focus sur le développement des filières agricoles en impliquant davantage le secteur privé dans les chaînes de valeurs porteuses.

Matrice intégrée des risques pays			
Type de risque	Risque inhérent	Risque résiduel	Mesures d'atténuation
Fragilité et sécurité <i>Risques liés à la vulnérabilité du pays aux chocs naturels et d'origine humaine, notamment les troubles civils et les conflits, et à la faiblesse des structures et des institutions de gouvernance.</i>	Low	Low	Certaines frontières représentent une menace pour la sécurité du pays, le FIDA appuiera les politiques gouvernementales d'apaisement en créant des activités économiques.
Stratégies et politiques sectorielles <i>Risques pesant sur la réalisation des objectifs stratégiques du COSOP liés aux stratégies et politiques sectorielles du pays</i>			
Alignement des politiques	Substantiel	Substantiel	Il conviendra pour le FIDA de renforcer le dialogue étroit et continu avec les principaux partenaires nationaux et partenaires techniques et financiers (BAD, Banque Mondiale etc) afin de développer une approche commune pour soutenir le dialogue de politique et renforcement des capacités humaines et le pilotage stratégiques intersectoriel sur des questions comme la terre, l'environnement, le climat, le genre, les peuples autochtones, les enjeux nutritionnels, les jeunes politiques.

Matrice intégrée des risques pays			
Type de risque	Risque inhérent	Risque résiduel	Mesures d'atténuation
Le pays dispose d'un éventail de politiques et stratégies prenant en compte des thématiques transversales du FIDA. Toutefois, le risque majeur réside dans la faiblesse des capacités des ressources humaines et des moyens alloués aux structures décentralisées et déconcentrées ainsi que l'insuffisance du pilotage stratégique intersectoriel concernant l'opérationnalisation et le suivi évaluation des politiques et stratégies favorables aux pauvres ou alignées sur les priorités du Fonds (par exemple sur des questions comme la terre, l'environnement, le climat, le genre, les peuples autochtones, les enjeux nutritionnels, les jeunes			En plus, les interventions du COSOP devront mettre un accent sur le volet capitalisation et renforcement des capacités des structures nationales et déconcentrées ainsi que des OPs
Élaboration et mise en œuvre des politiques <i>Risque que les stratégies et politiques du pays pour le secteur rural et agricole ne reposent pas sur une base factuelle solide, ne tiennent pas compte du point de vue des organisations de populations rurales, ne soient pas dotées de ressources suffisantes ou adéquatement adossées à des cadres juridiques et réglementaires, ou ne soient pas viables, ce qui compromet la réalisation des objectifs stratégiques du COSOP.</i>			Il sera essentiel d'encourager le gouvernement à fournir des incitations au secteur privé et à mettre les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des stratégies et politiques de développement rural.

Matrice intégrée des risques pays			
Type de risque	Risque inhérent	Risque résiduel	Mesures d'atténuation
Contexte environnemental, social et climatique L'analyse dans le <i>SECAP background study</i> met en exergue la dégradation des terres/sols et la sécheresse ainsi que l'impact du changement climatique en lien avec la déforestation et les pratiques non durables de gestion des terres ayant une incidence négative majeure sur la baisse de la performance et des rendements agrosylvopastoraux contribuant à l'exacerbation de la pauvreté et de la sécurité alimentaire. L'autonomisation des femmes reste encore un défi même si le cadre politique et stratégique existe.	Elevé	Elevé	Dans le cadre de la mise en œuvre du COSOP, toutes les interventions/projets doivent intégrer systématiquement dans les chaînes de valeurs/filières promues, les bonnes pratiques, techniques et technologies climato-intelligentes et de gestion durable des terres/sols. Le COSOP veillera également à systématiser les études et analyses sur le genre dans la formulation de tous les projets du COSOP afin de renforcer l'autonomisation des femmes et le dialogue de politique y relatif.

Gestion financière <i>Risque que les activités du COSOP ne soient pas menées conformément aux dispositions du règlement financier du FIDA et que les fonds ne soient pas utilisés aux fins prévues, dans le respect des principes d'économie, d'efficience et d'efficacité.</i>	Elevé	Elevé	i) S'assurer que le personnel chargé de la gestion financière est recruté sur une base compétitive, avec sa participation en tant qu'observateur ; ii) Au démarrage du projet, le FIDA devrait fournir au personnel des projets des formations sur les exigences et les outils du FIDA en matière de gestion financière ; iii) S'assurer au niveau des projets de l'adéquation de la séparation des tâches et du contrôle interne financier portant sur les processus de passation de marchés et de gestion des contrats en plus de promouvoir la mise en place de mécanismes de signalement des fraudes ; iv) S'assurer que les fonctions d'audit interne des projets sont dotées d'un personnel compétent et suffisant en nombre leur permettant de fournir un travail de contrôle et d'appui efficaces sur l'ensemble des zones d'intervention des projets ; v) Fournir des missions d'appui en gestion financière ciblés sur les difficultés identifiées et recommander le recours à une assistance technique si nécessaire ; vi)
--	-------	-------	--

Matrice intégrée des risques pays			
Type de risque	Risque inhérent	Risque résiduel	Mesures d'atténuation
			S'assurer que les missions de supervision et d'audit sont conduites selon une approche basée sur les risques.

Organisation et dotation en personnel <i>Risque que la profession comptable ne soit pas bien établie dans le pays, d'où une pénurie de personnel qualifié et bien formé à engager au cours de l'exécution du projet.</i>	Elevé	Elevé	Outre le recrutement du personnel sur une base compétitive et l'accompagnement en formations et missions d'appui ciblé, le FIDA devrait : i) Faire de la ponctualité de l'évaluation annuelle des performances du personnel financier un indicateur de performance clé pour les membres de la direction du projet afin de pouvoir détecter et traiter en temps utile les problèmes de performance et les besoins de formation du personnel ; ii) Demander aux projets de former le personnel financier des antennes aux systèmes et outils utilisés ainsi qu'à la préparation des rapports financiers et analyses (ex. : RFI) requis dans la mise en œuvre afin de réduire la dépendance au personnel des unités de coordination et renforcer la capacité collective des projets en matière de gestion financière ; iii) recommander le recours à de l'assistance technique validée par la Division de Gestion fiduciaire du FIDA (PFM) pour soutenir les projets en cas de besoin.
---	-------	-------	--

Matrice intégrée des risques pays			
Type de risque	Risque inhérent	Risque résiduel	Mesures d'atténuation
Processus budgétaire <i>Risque que le cycle d'approbation du budget national soit mal géré et ralentisse la mise à disposition des ressources dans le cadre des projets financés par des sources extérieures.</i>	Elevé	Elevé	i) Former le personnel des projets impliqué dans la préparation du PTBA (<i>en le chargeant de former les contributeurs externes</i>) aux outils de planification, techniques de budgétisation et à la gestion du temps afin d'améliorer l'efficacité du processus et assurer la soumission des PTBA au FIDA dans les délais, ii) Mettre en place un système de suivi des progrès et tenir les membres de la direction du projet responsables des retards qui leur sont imputables avec l'insertion de cet indicateur dans les critères d'évaluation de leur performance annuelle.

Flux de fonds et dispositions en matière de décaissement <i>Risque que les fonds provenant de multiples bailleurs soient décaissés en retard en raison de la lourdeur des procédures de trésorerie ou qu'ils soient détournés pour couvrir le déficit budgétaire ou résorber les chocs économiques.</i>	Elevé	Elevé	i) Le FIDA doit maintenir les dispositifs de « cloisonnement » de la gestion financière indépendante des projets afin de réduire l'exposition de leurs actifs financiers à la volatilité des risques et systèmes du pays ; ii) S'assurer du respect des exigences du FIDA relatives au ratio de contribution nationale dans toutes les conceptions de projets futurs ; iii) Promouvoir et utiliser les systèmes de transfert électronique de fonds y compris mobile money pour assurer la rapidité et la traçabilité des paiements à l'intérieur du pays ; iv) Intégrer en temps opportun avec l'accord du FIDA les projets futurs, au système de passation des marchés électroniques (e-GP) que la Mauritanie est en train de déployer selon la Banque mondiale afin de rationaliser les délais de passation des marchés et de traitement des paiements; v) S'assurer au cours des missions de supervision que les rapprochements bancaires sont à jour et que les soldes des relevés
--	-------	-------	---

Matrice intégrée des risques pays			
Type de risque	Risque inhérent	Risque résiduel	Mesures d'atténuation
			bancaires des comptes des projets reflètent fidèlement le total des fonds reçus du FIDA net des décaissements dûment justifiés et rapportés dans les rapports financiers intermédiaires (RFI).

Matrice intégrée des risques pays			
Type de risque	Risque inhérent	Risque résiduel	Mesures d'atténuation
Contrôles internes <i>Risque que les systèmes nationaux, tels que l'audit interne, ne soient pas satisfaisants et ne permettent pas d'assurer un contrôle efficace des ressources du FIDA, d'où une utilisation inefficace ou inadéquate des ressources du projet.</i>	Elevé	Elevé	En plus de garder le dispositif de « cloisonnement » de la gestion financière des projets, le FIDA doit : i) S'assurer que les fonctions d'audit interne des projet sont dotées d'un personnel suffisant et qualifié recruté sur une base compétitive et bénéficiant d'un formation sur les exigences, outils et procédures de gestion financière du FIDA dès le démarrage et de mises à niveau au cours de la période de mise en œuvre ; ii) S'assurer de l'indépendance des fonctions d'audit interne par rapport aux Coordonnateurs des projets et de la Tutelle technique à travers des termes de référence non-objectés par le FIDA et définissant leurs responsabilités, rattachement hiérarchique et champ d'action de leurs activités devant couvrir l'ensemble des zones d'intervention des projets

Matrice intégrée des risques pays			
Type de risque	Risque inhérent	Risque résiduel	Mesures d'atténuation
Comptabilité et rapports financiers <i>Risque que les systèmes de comptabilité et d'information du pays ne soient pas adéquats, ce qui donne lieu à une présentation inexacte ou tardive des informations financières nécessaires à la prise de décisions.</i>	Elevé	Elevé	En plus de maintenir le dispositif de « cloisonnement » de la gestion financière des projets, le FIDA doit : i) Renforcer de manière permanente et ciblée les capacités du personnel des projets en matière de gestion financière ; ii) Encourager à travers les fonds alloués à la composante « Gestion des projets » du Costab, des investissements dans des logiciels et infrastructures informatiques robustes, capables de répondre aux exigences internationales en matière de comptabilité et d'information financière ; iii) S'assurer de la mise en œuvre de contrôles internes rigoureux au niveau des projets et d'audits externes réguliers permettant de détecter et de corriger les déviations et erreurs en temps utile

Matrice intégrée des risques pays			
Type de risque	Risque inhérent	Risque résiduel	Mesures d'atténuation
Audit externe <i>Risque que l'institution supérieure de contrôle ne soit pas indépendante, ne dispose pas des capacités nécessaires ou ne soit pas en mesure d'effectuer et de soumettre en temps voulu l'audit des activités financées par le FIDA, ce qui peut conduire à une présentation erronée des résultats financiers ou à un manque d'efficacité du contrôle.</i>	Elevé	Elevé	Le FIDA doit maintenir dans les accords de financement des arrangements fiduciaires lui permettant de continuer à confier les missions d'audit annuel des projets à des cabinets d'audit privés indépendants recrutés sur une base compétitive - avec les différents processus de passation des marchés ainsi que les termes de référence et le contrat de l'auditeur revus et non-objectés par le FIDA.